L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1470 - VENDREDI 06 AVRIL 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

ROLLAND
Bennes monocoques



Distributeur exclusif Nièvre Depussay

Nevers	06 03 79 10 69
Alluy	06 03 75 39 25
Luzy	06 01 28 65 29
Perroy	06 03 77 79 40

Congrès de la FNSEA

Stéphane Travert manque d'argument faute de budget



Le 72ème congrès de la FNSEA qui s'est achevé à Tours sur le discours de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Un ministre sérieusement limité dans sa capacité de réponse aux attentes des agriculteurs et du syndicat majoritaire par un manque de moyens flagrant. *Pages 14-15*

Côte d'Or

› Groupement de défense sanitaire

Des préoccupations encore bien nombreuses



Nièvre

› Énergie renouvelable

Quel avenir pour la méthanisation dans la Nièvre ?



Yonne

› Syndicat de Défense du Chaource

Résister et continuer à construire



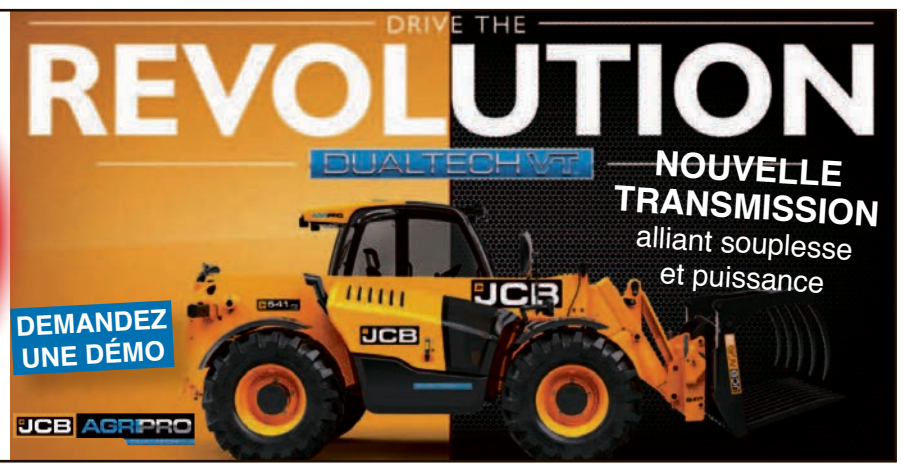
Arvalis - Institut du végétal

Spécial Maladies & Blés Orges

P. 19-29

Encarts: Catalogue Beiser (89).

G. BUCHEZ
Secteurs :
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr





GRÊLE et RISQUES CLIMATIQUES
MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> Professionnel en assurances agricoles depuis 24 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com
AVIVA
Assureur agricole depuis 1856

Sommaire

Côte d'Or
04 • GDS: Des préoccupations encore bien nombreuses
05 • Élevages allaitants: Bientôt dans les prés
06 • Montbéliarde: Tout pour bien faire

Nièvre
07 • Énergie renouvelable: Quel avenir pour la méthanisation dans la Nièvre
08 • Portrait: Un Ch'ti à Magny-Cours !
09 • Sport nature: Rendez-vous le 1er mai à Château-Chinon

Yonne
10 • Syndicat de Défense du Chaource: Résister et continuer à construire
11 • Saint-Vincent de Bourgogne: Vézelay prête à accueillir l'édition 2019
12 • JA 89: «*Ce qui me plait; la défense du métier...*»
13 • FDSEA 89: Réunion du conseil d'administration

France - Région
14-15 • Congrès de la FNSEA: Stéphane Travert manque d'argument faute de budget
16 • Maisons familiales rurales: Des ambitions affirmées

Filières
17 • Élevage Élevage bovin: Quels systèmes d'avenir ?
18 • Cultures Herbicides: Du nouveau dans le désherbage du tournesol et du soja

Dossier
19-28 • Special maladies blé et orges

Infos Services
29 • Firmes & Machinisme
30-31 • Analyse & Tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Ouverture du dépôt de dossier PAC 2018 pour les aides surfaces

Avant le 15 mai sur Telepac



Depuis le 1er avril il est possible d'effectuer le dépôt des dossiers PAC 2018 pour les aides «surfaces». Ils sont à déposer avant le 15 mai. La déclaration doit être faite sur le site Telepac (www.telepac.agriculture.gouv.fr). Cette année Telepac a subi des évolutions. Le ministère de l'Agriculture indique que des améliorations ont été faites au bénéfice des exploitants avec notamment une meilleure ergonomie afin de faciliter la navigation. Des contrôles ont également été ajoutés pour fiabiliser les déclarations et éviter certaines erreurs de déclaration. Certaines modalités d'appréciation de la surface admissible évoluent en 2018 sur les surfaces en prairies ou pâturages permanents. Le ministère invite les agriculteurs concernés à en tenir compte lors de l'évaluation de la classe de prorata applicable aux zones de densité homogène au titre de la campagne 2018.

Un guide national d'aide à la déclaration du taux d'admissibilité des prairies et pâturages permanents est téléchargeable le site du ministère de l'agriculture www.agriculture.gouv.fr et sur www.telepac.agriculture.gouv.fr.

▸PRI info

Côte d'Or «Je transmets mon exploitation. Et vous ?»

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95

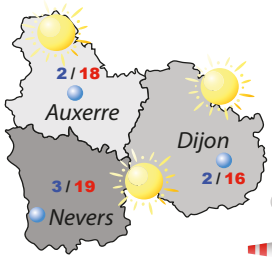
la **météo** présentée par **Dijon Céréales**

Météo de la Bourgogne

AGATE météo — Dijon Céréales

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 6 Avril



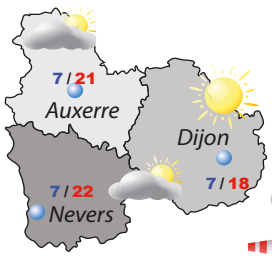
Ensoleillé
Le soleil s'imposera assez facilement sur votre département dans un ciel le plus souvent bleu azur.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 15 à 19°C

Vents : Est 20 km/h

Saint Marcellin
Soleil : 07h19 - 20h28
Lune : 01h49 - 10h59

Samedi 7 Avril



Variable
Le temps s'annonce mitigé sur l'ensemble de votre département avec un partage entre champs nuageux et périodes de soleil.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 18 à 22°C

Vents : Sud 20 km/h

Saint J. Baptiste
Soleil : 07h17 - 20h30
Lune : 02h43 - 11h43

Dimanche 8 Avril



Couvert
La nébulosité restera au programme sur toute la région. Quelques gouttes ne sont pas exclues en fin de journée.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 15 à 19°C

Vents : Sud 10 km/h

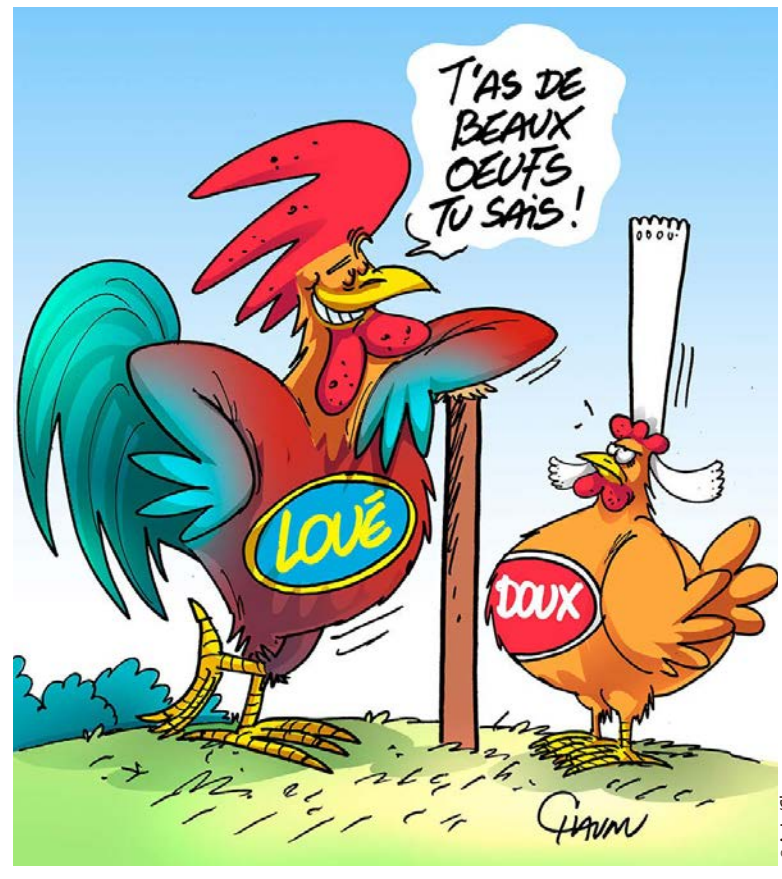
Sainte Julie
Soleil : 07h15 - 20h31
Lune : 03h31 - 12h33

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 Avril au Mercredi 11 Avril
très nuageux / bruine / bruine
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 3 à 5°C — T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 12 Avril au Dimanche 15 Avril
ciel de traîne / bruine / bruine / bruine
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C — T° maxi : 15 à 17°C

*clin d'*œil



© Acip/Chaunu

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Une séance plénière sous vent de fronde

Le ton a été donné lors de la dernière séance pleinière du Conseil régional, qui s'est déroulée à Dijon le 30 mars dernier. La collectivité régionale, sa présidente en tête, se positionne vent debout contre une action gouvernementale jugée trop brutale et préjudiciable à l'action des collectivités territoriales et au développement économique de certains territoires ruraux.

La présidente du Conseil régional Marie-Guite Dufay n'a pas caché son mécontentement quant «*aux transformations à l'œuvre*» du fait de la politique gouvernementale. En ligne de mire, l'évolution de l'apprentissage et la situation des CFA, dont les plus fragiles pourraient faire les frais de la perte de compétence de l'institution régionale en la matière. Les régions ont réussi à conserver un droit de regard très limité dans le nouveau dispositif de l'apprentissage, qui transfère les compétences de la région aux branches professionnelles.
«*Que les branches professionnelles concourent à la gestion de l'apprentissage cela peut se comprendre*» admet la présidente de Région BFC, rappelant les forces et faiblesses de l'ancien dispositif. Mais elle considère que le nouveau dispositif «*est à risque*» car il favorise de fait les grandes branches professionnelles, au détriment des secteurs d'activités «*les moins visibles*», souvent aussi les plus porteurs de dynamisme pour les territoires ruraux. Certains CFA interprofessionnels pourraient être mis à mal, avertit Marie-Guite Dufay. «*Cela ne sera pas sans effet sur l'équilibre entre les territoires et sur l'aménagement du territoire dans son ensemble*» regrette la présidente de Région qui «*ne comprend pas les trois quarts de cette réforme*» et craint que le fonds de compensation prévu par le nouveau dispositif ne couvre pas tous les besoins.

Le dossier agricole dans l'œil du cyclone

Autre point de tension important le dossier agricole cristallise toutes les craintes. Pour la région, les voyants sont au rouge, au niveau du Feader comme sur la prochaine Pac de l'après 2020. La crainte étant que les aides aux agriculteurs diminuent de façon drastique. La présidente de région dénonce le danger qui plane sur la politique de cohésion des territoires européens, du fait notamment du manque d'engagement du gouvernement français à la défendre réellement. Une prise de position saluée par François Sauvadet, leader de l'opposition de la droite et du centre. La région BFC souhaite «*un budget ambitieux pour la politique agricole commune, à la hauteur des enjeux que le monde agricole et rural doit relever*», avec «*un second pilier renforcé pour accompagner au mieux la transformation des systèmes agricoles et alimentaires*». La Bourgogne-Franche-Comté réitère son attente forte d'une politique de cohésion qui s'articule autour du Feder, du FSE et du volet non-agricole du Feader. Une avancée pour l'agriculture biologique : la région après concertation avec les représentants de la bio, s'engage à poursuivre le versement d'une aide au maintien, identique à celle qui existait, mais réservée aux secteurs de production considérés comme les plus fragiles. Une aide plafonnée à 5 000 euros sur cinq ans.
Autre dossier «*compliqué et chahuté au niveau national*» comme le relève la présidente de région : celui des transports, avec certaines «*petites lignes*» dans le viseur du gouvernement. Sur ce volet, la Bourgogne-Franche-Comté se trouve plus préservée que d'autres territoires et une seule ligne pourrait se trouver réellement menacée, du fait qu'aucun investissement de modernisation n'était prévu. La région reste vigilante sur ce dossier.
Le tour d'horizon des autres dossiers régionaux a permis de tracer quelques perspectives d'avenir plus encourageantes comme celles concernant la formation, le pôle d'excellence universitaire sur lequel «*on va pousser les feux*» et la réduction de la fracture numérique pour les territoires les plus difficiles d'accès au très haut débit. Sur la formation notamment, les dispositions donnant la priorité à la formation des demandeurs d'emplois ou à ceux qui en ont le plus besoin, sont considérées comme «*une orientation positive*», puisqu'elle donne plus de moyens à orienter vers les populations les moins qualifiées. Pour la région cela se traduira par 5 700 jeunes et demandeurs d'emploi formés en plus par la région en 2018.

AMK



Le programme de l'assemblée plénière avait été développé lors d'une conférence de presse par la présidente de région BFC Marie-Guite Dufay.

Zoom sur… Le numérique dans les établissements d'enseignement

À l'occasion de cette session plénière, les élus ont adopté un nouveau règlement d'intervention régionale pour accompagner les projets numériques innovants dans les lycées et les maisons familiales et rurales. Un nouveau réglement d'intervention a également été voté pour l'attribution de subventions pour les connexions internet des MFR et des lycées privés de Bourgogne-Franche-Comté. Un appel à projets est aussi lancé en avril pour «*le développement du numérique pour une pratique innovante*» dans les CFA de Bourgogne-Franche-Comté (individualisation des parcours et nouvelles applications éducatives).

en bref

La production de soja français réduit le recours à l'importation

Le conseil oléagineux-protéagineux FranceAgriMer, a confirmé fin mars, dans ses bilans prévisionnels, à 4,3 Mt, ses estimations d'utilisation de colza français par la trituration durant la campagne 2016/2017 ; c'est 110 000 t de moins que la précédente campagne. Les exportations sont prévues en hausses de 120 000 t, à 1,55 Mt. La trituration de tournesol augmenterait de 120 000 t, à 1,3 Mt. La trituration de soja, quant à elle, devrait rester stable, avec 730 000 t, mais la belle récolte de 2017 (400 000 t) permet d'envisager une baisse des importations de 200 000 t, à 0,73 Mt. L'expansion de la culture du soja dans l'hexagone a été spectaculaire ces dernières années ; entre 2012 et 2017, les surfaces sont ainsi passées de 37 000 à 142 000 ha et la production, de 100 000 à 400 000 t.

Un arrêté fixe le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté

Un arrêté du 26 mars a été publié au Journal Officiel du 30 mars, qui fixe le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté, et remplace l'arrêté du 22 janvier 2009. Cet arrêté précise que lorsque la situation de l'exploitation a fait l'objet d'un audit global de l'exploitation agricole, le préfet peut accorder une aide de l'État fixée à 80 % du coût de la prestation, dans la limite d'un montant éligible de 1000 €. Cette aide peut être complétée par une aide des collectivités territoriales, dans la limite de 100 % du coût de la prestation et d'un plafond de 1 500 €. Le plafond de l'aide au plan de redressement (pour une prise en charge partielle de frais financiers bancaires des prêts d'exploitation) est fixé à 10 000 € par unité de travail non salariée.
Les collectivités territoriales ont la possibilité de compléter cette aide dans la limite d'un plafond identique. De plus, le préfet peut accorder une aide au suivi fixée à 600 € pour les trois années d'assistance technique, qui peut être complétée par une aide des collectivités locales, dans la limite de 100 % du coût de la prestation.



Groupement de défense sanitaire

Des préoccupations encore bien nombreuses

Réuni en assemblée générale le 28 mars à Alise-Sainte-Reine, le GDS de Côte-d'Or a fait le point sur la situation sanitaire du département, par la voix de son président Pascal Martens et de son secrétaire général Florent Lefol.



Stéphane Ratay (directeur GDS), Marc Frot (président commission agricole du Conseil départemental), Vincent Lavier (président Chambre d'agriculture), François Sauvadet (président Conseil départemental), Pascal Martens, Serge Bideau (préfecture), Éric Dumoulin (DDPP) et Florent Lefol.

Au vu du nombre important de dossiers en cours, l'équipe du GDS21 n'a vraiment pas le temps de *«s'ennuyer»*. L'assemblée générale annuelle a été l'occasion d'aborder en détail les problématiques sanitaires les plus importantes du département en présence d'élus, politiques et éleveurs venus en nombre au MuséoParc d'Alésia.

Deux foyers tuberculose

«Seulement» deux foyers ont été mis en évidence sur la campagne en cours (pour 75% de la prophylaxie aujourd'hui réalisée) : c'est 42 de moins qu'il y a huit ans. *«La tuberculose de masse semble toucher à sa fin, du moins, dans notre département»*, commente Pascal Martens. Sur le plan *«pratique»*, le nouveau schéma de gestion des résultats douteux diminue le nombre de cheptels bloqués. La stabilité du schéma permet aux éleveurs de planifier la prophylaxie en connaissant les contraintes liées à la gestion d'une suspicion. L'obtention d'un allongement à quatre mois du délai de validité des IDC de vente génère davantage de souplesse.

Des demandes formulées

La Côte-d'Or se trouve ***«à un nouveau palier»*** selon le président du GDS : *«nous avons gagné une bataille mais pas encore la guerre»*. Plusieurs demandes ont été formulées lors de cette assemblée (mise en place d'une commission scientifique pour protéger les élevages foyers récurrents, meilleure gestion des zones humides à risque, mise en évidence plus rapide des mycobactéries, possibilité de figer les aides Pac pour les élevages sous Apdi, construction d'une procédure d'urgence concertée lors de la découverte d'un gibier positif, contrôles inopinés de la vénerie).

Ça coince avec le gibier

Trois sangliers et deux biches ont été trouvés infectés en 2017 dans la zone nord. Florent Lefol regrette qu'aucune mesure de prélèvements supplémentaires ou de surveillance renforcée n'ait été mise en place en fin de chasse. Le secrétaire général demande le maintien d'un nombre élevé de prélèvements sur sangliers et cerfs dans les zones à risque. Des moyens supplémentaires pour renforcer les inspections des viscères et le maintien de l'arrêt de l'agrainage sont également nécessaires. Sept blaireaux infectés ont été mis en évidence l'an passé sur cette zone à risque. Malgré la mobilisation des piégeurs et des lieutenants de louveterie, le nombre de prélèvements baisse d'année en année. Le GDS est partenaire d'une étude sur des tests d'appâts en vue d'une vaccination orale des blaireaux.

Problème d'indemnisations

La problématique d'indemnisation des dégâts de gibier est *«très perverse»* selon les responsables du GDS : *«non seulement, en dessous d'un seuil, l'agriculteur n'est pas indemnisé mais en plus il paye les frais d'expertises. Cela entraîne beaucoup de non déclarations, prive l'administration des vrais chiffres des dégâts et diminue les attributions futures. Les populations résiduelles de gibier s'accroissent et augmentent les risques sanitaires. Les seuils de surface déclarative de plans de chasse sont trop élevés et induisent des zones de non chasse qui augmentent la population et le risque sanitaire. Il faudra prendre cela en compte pour le futur schéma cynégétique de 2019»*.

AURÉLIEN GENEST

La FCO, l'autre *«gros»* dossier

L'année 2017 a été marquée par la découverte d'un cas de FCO de sérotype 4 en Haute-Savoie. La DGAL a suivi une stratégie *«discutable»* selon le GDS21, en instaurant une zone de surveillance maximale comprenant la Côte-d'Or. Cet évènement a provoqué une baisse des cours de broutards et perturbé l'organisation des concours de fin d'année. Le Groupement de défense sanitaire a accompagné la gestion de la pénurie en tenant à jour un fichier des commandes : pas moins de 13 250 doses ont été commandées sur l'ensemble du département, essentiellement par des élevages ovins. Concernant le sérotype 8, dès le printemps 2017, le GDS a communiqué à ses adhérents son inquiétude quant aux effets cliniques de la maladie et leur a vivement conseillé de vacciner. *«L'évolution de la situation a confirmé ce risque, en particulier dans l'Auxois»*, indique Florent Lefol, *«le sérotype 8 est donc bien présent dans notre département. Cela est confirmé par les observations des éleveurs, même si tout n'est pas à mettre sur le dos de la FCO. Face à l'impact économique que représente cette épizootie, il est nécessaire de vacciner vaches et brebis. Personnellement, je l'ai fait. Malgré plusieurs communications, nous constatons que peu de vaccinations ont effectuées en 2017, alors que le vaccin était gratuit et l'est toujours. Je regrette que certains partenaires n'aient pas relayé le même message. Le GDS est confronté aux appels d'éleveurs ayant subi des pertes dans leurs élevages pouvant être imputées à la FCO et demandant l'intervention de la caisse coup dur»*.

La *«der»* de Pascal Martens

Pascal Martens a annoncé qu'il présidait sa dernière assemblée générale du GDS21. Le Côte-d'orien, qui gardera toutefois sa place au bureau, a été unanimement salué par la salle pour son engagement sans faille, notamment dans le dossier de la tuberculose bovine. Ce combat contre cette maladie n'est d'ailleurs pas terminé puisque GDS France vient de lui confier le dossier au niveau national : *«je l'ai accepté car la perte du statut pour la France est toujours d'actualité. Ce serait un lourd handicap pour notre département»*.

Besnoitiose, IBR et BVD

Des élevages de l'ouest du département ont fait face à une épizootie de besnoitiose l'an passé. Cette maladie vectorielle entraîne de lourdes pertes économiques avec un taux de mortalité pouvant atteindre 10% des cheptels. Suite à la découverte en 2015 d'un animal contaminé dans le canton de Semur-en-Auxois, des investigations complémentaires ont été menées l'année suivante dans tout le secteur : le cheptel concerné et trois autres foyers secondaires ont été mis en évidence. Le GDS a incité les éleveurs à éliminer les bovins contaminés grâce à une aide financière adaptée. Des plans d'assainissement et de surveillance ont été contractés avec les quatre éleveurs concernés.

En ce qui concerne l'IBR, la situation s'améliore fortement (6% de cheptels positifs aujourd'hui, contre 53% en 1995). Cent-un cheptels ont été déclarés positifs lors de la précédente campagne. *«60% des exploitations touchées ont moins de cinq bovins positifs. Passer en zone épidémiologique favorable apporterait un gain non négligeable, une économie annuelle de 250 000 euros. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir de nouveaux élevages positifs»*, relève Pascal Martens. La mise en place progressive du parcours d'éradication de la BVD a également été abordé. Florent Lefol a souligné les nécessités de disposer d'informations épidémiologiques précises sur la circulation de la maladie. La connaissance des pratiques de terrain vis-à-vis de la vaccination et de la gestion de la maladie par les éleveurs et les vétérinaires a toute son importance. Des enquêtes BVD ont été menées cette campagne dans des élevages en Côte d'Or et plus largement sur la Bourgogne. *«Les résultats obtenus vont permettre d'affiner et d'adapter notre stratégie d'éradication à notre contexte local»*, indique le secrétaire général. Laurent Foures, directeur du GDS de la Meuse, est venu présenter le programme collectif de lutte contre la BVD dans son département. L'éradication aura un coût estimé à 10 millions d'euros annuels sur la Région Bourgogne Franche-Comté, soit 700 euros par cheptel. Le Conseil régional a été salué pour son écoute et la prise en compte des problématiques sanitaires. Néanmoins, le GDS espère pouvoir disposer d'un financement complémentaire afin de démarrer l'éradication de la BVD sur la Bourgogne.

Pascal Martens a déclaré que le GDS avait renforcé le partenariat avec le laboratoire départemental. *«De par l'ajustement des tarifs et l'aide apportée par le GDS à ses adhérents, le coût final ne change pas. Avoir un laboratoire de proximité, c'est important pour la réactivité, indispensable en cas de coup dur !»* François Sauvadet et ses équipes ont été chaleureusement remerciés pour leur soutien au GDS.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Élevages allaitants

Bientôt dans les prés

La mise à l'herbe débute dans les secteurs les plus précoces du département. Il faudra attendre encore un peu à Jouey, chez Philippe et Antoine Thibault.



Les éleveurs du hameau de Promenois lâcheront leurs ruminants durant la deuxième quinzaine d'avril.

Des dizaines de milliers de bovins et d'ovins retrouvent le grand air en Côte-d'Or. Comme chaque année, les éleveurs préparent cette période charnière avec la plus grande attention. C'est notamment le cas de Philippe et Antoine Thibault, sur la commune de Jouey près d'Arnay-le-Duc, qui tenteront comme chaque année de limiter au mieux le stress métabolique de leurs animaux par une transition alimentaire la plus adaptée. Apports minéraux et gestion du parasitisme seront d'autres points clé à bien respecter. *«La mise à l'herbe devrait s'effectuer durant la deuxième quinzaine du mois d'avril. Les parcelles, argileuses et bien humides pour la plupart, sont encore loin de pouvoir accueillir les bêtes, sous peine d'avoir un trop fort piétinement»*, indique Philippe Thibault. L'éleveur de 60 ans relevait également une pousse de l'herbe encore très faible la semaine dernière (constatation générale sur l'ensemble du département d'après Herbe hebdo 6).

Chacun de son côté

Suite à la récente installation d'Antoine Thibault, cette mise à l'herbe s'effectuera d'une manière inédite pour les deux éleveurs. Le jeune de 22 ans a créé sa propre société le 26 décembre en achetant près de la moitié du cheptel et des surfaces de son père. Des génisses de 30, 18 et 12 mois, tout comme plusieurs broutards ont également été vendus au jeune Côte-d'orien pour le lancement de son activité. *«C'est une grande première, c'est vrai»* lance le passionné d'élevage, qui envisage de se procurer une cinquantaine de brebis durant les prochains mois: *«J'ai toujours aimé les ovins, je pense qu'ils seront utiles sur une exploitation comme la mienne. Une brebis charollaise fait deux agneaux par an et permet de se rattraper plus vite qu'en bovins en cas de problème sanitaire ou de reproduction. Les ovins vont venir raser l'herbe plus bas que les vaches, c'est aussi une bonne option pour obtenir une meilleure valorisation des prairies. Je le dis souvent : qui s'éloigne du mouton perd la raison !»*

Bientôt la volaille

Antoine Thibault a un autre projet et non des moindres avec la construction d'un poulailler de 1350 m². Celui-ci sera en mesure d'accueillir 30 000 poulets, le début du terrassement est d'ailleurs imminent au hameau de Promenois : *«j'ai toujours eu l'objectif de me lancer dans ce genre d'élevage. Tout petit, j'élevais déjà quelques poules. Je me suis définitivement lancé après avoir réalisé plusieurs visites d'élevage»*. Le poulailler mixte, en mesure d'accueillir des dindes selon les besoins du marché, générera un revenu fixe chaque mois, avec un contrat de quinze ans *«bien ficelé»* : *«l'investissement de 350 000 euros est conséquent, mais j'ai la certitude d'avoir un revenu régulier. Dans un contexte de prix toujours aussi bas de la viande bovine, cet élément est vraiment le bienvenu. Cette structure sera un bon compromis avec mes 45 vaches, mes 75 hectares et bientôt, mes 50 brebis. Je ne serai pas trop chargé des deux cotés. Cela me permettra d'avoir l'équivalent de deux mi-temps sur l'exploitation»*.

AURÉLIEN GENEST

Ce week end en Côte d'Or

Tout savoir sur la méthanisation

La SARL Méthalait ouvre ses portes samedi et dimanche à Grignon, près de Venarey-Les Laumes. Une unité de méthanisation est à découvrir sous toutes ses facettes.



Flavio Py et Sabine Fercoq, deux apprentis en BTS Acse à la MFR Auxois sud-Morvan, sont à l'origine de ces deux journées découverte.

Mise en route il y a un peu plus d'un an, l'unité de méthanisation de Christophe et Dorothée Fercoq (voie liquide infiniment mélangée d'une puissance de 140 kWc et dotée de deux turbines à gaz) est à la hauteur de toutes les attentes. Cette nouvelle technologie a inspiré deux jeunes de BTS Acse de la MFR Auxois sud-Morvan pour leur projet d'initiative et de communication (Pic). Flavio Py et Sabine Fercoq, tous les deux 19 ans, proposent deux journées de découverte et d'échanges autour de la méthanisation avec la participation, bien sûr, des éleveurs concernés. *«Ce sujet peut intéresser beaucoup de monde car la méthanisation n'est pas beaucoup développée dans notre région»* , indique Flavio Py, *«la structure est innovante car elle fonctionne à l'aide de deux turbines et s'intègre parfaitement dans l'agriculture biologique de cette exploitation laitière. Tout ce qui touche aux énergies renouvelables est très tendance, toutes les personnes désireuses de se renseigner sont les bienvenues»*. Les visiteurs sont attendus ce samedi de 14 heures à 17 heures et dimanche à partir de 10 heures pour une visite guidée de l'exploitation, une présentation de la méthanisation avec la présence d'entreprises partenaires, une exposition de matériels et des démonstrations d'épandage de digestat. De nombreux élus et politiques ont été invités pour une présentation spécifique ce samedi à 10 heures. Un diaporama présentera les différentes caractéristiques de la ferme, les démarches menées depuis plusieurs années, le coût et le fonctionnement global de l'unité de méthanisation. *«Un point sera notamment fait sur les différentes aides existantes. Des fiches récapitulant tout ce qui aura été dit seront distribuées aux visiteurs. Ces deux journées sont intégralement gratuites»* poursuit le jeune de la MFR.

AURÉLIEN GENEST

Plus de 6 000 tonnes à incorporer

Le digesteur de la SARL Méthalait reçoit 6 500 tonnes de produits chaque année avec 3 500 tonnes de lisier, 2 200 tonnes de fumier, 300 tonnes de paille déclassée et 500 tonnes de cultures intermédiaires. Ces apports proviennent essentiellement de l'exploitation de Christophe et Dorothée Fercoq dont le troupeau de Prim'Holstein est passé en agriculture biologique en novembre dernier. La SARL Méthalait tire des bénéfices agronomiques de cette unité de méthanisation en utilisant le digestat dans les champs. Sur le plan économique, l'investissement se chiffre à 1,2 million d'euros, pour un retour sur investissement de sept ans. L'électricité produite est achetée par ERDF à un prix avoisinant 22 centimes le kilowattheure.

Congrès FNSEA

La FDSEA au rendez-vous

Plusieurs Côte-d'oriens ont fait le déplacement à Tours les 27, 28 et 29 mars.



Jacques de Loisy, Fabrice Genin, Laetitia Cabaret, Fabrice Faivre, Samuel Bulot et Sébastien Gautier.

Une délégation de la FDSEA a fait le déplacement en Indre-et-Loire la semaine dernière afin de participer au congrès de la FNSEA (voir compte rendu de l'évènement pages 14 et 15 de cette édition). Parmi la cinquantaine d'interventions de ce congrès, la Côte-d'Or est apparue à deux reprises pour porter haut ses revendications. Les difficultés rencontrées dans le département ont été rappelées. Le président de la commission productions végétales Jacques de Loisy a souligné la nécessité de réajuster les aides Pac à un niveau de 250 euros/ha pour chaque exploitation de France. Le vice-président Fabrice Genin a relayé le besoin d'une véritable stratégie d'accompagnement pour les zones à faible productivité et à faible densité de population, où les outils de transformation sont absents et où la création de valeur ajoutée devient de plus en plus difficile.

AG

► Formations

26/04 Choisir le bon système de contention
En partenariat avec Global / Feder
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/04 Comprendre ses chiffres pour devenir un bon pilote tech éco
Renseignements, inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

3 et 9/05 Cueillette et préparation des plantes médicinales (bovins laitiers)
Renseignements, inscriptions : Jean-François Dessolin - CEL21 - 03.80.68.67.10

Conseil départemental

De multiples soutiens

Le Département s'est réuni le 26 mars en formation plénière puis en commission permanente.

L'accord-cadre 2018 entre le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a été abordé en session plénière la semaine dernière à Dijon. Une enveloppe financière d'un montant de 260 000 euros a été votée, dont 150 000 euros au titre des prestations annuelles répondant aux grands axes définis par les deux partenaires (agriculture durable, protection des ressources et du milieu naturel, aménagement du territoire, défis sanitaires et renouvellement des générations), 10 000 euros pour la participation au salon de l'agriculture et 100 000 euros pour la Ferme Côte-d'Or.

Un budget inchangé

Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, précise que ce montant de 260 000 euros «*ne représente qu'une partie seulement*» de l'accord-cadre de 15 millions d'euros : «*L'ordre du jour ne s'intéressait pas à l'aménagement foncier, aux circuits de proximité, au projet Perrigny ni aux autres actions que nous menons. Le budget agricole de ce partenariat ne diminuera pas malgré la loi Notre qui, je le rappelle, a été faite par des personnes qui sont contre la ruralité. L'aide à la génétique et à l'électrification des bâtiments sont aujourd'hui menacées, mais nous continuons de nous bagarrer pour tenter de les maintenir. Si nous n'y parvenions pas, l'argent serait reversé dans d'autres actions agricoles*». Marc Frot s'est par ailleurs dit «*très déçu*» du vote d'une partie de l'opposition en défaveur d'une nouvelle organisation de la Ferme Côte-d'Or, en rappelant «*qu'une foire gastronomique sans producteur serait une aberration*».

Plus de 233 000 euros

La commission permanente du Conseil départemental a attribué une enveloppe de 233 300 euros pour l'agriculture et l'aménagement rural. La somme se répartit comme suit : 30 000 euros au groupement des agriculteurs biologiques (Gab21), 30 500 euros à la FDSEA, 25 000 euros aux Jeunes agriculteurs, 25 000 euros au Service de remplacement, 5 000 euros à la Cuma de Bourgogne, 10 000 euros à la Chambre d'agriculture pour financer le dispositif «*Faire face ensemble*» et 90 000 euros au Groupement de défense sanitaire. La commission permanente a également attribué 8 400 euros de subventions à huit organismes d'élevage et 1 500 euros au réseau de l'École en herbe. Une exploitation agricole recevra par ailleurs 5 500 euros pour financer une installation de récupération des eaux de pluie. Enfin, les élus ont voté 2 900 euros de subventions à deux exploitations au titre des petits investissements en élevage ovin.

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Montbéliarde

Tout pour bien faire

Le Gaec de l'Avenir, à Verdonnet, a ouvert ses portes le 27 mars au syndicat départemental de la race Montbéliarde.



Les deux associés, devant l'un de leurs deux robots

Jean-Pierre Palatre et Thomas Balme ont reçu leur deuxième groupe de visiteurs de l'année 2018, après celui des portes ouvertes de la Chambre d'agriculture le 30 janvier. Les adhérents du syndicat montbéliard se sont déplacés la semaine dernière dans leur nouveau bâtiment à l'issue de leur assemblée à Villaines-en-Duesmois. La structure présente de nombreuses caractéristiques propices à un travail de qualité, effectué dans la plus grande sérénité. Éleveurs de 120 vaches laitières, Jean-Pierre Palatre et Thomas Balme ont profité de la construction de leur bâtiment pour installer deux robots de traite : un investissement conséquent mais «*pas plus important qu'une salle de traite rotative qui aurait engendré plus de place et moins d'avantages techniques*» précisent les éleveurs.

Une «*mine d'informations*»

Les deux Côte-doriens se montrent satisfaits à 200% de leur choix, eux qui n'auraient jamais imaginé investir dans un tel outil il y a encore quelques années : «*les machines nous permettent un suivi technique du troupeau très intéressant. Le plus gros avantage est certainement la détection des chaleurs, nous le ressentons sur le taux de réussite en IA. Le robot prévoit les maladies et problèmes sanitaires avant même que nous les détections. Augmentation du taux cellulaire, rumination moins importante, perte de poids : une mine d'informations est à disposition et encore, nous n'avons sans doute pas tout découvert aujourd'hui*».

Une bonne santé, une bonne production

La santé et le bien-être des animaux, sans oublier celle des éleveurs, a été fortement prise en compte lors de la construction et l'équipement du bâtiment. Celui-ci est muni d'un système de raclage automatique qui se met en route toutes les deux heures dans le but de conserver un niveau élevé de propreté. Les éleveurs ont opté pour des logettes matelas contribuant au bien-être des vaches et diminuant, par la même occasion, l'utilisation de paille de l'exploitation. La ferme laitière est dotée d'un troisième robot, dédié à repousser les fourrages au cornadis. Très pratique, ce système incite les vaches à venir à l'auge avant de partir à la traite au moyen d'une émission sonore reconnue par les animaux. Le bâtiment est aussi équipé de lampes munies de sondes extérieures, qui assurent seize heures de lumière quotidienne au troupeau montbéliard. Des veilleuses actionnées automatiquement la nuit et des fenêtres translucides installées sur tout un côté du bâtiment entretiennent une bonne luminosité. Des filets brise-vent assurent quant à eux une très bonne ventilation de la structure. Pour aller encore plus loin dans le bien-être animal, les éleveurs ont investi dans plusieurs brosses rotatives très appréciée des 120 vaches. L'ensemble de ces équipements - et notamment le robot qui a permis de gagner 0,7 traite par jour- a contribué à élever la production à près de de 9 000 kg de lait par vache et par an (soit un gain d'environ 1 000 kg lait/vache/an). L'ensemble des taux ont progressé dans le même temps et génèrent un gain intéressant du prix du lait, le faisant passer de 310 euros/1000 litres à près de 370 euros/1000 litres.

Innovation culturale

Les participants à cette journée ont pu échanger avec ces deux éleveurs sur leur récent choix de cultiver du sorgho : «*nous en avons semé pour la première fois l'an passé sur deux hectares. Les résultats ont été satisfaisants et nous nous apprêtons à en mettre presque dix fois plus cette année. La qualité nutritionnelle du sorgho est légèrement moindre que celle du maïs, mais cette culture est nettement moins exigeante en eau, à l'exception des semis qui doivent être bien arrosés. Le sorgho nous permet de ne pas tout miser sur le maïs*».

AURÉLIEN GENEST

Le mot du président

Michel Payot, président du syndicat des éleveurs de Montbéliardes, s'est exprimé sur la conjoncture au cours de l'assemblée du 27 mars : «*Le mois de janvier 2017 a été marqué par une hausse de 30 euros/1000 litres du prix du lait qui a mis fin à une crise laitière dont nous nous souviendrons tous très longtemps. Les prix 2017 ont été plus rémunérateurs mais sont encore insuffisants pour combler le manque à gagner et les pertes engendrées en 2016. Les principales préoccupations de ces dernières décennies étaient les chantiers de mises aux normes et l'acquisition de références laitières : pendant ce temps, notre département a perdu la maîtrise de la filière et de la valeur ajoutée. Nos exploitations laitières se retrouvent aujourd'hui fragilisées. Heureusement, la Montbéliarde, deuxième race laitière française, poursuit sa progression à l'échelon national et reste au service de la rentabilité grâce à sa mixité et sa rusticité*».

• PHOTOVOLTAIQUE « Revente ou Autoconsommation »
• Bureau d'étude – Réalisation – Suivie maintenance – Nettoyage
RGE QualiPV
Bâtiment + Photovoltaïque
CLEF EN MAIN
Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627b, rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY-LA-COTE
TEL : 03-80-58-82-09
www.clef-energies.fr / clef-energies@fclh.fr

Énergie renouvelable

Quel avenir pour la méthanisation dans la Nièvre ?

Les agriculteurs du département étaient invités le 27 mars dernier par la Chambre d'agriculture du département pour débattre de cette question et réfléchir à la faisabilité d'un tel projet au sein de leur exploitation. La Nièvre peine à méthaniser son agriculture, alors que des débouchés peuvent être envisagés. Explications.


Etienne Bourgy a animé les débats en compagnie de Didier Guyon à gauche et Vincent Gallois à droite.

Les exploitants agricoles du département ont répondu présent à l'appel d'Étienne Bourgy, chargé de mission à la Chambre de la Nièvre. Son homologue de la Chambre de l'Yonne Vincent Gallois, a participé également au débat. C'est lui qui a exposé les intérêts de la méthanisation et surtout les solutions adaptables à la Nièvre. Visiblement, le message est passé puisque les échanges durant l'après-midi ont été nombreux. Parmi les parties prenantes au débat, il faut également noter la présence de Bertrand Jamet, Responsable des engagements à l'agriculture au Crédit Agricole Centre Loire et Didier Guyon élu à la Chambre de la Nièvre.

Tout commence par un constat

En réalité cette réunion s'inscrit dans les discussions du moment autour de la transition énergétique, la réduction de l'impact carbone et des accords internationaux de Kyoto en 1998, Grenelle 2008 et la Cop 21 à Paris. Les agriculteurs doivent également y prendre part. À titre d'exemple, pour les exploitations grandes cultures, un agriculteur consomme 300 litres de fioul à l'hectare. C'est donc le moment de changer de stratégie. D'autant plus que le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert a félicité le 26 mars dernier, le groupe de travail *«méthanisation»* piloté par Sébastien Lecornu. Une enveloppe de 100 millions d'euros va être débloquée pour accélérer la méthanisation agricole.

Des conditions optimales à favoriser

Pour envisager une unité de méthanisation, il faut d'abord du substrat. Or dans la Nièvre, en raison de son bassin allaitant, il n'y a quasiment que du fumier pendant 6 mois. Il faut donc trouver une solution alternative. Vincent Gallois de la Chambre d'agriculture de l'Yonne rappelle qu'il est possible d'utiliser des déchets organiques, ou provenant de l'industrie agro alimentaire. Le mieux étant, pour lui, des effluents d'élevage. Ensuite, il faut une quarantaine de jours au méthaniseur pour produire du gaz. Gaz qui pourra être injecté dans le réseau pour chauffer un bâtiment ou sécher des fourrages. Il peut être brûlé ou introduit dans un moteur thermique équipé d'un générateur électrique.


Un public attentif et intéressé.

Autre condition essentielle, il faut que votre exploitation soit à proximité d'une conduite de gaz, dans le cas contraire l'installation d'un méthaniseur est compliquée.

Quatre types de process

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il n'y a pas qu'une technique de méthanisation. La nature de vos ressources va déterminer aussi le choix technique. Il existe quatre possibilités. La voie sèche avec des matières qui sont manutentionnables. Dans ce cas c'est essentiellement du fumier. Il y a également la voie humide avec des matières qui peuvent être pompables et injectées directement. On peut envisager du lisier ou du fumier liquide.

On parle de technique continue où le substrat est introduit automatiquement heure par heure. Ce qui vous permet de gérer au plus juste votre méthanisation. Ou il y a la dernière technique dite *«discontinue»* où les substrats sont emprisonnés dans un silo fermé pendant 6 à 8 semaines.
De toutes ces techniques, la plus fréquemment utilisée est la voie humide continue. Mais attention, toutes les matières organiques ne se valent pas.

La valeur fertilisante du digestat ?

Concernant le digestat, sa valeur fertilisante va surtout dépendre de la composition des intrants. Seule une partie du carbone est retirée. Et il faut savoir qu'il se valorise dans le cadre d'un plan d'épandage. Il faut veiller aussi à ne pas utiliser une tonne à lisier équipée de buse palette car la volatilisation d'ammoniac serait trop importante. Privilégiez plutôt un épandage avec des rampes.

Perspectives et investissement

L'investissement est en moyenne de 7 000 à 10 000€ par Kilowatt installé. Comptez entre 500 mille à 2 millions d'euros d'investissement, voire davantage. Le taux de retour sur investissement se situe entre 8 à 10 ans. Vous pouvez également envisager des subventions de l'Ademe, jusqu'à 30 % selon le projet. Les conditions sont les suivantes : 10 % maximum du tonnage en cultures principales ; 25 % maximum du méthane issu de cultures principales ou intermédiaires (Cive) et enfin 50 % de la chaleur valorisée (hors process) séchage du digestat exclu.

Petits et grands projets

Le petit projet agricole, avec environ 3 000 tonnes de matières, il offre une sécurité de l'approvisionnement et permet de chauffer trois ou quatre maisons. C'est l'exemple de la *« Pierre qui Vire »* à Saint Léger-Vauban. Ensuite, le projet agricole en multi-partenaires, avec moins de 10 000 tonnes de matières peut être porté par un groupe d'exploitants. On en trouve à Athié dans l'Yonne. Et enfin, le projet territorial qui est porté par les communautés de communes comme chez Géotexia en Bretagne.

THÉOPHILE MERCIER

Contact

Pour toutes questions relatives à un projet de méthanisation, adressez-vous à la Chambre d'agriculture auprès d'Étienne Bourgy, chargé de missions énergie au 03 86 93 40 18 ou par mail
etienne.bourgy@nievre.chamagri.fr

L'énergie de demain en débat dans notre région

Accélérer la transition énergétique dans notre région. Thème de la table ronde organisée au circuit de Magny-Cours jeudi 29 mars par le comité de l'administration régionale qui réunit tous les deux mois les huit préfets de départements et l'ensemble des acteurs de la filière.

Parmi les annonces, on peut retenir le soutien financier de la région pour les projets de méthanisation et la mise en place de tarifs de rachat garantis pour l'électricité. Malheureusement, la conférence de presse qui a précédé cette table ronde a été quelque peu expéditive et n'a pas permis d'en apprendre davantage sur le chiffrage de ces mesures.



Portrait

Un Ch'ti à Magny-Cours !

David Merlin, 49 ans était éleveur de vaches laitières à Montreuil-sur-Mer dans le Pas-de-Calais. Mais las des quotas, des normes et d'un travail qui ne lui était plus profitable, ce passionné de moto a préféré tout plaquer pour s'installer avec sa femme à Fonsegré, un lieu-dit de la commune de Magny-Cours. Retour sur un changement de vie et de vocation...


David Merlin au sein de son exploitation

David Merlin, a donc débuté sa formation d'agriculteur dans le Pas-de-Calais en 1986 en BEP en Maison Familiale. Il intègre par la suite un Bac professionnel agricole à Rollancourt et réussi à se faire embaucher pendant 10 ans à Haulleville, un ETA situé à Boisjean dans le Pas-de-Calais. *«J'avais un patron qui m'a bien formé»* se souvient-il. *«Cet emploi m'a permis de connaître parfaitement mon territoire. J'ai pu également découvrir les différentes méthodes de travail. Puis c'est en 1999, à la retraite de mon père, que j'ai décidé de me lancer. À l'époque il était en Gaec avec mon frère, j'ai donc racheté ses parts»*.

Un héritage syndical

Lorsque David Merlin intègre le Gaec familial, il est touché par le virus du syndicalisme. Son père et son frère sont des adhérents très actifs de la FDSEA dans le Pas-de-Calais. Implanté depuis de nombreuses années dans le département, l'exploitant connaît bien son territoire.

La section locale lui demande donc de se présenter en 2011 aux élections afin de remplacer le président du canton. David Merlin se lance, et il est finalement élu président du canton de Campagne-lès-Hesdin. Une expérience de 6 ans qui aujourd'hui encore, le marque : *«on prend des coups c'est certain. Mais c'est une bonne école. On apprend à répondre aux gens et surtout à expliquer nos actions. Car bien souvent, les adhérents et les non adhérents disent que la "fédé" ne fait rien, c'est faux ! C'est juste que la FDSEA en locale ne sait pas bien vanter ses actions»*.

Durant son mandat, il se sera surtout battu pour les prix du lait qui, selon lui, cause la ruine du producteur. Pour lui, il n'est pas normal que l'exploitant s'endette pour faire plaisir à tout le monde, surtout à Lactalis ou Sodiaal. C'est à partir de ce constat qu'il a fini par tout plaquer et faire du repérage dans toute la France.

«Des projets d'agrandissement»

À partir de 2006, David Merlin élève donc seul 45 vaches laitières réparties sur 70 hectares. Il a de grands projets dont celui d'agrandir son exploitation. Problème : de nombreuses mises aux normes doivent être réalisées. *«J'ai hésité longtemps avant de faire ces mises en conformité, car avec cette réglementation qui change en permanence, je ne voulais pas trop investir… et surtout pour rien»*. Installé au centre du village, il souhaitait délocaliser sa vingtaine d'îlots pour avoir plus d'espace et augmenter son chiffre d'affaires. Mais acheter des terres est difficile. C'est plus la location de terrain qui est de mise dans le Pas-de-Calais. Délocaliser lui aurait coûté aux alentours de 8 000 euros par vaches.

De plus, il n'était pas certain des cours du lait. En 2008, il fait la connaissance de sa femme Isabelle. Et c'est ensemble que va mûrir le projet de déménagement.

Trois ans de repérages

Son idée de départ était de trouver un endroit touristique. Avant leur déménagement, Isabelle gérait le patrimoine des Anglais en France, une sorte de tour-opérateur. Le couple souhaitait donc un endroit qui puisse marier les deux activités. Ils ont donc visité le Limousin quatre fois ; le Cher deux fois et enfin la Nièvre… Il avait un temps envisagé de s'installer dans ces deux départements, mais les terrains étant trop chers, l'investissement aurait été trop coûteux au regard de la prévision de rendement.

Pour David Merlin l'intérêt de Fonsegré, c'est le bâtiment qui avait déjà été mis aux normes. La solution était quasiment clefs en main. D'autant que Magny-Cours offrait avec son circuit, une possibilité d'ouverture sur le monde. C'est ainsi qu'avec sa femme, ils ont créé des chambres d'hôtes.

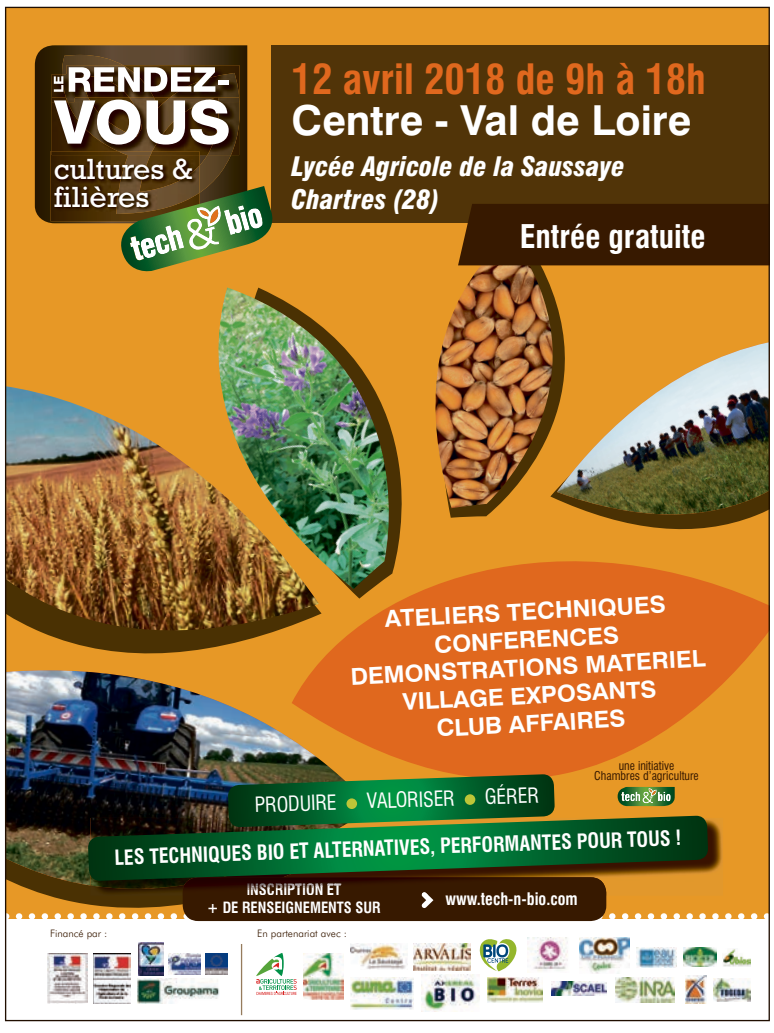
«Je ne veux plus être esclave»

En s'installant dans la Nièvre, le nordiste voulait élever une vingtaine d'Angus. Mais il s'est vite rendu compte que la demande en fourrage était forte dans la Nièvre. C'était une opportunité à saisir, d'autant qu'il ne voulait plus *«être esclave des bêtes et se faire bouffer par les intermédiaires»*.

Ce changement de stratégie a été payant, car depuis son installation en mai 2017, l'ensemble de son stock a été vendu. En parallèle à l'activité des chambres d'hôtes sur la ferme, il loue 80 hectares de terre, dont 60 ont été transformées en prairie et le reste est resté en culture. Un test pour voir comment l'activité agricole va évoluer en fonction des rendements. À terme, il envisage l'acquisition de ses terrains, les prix restant attractifs par rapport à ceux du Pas-de-Calais. Et demain ? Comment envisage-t-il l'avenir de son métier et sa vie dans la Nièvre ? Côté métier, il espère que les consommateurs se tourneront toujours vers la viande de qualité issue des exploitations locales. Pour les éleveurs, le marché italien reste porteur.

Mais il pense que le modèle dominant du fermier propriétaire ne sera plus le seul. Les entreprises agricoles vont aussi attirer des investisseurs, ce qui amènera le statut de l'agriculteur à évoluer.

THÉOPHILE MERCIER



Marché de Moulins-Engilbert

Ventes en vidéo

Le saviez-vous ? L'entreprise Sicafome expérimente depuis novembre 2016, un nouveau procédé de vente par vidéo.

L'objectif est de faire gagner du temps aux vendeurs qui n'ont parfois pas la possibilité de se déplacer ou qui habitent trop loin du marché au cadran. Son principe est assez simple. Des responsables de la Sicafome se déplacent avant la vente dans les exploitations pour filmer les bêtes. La durée de la vidéo va dépendre du nombre de sous lots à vendre. Il ne faut que quelques minutes pour visionner correctement un lot entier. Une fois le tournage terminé, la vidéo est montée puis diffusée sur la chaine Youtube. Un montage qui est envoyé la veille aux acheteurs afin qu'ils se décident en amont du nombre de bêtes qu'ils souhaitent acquérir. Bien sûr, toutes les informations techniques et sanitaires concernant les animaux sont indiquées (poids, statut IBR, vaccins FCO…) comme pour la vente physique à Moulins-Engilbert. Pour la Sicafome, l'objectif est également que les cours soient identiques.

Garder l'esprit du marché physique

Hors de question pour l'entreprise que cette vente en vidéo remplace le marché physique. Pour Martial Tardivon, responsable des ventes à la Sicafome *«l'ambiance du mardi ne pourra jamais se remplacer. Notre cœur de métier, c'est la vente physique»*.

C'est la raison pour laquelle des règles strictes ont été mises en place. Seules les personnes présentes physiquement le mardi peuvent prendre part au marché en vidéo. En ce qui concerne l'enlèvement des bêtes, deux solutions s'offrent au vendeur : soit il vient déposer ses bêtes directement au marché au cadran, dans ce cas ces dernières sont pesées sur la bascule. Soit elles peuvent être enlevées à la ferme et elles seront pesées sur place sur un pont à bascule.

Cette semaine, par exemple, un lot de 84 broutards de 500 kg a pu être ainsi commercialisé.

Et c'est un dispositif qui a fait ses preuves car depuis sa mise en place en 2016, la Sicafome a réalisé une quinzaine de ventes en vidéo. Ce qui représentante entre 700 à 800 bovins.

Contact : cadran@sicafome.fr 03 86 84 28 75.

Sport nature

Rendez-vous le 1er mai à Château-Chinon

Le BTSA Dévelopement, Animations des Territoires Ruraux basé à Chateau-Chinon organise pour la première fois une épreuve sportive intitulé Mor'Vent de Boue. Cette course de 7km se déroulera le 1er mai prochain. L'occasion de voir avec Amélie Delaporte, du comité d'organisation, le liens entre sport et agriculture.


Le comité d'organisation réuni au complet.

Comment est né le projet et pourquoi avoir choisi le nom Mor'Vent de Boue ?

Amélie Delaporte: *«Dans le cadre de notre formation nous devons concevoir, réaliser et promouvoir un événement. En accord avec toute la classe nous avons décidé de mettre en place une course d'obstacles car ce sont des manifestations très à la mode et le territoire de Château-Chinon s'y prête totalement (forêt, obstacles naturels…), les élus avaient aussi pour objectif de dynamiser le territoire.*
Le nom Mor'Vent de Boue vient de l'expression «Vent debout» qui signifie aller de l'avant. Cela représente bien notre course d'obstacle car malgré les difficultés à franchir il faut continuer d'avancer».

Combien de temps de préparation a t-il été nécessaire ? Comment avez-vous financé ce projet ?
AD : «*Nous préparons le projet depuis le début de l'année scolaire, supervisés par nos professeurs. Nous avons décidé de réaliser le parcours dans le bois de la Chapelle du chêne, sur la commune de Château-Chinon. Le terrain est particulièrement adapté et réserve quelques obstacles naturels.*
De plus, la commune nous soutient dans notre projet en mettant à notre disposition à peu près tout ce dont nous avons besoin. Le comité des fêtes nous prêtes du matériel, un artisan nous fabrique des obstacles. Nous avons choisi un parcours de 7 km afin de rendre la course accessible à tous sans trop de difficultés. Nous avons fait plusieurs reconnaissances avant de faire un choix définitif. Il a également fallu vérifier chaque parcelle que nous traversions, l'ONF nous a aidé dans nos démarches.
Le projet est financé en faisant appel aux acteurs du territoire. Nous avons aussi réalisé quelques actions (vente de gâteaux, tombola ...) pour collecter des fonds. Le budget final est d'environ 10 000 € (frais de ravitaillement, de dossards, de chronomètre, de matériaux divers pour la construction des obstacles, Service départemental d'incendie et de secours pour une sécurité maximum et les pompiers de Château-Chinon mettent à disposition leur parcours d'entrainement, site internet, communication, tee-shirts, médailles...). De nombreux organismes et associations nous soutiennent également».

Peut-on encore apporter son aide financière à votre projet ?
AD :«*Il est effectivement encore possible de nous aider et ce, de plusieurs manières. Nous attendons encore des réponses de diverses structures du territoire mais le budget n'est pas totalement bouclé ! Et puis il y a les imprévus auxquels nous devons faire face et qui coûtent malheureusement cher, comme par exemple le branchement électrique pour les friteuses du repas du midi (raccordement EDF 400€).*
Nous proposons la course dans un esprit d'amusement ou de compétitions pour ceux qui le veulent.
Le jour J les participants partiront par vague de 25 coureurs toutes les 15 minutes. Durant le parcours et à l'arrivée seront proposés des ravitaillements. Ils seront tous chronométrés, pour l'instant la 1ere femme, le 1erhomme, la meilleure équipe et le meilleur déguisement seront récompensés. Nous offrirons également un lot aux trois premiers de chaque catégorie. Si d'autres partenaires nous offrent des lots nous redistribuerons la totalité car notre objectif n'est pas de faire du bénéfice mais bien d'animer le territoire. Nous offrons à chaque participants un tee-shirt et une médaille».

De manière général, quels liens faites-vous entre le sport et l'agriculture ?
AD : «*Notre lycée dépend du ministère de l'Agriculture, mais les formations qu'il dispense ne sont pas toutes en lien direct avec l'agriculture. D'ailleurs, notre formation s'intitule Développement, Animation des Territoires Ruraux, si l'agriculture fait partie intégrante de la ruralité, elle ne se limite pas à l'agriculture.*
L'image de l'agriculture se limite souvent trop à des clichés, représentant un manque de dynamisme, d'activités peu modernes enfermées dans des traditions. L'organisation de ce type d'événement permet de lutter contre ces clichés et de proposer des activités ouvertes sur l'extérieurs».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER


Le comité d'organisation en pleine reconnaissance du parcours

Zoom sur le BTS Développement des territoire

Le BTSA Développement Animation des Territoires Ruraux est une formation axée sur la connaissance du territoire (acteurs, politique …). Les élèves apprennent à réaliser des diagnostics, des plans de communication, de la négociation afin de mettre en place des projets dans un territoire rural.
Renseignement : courseobstacles@gmail.com - 07 89 22 42 46 06 81 06 44 07.

▶ Agenda

18/04 Foire Concours
Sicafome organise une foire concours pour les femelles et Bœufs culards d'engraissement. Réception des animaux entre 4h30 à 5h30. Jury de 6h30 à 8H00 et vente au cadran à 8h30. Inscriptions obligatoire avant le 27 avril. Attention pour les animaux non IBR, prise de sang obligatoire avec résultat négatif. Un engagement de 10 euros est demandé par bête. Renseignements 03 86 84 28 75.

20/04 72ème AG de la FDSEA 58- Salle des fêtes de Sermage.
Au programme, huit clos statutaire à partir de 13h30, suivis de l'élection de la commission statuts et conflits à 14h45. Puis pour finir, séance ouverte au public à partir de 15h. Un buffet dinatoire accompagné du verre de l'amité clôtura événement. Inscriptions avant le 13 avril fdsea58@wanadoo.fr ou 03 86 93 40 98.

26/04, 3 et 4/05 Mieux communiquer sur son métier
La FDSEA organise une journée d'ateliers pratiques de 9h à 17h pour s'entraîner à la prise de parole avec le grand public. Au programme: jeux de rôle à partir de situations vécues par les stagiaires, méthode pour se préparer et structurer ses idées, exemples et arguments concrets à utiliser.
Trois dates sont proposées: le 26 avril à Corbigny et le 3 mai à Cercy-la-Tour pour le secteur élevage ; le 4 mai à Prémery pour les grandes cultures. Informations et inscription auprès de Lucie Lecointe: 03 86 93 40 92 ou formation.fdsea58@orange.fr



Syndicat de Défense du Chaource

Résister et continuer à construire

Dans un paysage laitier compliqué, la filière Chaource résiste et réussit à maintenir ses acteurs, producteurs et entreprises. Si cette résistance peut paraître insuffisante, elle permet en tout cas de continuer à construire pour des jours meilleurs : c'est le cap que le Syndicat de Défense du Chaource entend garder.



Au micro, Didier Lincet, président du Syndicat de Défense du fromage Chaource.

« *Notre modèle résiste relativement bien aux aléas de la consommation lorsque l'on constate qu'au fil des années les consommateurs continuent de se détourner de familles entières de produits laitiers. Je citerais par exemple des produits de consommation courante représentant des volumes importants, tel le lait ou le camembert qui fait partie de notre famille des fromages à pâte molle. Or nos appellations d'origine et en particulier notre Chaource reste stable. On pourrait sans doute faire mieux, mais notre filière permet à des producteurs de lait d'exister et à des jeunes de s'installer, ce qui est très positif. Elle permet aussi à des entreprises d'être présentes, d'investir et de se développer, pas forcément sur le chaource, mais sur des parts de leurs fabrications. Et lorsque je regarde la cartographie de cet ensemble, producteurs et entreprises fromagères, il est évident que la production laitière s'est concentrée sur la zone en appellation Chaource et que les entreprises qui restent sur le territoire par exemple aubois, sont toutes impliquées dans la filière Chaource. Si je fais un parallèle avec le département voisin de la Marne, celui-ci ne compte plus aucune fromagerie en activité*». C'est par un constat, qui ne génère pas de triomphalisme mais plutôt une volonté de continuer encore et toujours de construire, que Didier Lincet ouvre l'assemblée générale du Syndicat de Défense du Chaource qu'il préside. Ce constat est illustré par les chiffres de l'activité 2017 présentés par Anne-Lise Soulignac, animatrice du syndicat (voir encadré).

Poursuivre les efforts de communication

C'est pourquoi, comme à l'accoutumée devant une salle accueillant la plupart des producteurs et des acteurs de la filière, le président du syndicat poursuit son tour d'horizon du contexte dans lequel évolue le Chaource, pour rappeler l'addition des enjeux énormes auxquels il fait face : «*il y a la transmission de nos entreprises, élevage ou fromageries, la réponse aux attentes sociétales, en particulier environnementales et l'adaptation aux goûts et exigences des consommateurs. Et le consommateur doit tenir une place essentielle dans nos choix, car il exige de la transparence, de la qualité, un prix qui lui soit acceptable, le respect du bien-être animal, des relations de partage de la valeur dans la filière et son aval…. Je remarque qu'il y a une prise de conscience générale et positive des fonctions économiques et sociales essentielles que remplissent les agriculteurs et les producteurs sur le territoire national, avec par exemple pour notre filière lait 250 000 emplois*». Revenant ensuite à la filière Chaource, il précise que celle-ci a sans doute encore des efforts à faire, en particulier en termes de communication. Mais il avertit que la remise en cause et les approches de progrès ne doivent en aucun cas, comme c'est trop souvent fait, s'accompagner «*de critiques ne visant qu'à casser*». C'est donc en lançant un appel «*à continuer de construire et de chercher ensemble des solutions pour tous*», que Didier Lincet clôt son propos. En écho, dans le rapport sur l'exercice passé, Anne-Lise Soulignac met l'accent sur les multiples initiatives mises en œuvre, seul ou mutualisées dans des partenariats, pour développer la qualité (audits et contrôles, formations, tests gustatifs, projet Méta PDO Cheese visant la connaissance du génome des bactéries et levures…), pour intensifier la communication (presse gastronomique, féminine, réseaux sociaux, blogs, spots TV, sites internet,…) et participer à des évènements (27 manifestations). Autant d'actions qui traduisent cette volonté de construire puisqu'elles sont en bonne partie permises par les dispositifs mis en place par le syndicat et notamment une cotisation supplémentaire, (7 €/t pour les fabricants et 0,10 €/1 000 l pour les producteurs) pour financer des opérations de communication, qui sont déterminantes auprès des consommateurs.

FRANÇOIS NOËL

▶ Repères

La campagne 2017 en quelques chiffres

Filière : 64 exploitations productrices (1 cessation et 3 installations d'un nouvel associé en 2017), 3 fromageries (PME), 2 producteurs fermiers et 2 fromagers affineurs, soit 330 emplois directs
Quantité de lait AOC collecté : 36,8 M l (+2,16%), auxquels s'ajoutent 639 572 l (de production fermière (662 464 l en 2016)
Tonnage transformé par l'industrie : 16,7 M l (stable)
Taux de transformation : 45,50% (46,52% en 2016)
Production en AOP : 2 421 t (2 453 t en 2016, 2 448 t en 2015, 2 496 t en 2014)
Total des primes touchées par les éleveurs : 445 597 € (+7,94%), pour 36 M l primés, soit 11,74 € HT/1000 l de lait collecté, 24,59 € HT/1000 l transformé et 184,04€ HT/t de fromage de Chaource. A noter qu'en fonction des critères retenus, selon les exploitations les primes s'échelonnent de 6,88 € HT/ 1000 l à 20,11 € HT/1000 l avec une moyenne se situant à 11,74€/l



De nombreux producteurs et acteurs de la filière étaient présents.

Zoom sur… Les résultats des exploitations

L'approche sur les coûts de production et sur les prix de revient des producteurs, présentée depuis quelques années par Céline Cuvier de CERFrance Nord-Est - Ile de France, n'a pour une fois suscité aucune réaction. Il est vrai que les cumuls des aléas climatiques de 2016 et des impacts de la crise laitière ont une nouvelle fois frappé sur la campagne 2016-2017 (clôtures de fin 2016 à juin 2017).
Ainsi l'échantillon de 30 exploitations (2 109 VL, 17,9 M l) présente les moyennes suivantes par exploitation : 208 ha de SAU (dont 41% de SFP), 2,6 UTH, 70 VL, et production de 597 Kl/exploitation. Les charges proportionnelles restent du même niveau que la campagne précédente, soit 200€/1000l, alors que les charges de structures, 188€/1000 l, continuent de diminuer (-9,6€/1000 l), plus particulièrement en raison du ralentissement des investissements (moins de charges de mécanisation et de frais financiers). Au final le prix de revient baisse de 395 €/1000 l en 2016 à 357 €/1000 l en 2017 du fait de la hausse des produits affectés au lait (en particulier liée à la variation d'inventaire).
A noter que la classe des 350 à 400 €/1000 l devient la plus importante et la tendance est à une nette diminution des classes supérieures à 400 € (7 exploitations contre plus d'une douzaine auparavant). Le prix d'équilibre moyen après aides se situerait à 256 €/1000 l en 2017, sachant que le prix moyen du lait, 339€/1000l, a diminué de 10€/1 000l entre les deux exercices (avant le redressement de 2017).

Saint-Vincent de Bourgogne

Vézelay prête à accueillir l'édition 2019

Vézelay s'apprête à recevoir la prochaine Saint-Vincent Tournante de Bourgogne les 26 et 27 janvier 2019. Le lancement officiel de la manifestation s'est déroulé le 28 mars dernier à Montillot, en présence de représentants de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin



Tous réunis le 28 mars dernier à Montillot, pour le lancement officiel de la manifestation.

Quoi de mieux qu'une Saint-Vincent Tournante, pour célébrer l'entrée, depuis novembre 2017, de Vézelay dans la famille des appellations communales de Bourgogne ? C'est un beau cadeau que la Confrérie des Chevaliers du Tastevin a offert aux vignerons du vézelien en leur proposant d'acuillir les 26 et 27 janvier prochains, la grande Saint-Vincent de Bourgogne. Après Irancy il y a deux ans, Chablis en 1996 et 1999, ce sera la quatrième fois que la grande fête vineuse se tiendra dans l'Yonne. Elle se déroulera au cœur même du village de Vézelay, où neuf caveaux de vins blancs appellation Bourgogne Vézelay et Vézelay seront ouverts, proposant la dégustation de trois millésimes (2015, 2016 et 2017), ainsi qu'un caveau de Bourgogne Pinot. Au total, ce sont 15 000 bouteilles qui ont déjà été mises de côté par les vignerons de l'appellation, pour préparer dignement l'évènement. Les équipes de bénévoles travaillent déjà d'arrache-pied chaque semaine, pour assurer la décoration qui aura pour thème : *«Quatre coteaux, quatre saisons»*. Pas question de ne pas être à la hauteur de la renommée de la commune. C'est ainsi qu'un nouveau groupe de travail avallonnais devrait bientôt rejoindre l'équipe locale. Au total, ils devraient être plusieurs centaines à contribuer ainsi à la réussite de l'évènement. L'illustre Basilique sera bien sûr à même d'accueillir en son sein le samedi les 80 confréries présentes au défilé, avec pour la première fois dans l'histoire de la Saint-Vincent-Tournante, tous les vignerons pouvant assister à l'unisson à la messe de Saint-Vincent, dans ce lieu magique. Le dimanche sera quant à lui, dédié aux confréries locales, invitées à défiler à leur tour dans les ruelles de la colline éternelle.

Les organisateurs attendent, en fonction de la météo, entre 30 et 40 000 personnes. Un succès populaire qui nécessitera des places de parking adaptées. Près de 30 hectares sont déjà prévus à cet effet, avec, pour les plus éloignés, un système de navettes pour relier la fête. Afin de satisfaire le plus grand nombre, deux banquets sont d'ores et déjà prévus le samedi soir et le dimanche midi, dans le village voisin de Montillot. La réservation du banquet et tous les renseignements pratiques sur ces deux journées seront disponibles dès cette semaine, sur le site www.vezelay2019.fr. «*Oui, la Saint-Vincent Tournante de Vézelay aura quelque chose en plus*», affirme Matthieu Woillez, président du Comité de Saint-Vincent et de l'ODG Vézelay, *«sans aucun doute, dans ce lieu hors du commun, ce seront le travail des vignerons de Vézelay et l'ensemble d'un territoire au patrimoine unique qui seront ainsi mis en lumière»*.

Dominique Bernerd

Foire du Beau Marché

Une foire qui fleure bon le printemps

Réapparue sous sa forme actuelle en 1979, la Foire du Beau Marché à Toucy, tire son origine des grandes foires du Moyen âge, dont on trouve trace dès le 13è siècle.


Jean Breuillé et sa belle fille Karine, éleveur de chevaux de trait comtois à Michery.



Il faut savoir être patient pour déguster le boudin chaud ! Le Beau Marché a su préserver son authenticité, en faisant la part belle aux producteurs locaux, qu'ils soient en conventionnel ou bio.

Jamais Foire du Beau Marché n'aura jamais si bien porté son nom que cette année ! Choisi par les internautes dans le cadre de l'opération lancée par TF1 «*Élisez le plus beau marché de France*», comme le premier de Bourgogne, celui de Toucy est désormais en lice pour la sélection finale, dont les résultats seront dévoilés fin mai prochain. Il n'est pas trop tard pour voter ! Rendez-vous pour cela sur #VotrePlusBeauMarché.

Devenue un élément incontournable du patrimoine poyaudin, la Foire du Beau Marché se tient chaque année le samedi précédant les Rameaux. Une date qui n'est pas le fait du hasard, annonciatrice du printemps et du réveil des cultures. Président de l'association du Vieux Toucy, Jean-Pierre Huot évoque même chez nos confrères de l'Yonne Republicaine (édition du 23 mars), l'existence en 1780, de deux foires importantes : *«celle du Beau Marché, appelée aussi Foire du renouveau et la Foire de la Trinité, deux dates importantes de la vie rurale correspondant aux périodes auxquelles les ouvriers et journaliers se louaient dans les fermes et métairies pour la belle saison et ensuite, pour l'automne et l'hiver»*. Nul besoin de remonter si loin dans le temps, pour le maire de la cité, Michel Kotovtchikhine, qui se souvient encore, des foires de son enfance : *«tout gamin, on sortait en vitesse de l'école, alors ouverte le samedi, pour voir arriver la centaine de bovins et autres débouchant de la route d'Auxerre. L'époque des maquignons, se tapant dans la main, le portefeuille bien garni en poche. Les cafés étaient pleins et dès qu'une transaction était conclue, on allait boire un coup»*. «*Une époque*», précise Jean Breuillé, éleveur de chevaux de trait comtois à Michery, *«où y'avait pas d'alcootest ! De toute façon, on venait avec la carriole et le cheval savait rentrer tout seul…»* Aujourd'hui reconverti dans l'élevage équin, cet ancien éleveur de bovins, qui a compté jusqu'à 200 animaux, est fidèle chaque année à la manifestation : *«le Beau Marché, c'est d'abord, comme Treigny, le printemps qui pointe son nez. On repart dans les beaux jours et on ressent de la convivialité chez tous ceux que l'on rencontre. Des gens que l'on croise parfois qu'ici, une fois par an !»*. Né à Moulins-sur-Ouanne, lui aussi a en mémoire ce que lui en racontait sa mère : «*ils arrivaient de Moulins en charrette, avec les œufs, le cochon, le veau quand y'en avait eu un dans l'année*». Si les bovins ont depuis longtemps déserté les allées, subsistait néanmoins ce samedi matin au fil des rencontres, comme un petit air de nostalgie.

Dominique Bernerd

▸Agenda

Accompagnement à la Télédéclaration Pac avec la DDT 89

Afin de présenter les évolutions règlementaires 2018 et celles du logiciel TélePAC, 5 demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans tout le département aux dates suivantes.
Vendredi 6 avril à Auxerre : Salle Cloutier à la DDT, 3 rue Monge à 9 h 15
Mardi 17 avril à Avallon : salle du Marché Couvert, rue Georges Schiever à 14 h
Mercredi 18 avril, à Saint-Clément : salle des fêtes, Place de l'Eglise à 9 h 15
Jeudi 18 avril, à Ancy-le-Franc : salle polyvalente, Grande Rue, à 9 h 15
Vendredi 20 avril, à Toucy : Salle polyvalent, rue Paul Defrance à 14 h

12/04 AG de la Section Départementale Ovine de l'Yonne

La Fédération Départementale Ovine de l'Yonne organise son Assemblée Générale le jeudi 12 avril, à partir de 10 h, à Pontaubert. L'après-midi se tiendra la réunion technique départementale chez Nicolas Dubois à Domecy-sur-le-Vault. Pour tout renseignement, contacter Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

26/04 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 29 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 - Email : dijon@apecita.com

JA 89

«Ce qui me plait: la défense du métier...»

C'est une équipe déjà bien rôdée à l'exercice qui a pris les rênes de JA 89 en ce début de nouvelle mandature.



Le nouveau président de JA 89, Maxime Boucher, entouré des deux animatrices, Émilie Bunel et Laura Sylvestre-Baron.

Exploitant céréalier de 23 ans, installé à Fouchères, dans le Nord-Ouest du département, Maxime Boucher a été élu le 15 mars dernier président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.

Des motivations particulières à devenir président ?
M. Boucher : *«Ce qui m'a toujours plu dans le syndicalisme, c'est la défense du métier, notamment auprès des élus. Après plusieurs années passées au conseil d'administration, j'ai souhaité m'investir davantage, pouvoir prendre des décisions sur des questions ou points précis et faire avancer l'agriculture. Et puis j'ai aussi une bonne partie du bureau précédent qui repartait avec moi et savais que je pourrais m'appuyer sur eux. J'ai toujours considéré que c'est l'équipe qui fait avancer, ce n'est pas un individu plus qu'un autre. Même si, par rapport aux instances, c'est moi qui représenterai pendant deux ans les JA, c'est l'équipe toute entière qui en assure le fonctionnement. Des personnes d'expérience que j'ai pu côtoyer ces deux dernières années. Je ne pars pas de zéro et cela a beaucoup compté dans ma décision».*

Est-ce toujours facile de combiner vie syndicale et vie professionnelle ?
«Il est vrai que c'est assez prenant et comme l'on travaille au rythme de la nature, pas toujours facile de se libérer les jours où il fait beau. Après, tout est question d'organisation. Même si j'ai ma propre exploitation, je travaille par ailleurs en commun avec mes parents et sais que je peux compter sur leur soutien. Si j'ai souhaité être élu président pour les deux ans à venir, c'est que mon père est encore actif. Dans cinq ou six ans, l'âge de la retraite venu, cela aurait été un peu plus compliqué».

Les sujets sur lesquels l'équipe va se focaliser en ce début de mandat ?
«Tout ce qui tourne autour des États Généraux de l'Alimentation bien sûr. On en attend beaucoup de retours car aujourd'hui, la situation sur les exploitations n'a jamais été aussi tendue. Si nous n'arrivons pas à placer nos prix de revient dans le débat, on n'avancera pas… Avec derrière, tout ce qui touche aux accords de libre échange, que ce soit le Mercosur ou le Ceta Aujourd'hui, on a autorisé le biodiesel argentin et c'est toute la filière colza qui en prend un coup Si l'on rajoute le Brexit, la Pac, cela fait beaucoup d'équations à multiples inconnues. Le problème étant qu'aujourd'hui, la demande sociétale évolue et il faut que l'agriculture évolue en même temps».

Et au niveau départemental, des problématiques particulières ?
«Celle concernant la qualité de l'eau notamment. L'Yonne est un département particulièrement touché en la matière et n'importe quel agriculteur, même s'il n'est pas directement concerné, s'interroge, face aux restrictions d'eau qui se multiplient. Nous utilisons des produits tracés et agréés mais les analyses s'améliorent et aujourd'hui, ce n'est plus la matière active en elle-même que l'on retrouve dans l'eau, mais son métabolite. Du coup, on ne répond plus aux normes».

La communication sera un axe privilégié pour les deux ans à venir ?
«Ce sera même l'un des projets de la nouvelle mandature. Il est certain que nous avons à nous améliorer sur le sujet car on a du mal à montrer ce que l'on fait au quotidien. Il faut que l'on prenne le dossier en main. C'est notre métier et c'est à nous d'en parler afin de ne pas laisser aux autres le soin de le faire à notre place. Deux personnes dans le bureau auront en charge le sujet et du coup, on va essayer de l'intensifier et le travailler encore plus. De toute façon, on sait pertinemment qu'aujourd'hui, on ne peut pas passer outre».

Un mot sur le nombre d'installations aidées par an…
«Elles ont tendance à stagner ces dernières années, mais leur nombre devrait augmenter suite au nouveau système mis en place. On arrive à une moyenne de 32 500 € par installation : un chiffre boosté par rapport à l'ancien programme et il faut arrêter de prétendre qu'il est compliqué d'avoir à remplir quelques dossiers, quand en retour, on peut toucher une enveloppe de ce type. Pour autant, l'accès au foncier reste un frein majeur à l'installation et notre souhait est que les personnes partant en retraite puissent en vivre demain, sans avoir besoin d'une cession «faramineuse». Le fait que des investisseurs arrivent aujourd'hui sur le marché, rendant les choses encore un peu plus compliquées».

Un message à l'attention de jeunes nouvellement installés et pas encore adhérents ?
«Insister sur l'importance à rencontrer d'autres jeunes. Il faut être unis, ne pas s'enfermer seul sur son exploitation et partager l'expérience. Insister aussi sur ce qui est l'une des valeurs des JA : la convivialité. Le métier d'agriculteur se bâtit sur une carrière et il leur faut venir défendre ce qu'ils souhaitent pour l'agriculture de demain. Ne pas laisser faire les autres, face aux contraintes à venir, notamment en matière environnementale, ce n'est pas en restant dans son coin que l'on fera avancer les choses».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Promodis
SÉLECTION CLÔTURES
LACME
LES OFFRES DU MOIS jusqu'au 30/04/2018

Poste CLOS 2000 220V Réf 601700	99,00 € Prix HT - Règlement comptant
Poste SECUR 100 12V Réf 613000	139,00 € Prix HT - Règlement comptant
Pile jetable Réf 622904 1er Prix	14,90 € Prix HT - Règlement comptant
Batterie rechargeable Réf 620300	54,90 € Prix HT - Règlement comptant
Lot de 10 piquets KIPOST 110 Réf 640600	9,80 € Prix HT - Règlement comptant
Câble 500M Réf 633450	24,36 € Prix HT - Règlement comptant



YAgri Yonne
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Méthivier
Agence de Toucy 03 86 44 01 08

FDSEA 89

Réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 26 mars s'est tenu sous la présidence d'Arnaud Rondeau en raison de l'absence de Damien Brayotel. Ce fut l'occasion d'accueillir maxime Boucher en sa nouvelle qualité de président des Jeunes Agriculteurs 89. L'assemblée l'a vivement félicité pour cette prise de poste.



Au menu du jour : relance syndicale, rencontre avec le Préfet, dossier drainage et dégâts gibier.

En préambule de la matinée, était prévu un point avec la salle sur la relance syndicale. Les remontées du terrain ont donné lieu a des riches échanges entre membres du conseil d'administration. Il en ressort que l'action syndicale n'est plus forcément aussi visible qu'elle a pu l'être par le passé.

Les dossiers étant de plus en plus complexes, ils donnent lieu à un travail de longue haleine porté parfois sur plusieurs années. Au final, les adhérents n'ont pas toujours conscience du travail accompli et des acquis obtenus. La FDSEA de l'Yonne a donc décidé d'entamer une réflexion sur sa façon de communiquer sur ce travail colossal fait par les équipes et qui n'est pas forcément perçu comme tel sur le terrain.

Rencontre avec le Préfet le 23 avril

Autre point à l'ordre du jour de ce conseil d'administration : la préparation de la rencontre prévue le 23 avril avec le préfet de l'Yonne. Il est prévu un retour sur les inondations de ce début d'année et leurs impacts sur la Pac notamment. Un autre sujet épineux dans notre département est l'instruction et l'avancée des dossiers de drainage.
À ce jour, la situation de blocage pénalise l'ensemble des agriculteurs et la FDSEA ainsi que la Chambre d'Agriculture veulent proposer au préfet une charte pour faire évoluer la situation. La carte des zones défavorisées devra aussi être à l'ordre du jour puisque les préfets de département devront faire des propositions pour la continuité territoriale et des plans d'action pour accompagner les éleveurs des éventuelles communes sortantes.
Parmi les autres sujets abordés au cours de ce conseil d'administrations riche en échanges, la chasse et les deux réunions prévues dans l'Yonne : celle du 30 mars entre la FDSEA et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, ainsi que celle du 3 avril à la Chambre d'Agriculture pour la présentation du projet de schéma cynégétique départemental. La suite du conseil était dédiée aux retours sur les différents congrès et assemblées générales des associations spécialisées. Ces Assemblées de filières permettent d'avoir une vision plus large des problématiques, souvent récurrentes et des actions nationales portées dans chaque branche.
Enfin, le conseil d'administration a précisé le dérouler de son Assemblée générale qui se tiendra le 24 mai à Charny. Le conseil d'administration a entériné la possibilité de faire une soirée à l'issue de l'assemblée. Un barbecue sera donc proposé si la salle est libre. L'idée de cette soirée et de redonner un aspect convivial à l'Assemblée générale en demandant au canton hôte de préparer des grillades avec les productions des agriculteurs locaux.

Marianne Ranque,
Animatrice FDSEA 89

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture

Formation d'1,5 jour découpé en 3 demi-journées : le 26 avril matin puis en mai et juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Itinéraire technique des légumes de plein champ

Le 17 mai à Auxerre et le 31 mai à St Julien (21) pour visite exploitation et Bretenniere pour l'après midi. Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

Mes couverts d'interculture

Comment réussir l'implantation et maximiser les bénéfices pour mes cultures ? Le 3 mai à la Maison du pays Coulangeois à Coulanges-la-Vineuse. Contact : Simon Do Espirito Santo, 06 98 71 22 32

S.A.R.L RICHER FILS
TRAVAUX-AGRICOLES

Vous propose ses prestations



Pour vos récoltes de céréales : chanvre, tournesol et maïs



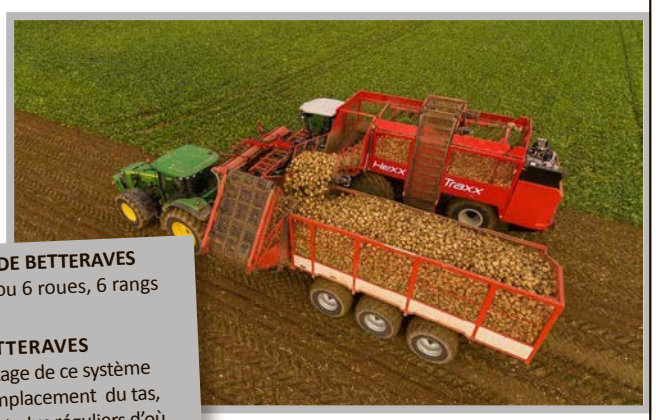
Pour vos pressages de foin, de paille, de chanvre avec presse à balles rondes ou rectangulaires



Pour vos travaux de terrassement, démolition, aménagement de cour, renforcement de chemin, etc...



Pour vos pressages de paille avec presse à balles rectangulaires (90 x 120) et achat de la paille en andain



▶▷ POUR L'ARRACHAGE DE BETTERAVES
Avec Intégrale AGRIFAC 4 ou 6 roues, 6 rangs ou 12 rangs

▶▷ DEBARDAGE DE BETTERAVES
Benne-débardeuse ; l'avantage de ce système est de ne pas rouler sur l'emplacement du tas, de faire des tas plus hauts et plus réguliers d'où l'économie de ne plus avoir à faire niveler le tas en fin de saison et de baisser votre tare-terre.

POUR VOS TRAVAUX DE SOL MAIS AUSSI LA FERME DU SEMI À LA RÉCOLTE



VOUS PROPOSE UNE NOUVELLE PRESTATION AVEC SON SEMOIR UNIVERSEL POTTINGER C6



POSSIBILITÉ DE SEMER : EN SIMPLIFIÉ, EN DIRECT OU SUR LABOUR
- *Préparation du lit de semence avec son déchaumeur à 2 rangées de disques*
- *Rappuyer avec son rouleau à pneus*
- *Semer avec précision grâce aux doubles disques DUAL-DISC*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
N'HÉSITEZ PAS
À NOUS CONSULTER

9, Allée des Tilleuls - 10290 POUY-SUR-VANNES
Tél. 03 25 21 71 69 • Portable 06 07 55 74 81 • richer.jacky@orange.fr

Congrès de la FNSEA

Stéphane Travert manque d'argument faute de budget

Le 72ème congrès de la FNSEA qui s'est achevé à Tours sur le discours de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Un ministre sérieusement limité dans sa capacité de réponse aux attentes des agriculteurs et du syndicat majoritaire, par un manque de moyens flagrant.

Alors que vient de débuter à l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi issu des États généraux de l'alimentation, la présidente de la FNSEA Christiane Lambert a renouvelé, lors du congrès de son syndicat à Tours les 28 et 29 mars, son soutien à la réforme des relations commerciales en cours et s'est félicitée des inflexions récentes du gouvernement sur le sujet des pesticides. En revanche, elle a affiché une franche déception sur deux dossiers qui ont en commun de solliciter le budget de l'État : le plan d'investissement de 5 milliards d'euros et l'abaissement du seuil subventionnable de l'assurance récolte. Elle s'inquiète également du financement de la future assurance chômage agricole, ou même d'une éventuelle suppression de l'exonération de la TICPE. D'ailleurs, hasard ou non, les deux mesures annoncées par le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert lors du congrès -la création d'une mission du CGAAER sur l'avenir des zones intermédiaires et le statu quo sur le paiement redistributif - ont pour point commun de ne générer aucune dépense supplémentaire.

À Tours, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert semblait une nouvelle fois mis, par son gouvernement, dans l'incapacité de répondre budgétairement aux attentes de la FNSEA, qui demande, sous divers moyens, que l'on redonne des latitudes financières aux exploitations françaises, pour être plus compétitives et investir. Sur l'assurance récolte, la présidente de la FNSEA demandait que la France utilise la possibilité donnée par le règlement européen Omnibus d'abaisser le seuil de déclenchement subventionnable à 20 % et augmenter le taux d'aide jusqu'à 70 %.

Stéphane Travert : *«Toutes ces demandes ont un coût»*

Le ministre de l'Agriculture a expliqué qu'il entendait bien cette demande mais ne donnerait pas suite aux demandes récurrentes sur l'abaissement des seuils de déclenchement de l'assurance récolte ou le rehaussement des taux de subvention. *«Toutes ces demandes ont un coût*, a-t-il expliqué. *Je ne donnerai pas suite aux demandes formulées dans le cadre de cette période de programmation»*. Déception de la FNSEA : *«Cela n'a pas un coût exorbitant, il faut le mettre en œuvre pour la prochaine campagne»*, insiste Christiane Lambert.

Sur le plan d'investissement de 5 milliards d'euros, le ministre de l'Agriculture s'est évertué, en en rappelant le détail, à convaincre les congressistes qu'il était consistant, qu'il comprenait *«des financements importants [...] maintenus sous la forme de subventions»*. En vain.

«C'est flou», s'exaspère Christiane Lambert, en conférence de presse. *«Il répète et répète à l'envi 5 milliards, 5 milliards, mais il n'y a aucun argent frais, c'est recyclé. Ce sont des dispositifs de garantie, mais ce n'est pas de l'argent frais. Cela risque de faire pschittt ! J'ai vraiment le regret que l'on soit dans une situation où ça va faire pschittt»*.

Fiscalité : la FNSEA pour une *«relance de la compétitivité»*

Même lorsque l'État crée un dispositif en faveur des agriculteurs, comme c'est le cas pour l'assurance chômage étendue dans le secteur agricole, la FNSEA reste dubitative. *«Il va créer une assurance chômage qui va créer 4 points de cotisations sociales alors qu'il a déjà retiré 7 % de compétitivité puisqu'il a déjà supprimé les 7 points qu'avait donnés Manuel Valls»*, estime la présidente de la FNSEA.

Le gouvernement dément et assure qu'à court terme, la création de cette assurance est financée uniquement par la hausse de la CSG, assise sur l'ensemble des revenus des Français. La FNSEA précise que sa crainte réside dans le déficit de la caisse d'assurance chômage. Elle redoute que les agriculteurs ne doivent à terme la combler.

La FNSEA a donc affiché des demandes fortes pour le prochain projet de loi de finances, notamment après que le ministre de l'Économie a pris l'initiative de lancer un chantier spécifique sur la fiscalité agricole. *«L'objectif de cette réforme devra être la relance de la compétitivité»*, lance Christiane Lambert, avant de s'inquiéter de rumeurs concernant les exonérations de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ou des plus-values.



Le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert semblait dans l'incapacité de répondre budgétairement aux attentes de la FNSEA,

Zones défavorisées : pas de *«compensation à l'euro près»*

Le ministre de l'Agriculture a fait deux annonces allant dans le sens de la FNSEA, durant ce congrès, qui ont le point commun de n'engager aucune dépense supplémentaire : la création d'une mission du CGAAER sur l'avenir des zones intermédiaires et le statu quo sur le paiement redistributif. Il a par ailleurs rappelé que des compensations seraient prévues pour les régions sortantes des zones défavorisées simples (ZDS), dont les agriculteurs se sont fortement fait entendre, notamment ceux des Deux-Sèvres. Il a aussi annoncé *«un travail de fourmis»* dans les mois à venir, pour y *«accompagner»* des projets. *«Ce ne sera pas une compensation à l'euro près»*, a-t-il ensuite précisé en conférence de presse.

En résumé, la FNSEA est *«très déçue de la non-écoute sur des sujets capitaux pour la compétitivité de l'agriculture»*, a résumé la présidente de la FNSEA Christiane Lambert, lors d'une conférence de presse. *«Sur les États généraux de l'alimentation, c'est positif, mais quand on voit comment les autres pays foncent avec leur agriculture, nous, on continue à avoir des boulets aux pieds. Pire même, le ministre crée de nouveaux boulets !»*.

Satisfecit sur les Égalim, espoir sur les phytos

Fait rare, la présidente de la FNSEA a repris la parole après le discours de Stéphane Travert, rompant avec le protocole qui laisse traditionnellement au ministre de l'Agriculture le dernier mot. Elle a ainsi pu exprimer ses déceptions et ses satisfactions. Au rang des satisfactions, le projet de loi issu des États généraux de l'alimentation, qui dans sa partie sur les relations commerciales, reprend une partie des mesures attendues par le syndicat majoritaire.

Mais aussi l'inflexion ressentie par la FNSEA sur le sujet des pesticides et du glyphosate en particulier, dont Christiane Lambert a de nouveau demandé le report de son interdiction. La veille, l'élu en charge du dossier phytos à la FNSEA, Éric Thirouin, se félicitait de l'adhésion des Pouvoirs publics au Contrat de solutions.

AGRA



Rompant avec le protocole qui laisse traditionnellement au ministre de l'Agriculture le dernier mot, la présidente de la FNSEA a repris la parole après le discours de Stéphane Travert.

Négociations commerciales Serge Papin plaide pour des *«prix référents»*

Invité au congrès de la FNSEA, le patron de Système U Serge Papin, a plaidé pour l'instauration de *«prix référents»* dans le cadre des relations commerciales dans les filières alimentaires, en attendant que des indicateurs de coûts de production soient proposés dans le cadre des interprofessions, comme le prévoit le projet de loi Égalim en cours d'examen. *«La mise en place des indicateurs de coûts de production va être compliquée, nous devrions en passer par des prix référents,* a-t-il lancé. *Cela permettrait de trouver un compromis sur certaines grandes matières premières, comme le porc, le lait ou la viande bovine»*. Le distributeur estime que les interprofessions ne sont pas prêtes à produire des coûts de production, évoquant notamment la nécessité d'établir des *«comités de suivi»*. Pour Serge Papin, le *«prix référent permettrait de faire bouger les choses en attendant que les interprofessions se réforment»*.

FNSEA

Perspectives et rétrospectives

La première année de mandat a été active pour la nouvelle équipe dirigeante de la FNSEA. Elle a notamment été marquée par les travaux menés dans les deux chantiers des États Généraux de l'Alimentation. La FNSEA a donc profité de son congrès, pour présenter aux 1000 congressistes les actions menées durant cette année et ses projets pour l'avenir.



«Un syndicat en mouvement et porteur de solutions, c'est la volonté affichée et réaffirmée»

«Nous avons du pain sur la planche mais nous ne renoncerons pas, nous continuerons à nous battre» a affirmé Jérôme Despey, secrétaire générale de la FNSEA, avant de présenter le rapport d'activité de la FNSEA lors du congrès de la FNSEA, qui s'est déroulé à Tours du 27 au 29 mars. La première année pour l'équipe dirigeante de la FNSEA, élue il y a un an au congrès de Brest. Le secrétaire général a rappelé que le contexte économique était pesant, avec des prévisions du chiffre d'affaires de la Ferme France, pour 2017, qui sont mauvaises, faisant suite à une baisse de 7% entre 2015 et 2016. Cette première année a été marquée par de nombreux travaux, notamment en raison de la tenue des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), dont le premier chantier était consacré à la répartition de valeur, un des thèmes de campagne de l'équipe élue l'an dernier. Serge Papin, Président directeur général de Système U, qui en dépit de l'attentat, survenu dans un magasin la semaine précédente, avait maintenu sa venue, estime que les EGA ont permis une prise de conscience intéressante qui part du consommateur. La loi alimentation, qui découle des travaux des EGA, sera présentée à l'assemblée nationale fin mai. Serge Papin rappelle qu'il n'y a aucune raison pour que les matières premières agricoles ne soient pas rémunérées au juste prix en France. Le projet de loi inclut notamment le relèvement du seuil de revente à perte (SRP) la limitation des promotions abusives, la lutte contre les prix abusivement bas et la prise en compte des coûts de production pour la construction des prix agricoles. Lors de son discours, le 29 mars, Stéphane Travert a annoncé que ce nouveau cadre devrait s'appliquer dès l'automne.

Aux distributeurs, qui *«s'inquiètent»* de ce projet, il a redit que la hausse du SRP, la fin des promotions abusives, vont entrainer des hausses de marge et de chiffre d'affaires pour eux, *«il n'y a aucune fatalité à ce que ces hausses se traduisent par une augmentation globale des prix pour le consommateur»*, insiste-t-il. Le deuxième chantier des EGA a aussi mobilisé le syndicat. Il a répondu aux attentes sociétales envers l'agriculture en proposant le contrat de solutions, avec plus de 35 organisations, afin de rassembler les initiatives qui permettent de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Mais les États généraux n'ont pas été la seule actualité à rythmer l'année syndicale.

ZDS : *«des critères incompréhensibles»*

Le dévoilement de la nouvelle carte des zones défavorisées simples (ZDS) a également fait réagir le monde agricole. Le président de l'UDSEA Indre et Loire, Dominique Malagu, estime que dans son département, cette nouvelle carte va avoir des conséquences importantes sur la viabilité des exploitations. Pour Christiane Lambert les critères d'exclusions et d'inclusions des zones sont incompréhensibles. *«Je ne peux passer sous silence le "trou" de 853 millions d'euros de l'ICHN qui vous ont conduit à opérer un transfert supplémentaire du 1er au 2nd pilier»*, a-t-elle déclaré. Se voulant rassurant le ministre de l'Agriculture s'est dit opposé à de nouveaux transferts. Les conditions climatiques et la lutte contre les aléas ont également été des sujets de préoccupation pour la FNSEA. Fin 2017, Omnibus a doté l'Europe d'une nouvelle palette d'outil pour permettre aux agriculteurs de se prémunir contre les aléas climatiques. Evoquant l'avenir de la politique agricole commune la présidente de la FNSEA estime qu'il est possible de repenser un projet agricole européen autour de trois axes : compétitivité, durabilité et résilience. Stéphane Travert a affirmé la volonté du gouvernement de préserver le budget de la PAC et de s'opposer au cofinancement des paiements directs.

«Entre prédateurs et éleveurs : il faut choisir !»

La prédation a aussi mobilisé les équipes du syndicat en région et à Paris. Pour manifester contre le plan loup une manifestation avait notamment été organisée devant Matignon en décembre. Ce plan ne satisfait en effet pas la FNSEA qui estime qu'il ne protège pas la ruralité et les éleveurs. Dans son discours de clôture, Christiane Lambert, a évoqué la volonté du gouvernement de réintroduire deux ourses dans les Pyrénées. Une initiative qui déplait à la présidente de la FNSEA, *«entre prédateurs et éleveurs il faut choisir»*, a-t-elle assuré, sous les applaudissements des congressistes.

Durant les diverses interventions le numérique et le digital, la compétitivité, ont également été évoqués. Sur tous les sujets la FNSEA a présenté les actions menées mais surtout ses perspectives pour l'avenir, mettant ainsi en avant sa volonté d'être un syndicat en mouvement et porteur de solutions.

Région Bourgogne Franche-Comté

Une nouvelle ambition pour l'Europe avec une PAC digne de ce nom

Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté a précisé les priorités de la Région au congrès de la FNSEA le 27 mars à Tours.

En introduction Frédéric Perrot a souhaité préciser les attentes des agriculteurs sur l'Europe : *«nous ne souhaitons pas une Europe passoire avec le Ceta et super passoire avec le Mercosur. Et surtout pas une Europe qui négocie en catimini et troque ses produits agricoles contre ses avions, ses centrales ou autres services. Pas une Europe sans gestion de ses marchés agricoles qui stocke 400 000 Tonnes de poudre de lait. Ces volumes considérables pèsent sur les prix payés aux producteurs. Il est urgent de trouver une solution à ces stocks pour éviter une nouvelle crise.*

Face à une Amérique qui se referme, l'Europe a maintenant une carte à jouer pour sa sécurité, pour sa souveraineté, pour ses territoires,… et son agriculture !

À l'heure du Brexit, nous devons pousser le couple Franco Allemand pour remobiliser l'Europe. Il faut retrouver une nouvelle véritable ambition pour l'agriculture Européenne avec une PAC digne de ce nom !».

Priorités régionales et répartition de la valeur ajoutée

Concernant les priorités régionales Frédéric Perrot a insisté : *«sur la prise en compte des zones intermédiaires, le soutien à l'élevage, la nécessité d'encourager les investissements productifs!»*

L'autre dossier concerne le projet de loi sur l'agroalimentaire. Sur ce point stratégique Frédéric Perrot précise : *«nous savons tous que l'enjeu, pour nous, est de retrouver de la valeur. La valeur, elle existe ! Elle est là ! Mais elle nous échappe au moment de la vente de nos produits quand nous ne maîtrisons pas la filière.*

La contractualisation est un enjeu pour toutes les productions, pour toutes les filières, dans ce cadre, seule la transparence permettra de démasquer les vrais bénéficiaires ! Ces sans foi ni loi qui font leur fortune sur le dos des producteurset des consommateurs ! Face à Leclerc qui n'est pas si clair et qui achète la presse pour dire tout le mal qu'il pense du seuil de revente à pertes ou de l'encadrement des promotions, ne nous trompons pas, les Pouvoirs publics doivent proposer un cadre qui permettent une meilleure répartition de la valeur ajoutée».

Le contrat de solutions pour répondre à l'agribashing

L'environnement reste un sujet sensible et le contrat de solutions doit être mis en œuvre dans les régions indique Frédéric Perrot : *«nous souffrons trop de l'agribashing qui finit par discréditer notre profession et nous sape le moral. Nous sommes convaincus que le contrat de solutions est une réponse adaptée à cette perte de confiance.*

Au-delà du concept, il faut le rendre maintenant opérationnel dans nos régions, sur nos exploitations, pour imposer notre tempo, …

Cet accompagnement, c'est notre rôle et celui des chambres d'agriculture. Après avoir défini cette nouvelle ambition, il faut aussi se reposer la question de l'accompagnement de notre développement».

Il termine ses propos par les élections aux chambres d'agriculture : *«nous avons besoin, en réalité, de Chambres d'agriculture de proximité, réactives qui travaillent en lien étroit avec le syndicalisme, qui s'emparent réellement des priorités et des préoccupations du monde agricole, pour déployer notamment le contrat de solutions. Les agricultrices et les agriculteurs ont toujours assuré leur propre développement. Les FDSEA devront être à leur écoute pour définir leurs projets et les mettre en œuvre».*

Le dernier message s'adresse aux Pouvoirs publics : *«parce qu'il n'y a pas de vie sans alimentation ! Notre agriculture et notre métier méritent plus d'attention, plus de reconnaissance et de respect».*

COMMUNIQUÉ FRSEA

Maisons familiales rurales

Des ambitions affirmées

La fédération territoriale ouest des MFR de Bourgogne-Franche-Comté a tenu son assemblée générale le 23 mars. L'organisme souhaite mettre en place des synergies avec les acteurs du territoire.



Jean-Luc Bonin et André Planchenault, président et directeur de la nouvelle fédération comptant neuf MFR.

La fédération territoriale ouest des MFR, créée l'an passé, a tenu sa première assemblée générale le 23 mars à Pouilly-en-Auxois. La place des Maisons familiales rurales dans le développement de leur territoire a été étudiée lors de ce rendez-vous.

Plusieurs actions déjà réalisées par les MFR ont été présentées lors de cette journée (Agencourt: organisation et animation d'un spectacle *«son et lumières»*, Baigneux-les-Juifs : portage de repas, Gron: co-organisation et co-animation d'un colloque national d'horticulture, Villevallier : accueil de l'école primaire pour la restauration, Grandchamp: mise en place d'une formation pour des demandeurs d'emploi). La fédération souhaite poursuivre ce type d'actions et même les développer. *«Nous voulons mettre en place de nouvelles formations, répondre aux besoins et construire de nouvelles synergies sur notre territoire»*, indique Jean-Luc Bonin, en présence de plusieurs élus et politiques, *«que les différents acteurs du territoire n'hésitent pas à côtoyer les maisons familiales en partageant leur savoir, en sollicitant leurs différents services, nous sommes là pour ça. De nouveaux besoins en formation vont émerger, nous voulons jouer un rôle majeur dans leur développement. Le monde agricole et rural doit prendre conscience que nous sommes là ! Nous sommes leurs partenaires, nous faisons partie du ministère de l'agriculture»*.

AG

Une grande diversité

Le réseau des MFR est doté d'une fédération régionale et de trois fédérations territoriales depuis septembre 2017. La fédération territoriale ouest est composée de neuf établissements : Agencourt, Baigneux-les-Juifs, Grandchamp, Liernais, Pouilly-en-Auxois, Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), Étang-sur-Arroux (Saône-et-Loire), Gron, Toucy et Villevallier (Yonne). Un choix diversifié de formations professionnelles, formations pour adultes et formations par apprentissage de la 4ème au Bac +3 sont proposés dans de nombreux secteurs (agriculture, agroéquipement et conduite d'engins de travaux publics, horticulture, travaux et aménagements paysagers, hôtellerie, restauration, services aux personnes, services aux collectivités, vente et commercialisation).

Employeurs agricoles

Le nouveau Tesa prend ses marques

À compter du 1er avril prochain, grâce au nouveau Tesa, les employeurs agricoles pourront déclarer leurs embauches et réaliser leurs bulletins de salaire. À ce jour, la MSA compte déjà plus de 13 000 demandes d'adhésion. Pour faciliter l'appropriation de ce nouveau service, la MSA propose à ses adhérents un accompagnement global, illustré par un site Internet didactique dédié et des sessions d'information organisées au plan local.

Aider les employeurs de main-d'œuvre à se familiariser avec le nouveau Tesa

à ce jour, la MSA compte déjà plus de 13 000 demandes d'adhésion. Aussi, pour permettre à ses adhérents employeurs de main-d'œuvre de découvrir plus facilement le nouveau Tesa, la MSA met à leur disposition un site Internet dédié nouveau-tesa.msa.fr. A la une : des tutoriels vidéo, une FAQ (questions-réponses classées par thèmes), des conseils pratiques et des actualités pour informer les utilisateurs.

En parallèle, très soucieuses de favoriser un accompagnement de proximité, la Caisse Régionale MSA de Bourgogne organise, à l'intention de ses adhérents, des sessions d'information au plan local. Pour les employeurs de main-d'œuvre intéressés, les informations (dates, lieux, inscriptions…) sont accessibles sur nouveau-tesa.msa.fr ou directement sur le site Internet de la MSA Bourgogne, rubrique «Employeur > Nouveau Tesa».

Le nouveau Tesa, mode d'emploi

Le nouveau Tesa permet aux employeurs agricoles de simplifier leurs démarches et déclarations liées à l'emploi de leurs salariés. Ils peuvent ainsi réaliser les formalités suivantes : gestion des taux de cotisations dues auprès d'organismes complémentaires non gérés par la MSA, déclaration préalable à l'embauche, modification du contrat de travail, émission des bulletins de salaire, production des documents RH (certificat de travail, registre unique du personnel pour la gestion des salariés, attestation Pôle emploi, etc.).

- Une solution adaptée aux TPE et un périmètre élargi aux CDI

Le nouveau Tesa cible prioritairement les petites entreprises agricoles non équipées d'un logiciel de paie ou n'ayant pas recours à un tiers déclarant pour effectuer leurs déclarations sociales. Nouveau, l'employeur peut recourir au nouveau Tesa pour gérer ses salariés, en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD et remplir ainsi ses obligations DSN.

Il a aussi la possibilité d'utiliser conjointement le nouveau Tesa pour ses salariés en contrats courts et la DSN pour les autres. Pour rappel, la Déclaration sociale nominative (DSN), rendue obligatoire pour tous les employeurs en 2017, remplace désormais la plupart des déclarations sociales.

- La nécessité d'une adhésion préalable

Depuis janvier dernier, il est possible d'adhérer au nouveau Tesa. Il s'avère impératif d'adhérer au nouveau Tesa et ce, même si l'employeur utilise encore le Tesa web classique. En pratique, l'entreprise doit impérativement adhérer au nouveau Tesa au début du trimestre au cours duquel elle souhaite réaliser son embauche (donc avant le 15 du premier mois du trimestre concerné).

A noter : ce nouveau service intègre les informations nécessaires à la MSA pour produire une Déclaration sociale nominative (DSN). Les données sont transmises directement par la MSA aux organismes sociaux concernés : Pôle emploi, caisses de retraite complémentaire, institutions de prévoyance …
Le nouveau Tesa intègrera également le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, prévu dès le 1er janvier 2019.

MSA Bourgogne





Élevage bovin

Quels systèmes d'avenir ?

FranceAgriMer a présenté les résultats de deux études sur les conditions de résistance et de durabilité des élevages bovins, l'une sur le lait et l'autre sur la viande.

Suite aux différentes crises qui ont secoué l'élevage bovin français, FranceAgriMer a lancé en 2016 deux études d'approches différentes, mais avec le même objectif : mieux connaître les leviers de résistance et les facteurs de résilience des ateliers lait et viande dans les exploitations. Les résultats ont été présentés par l'organisme le 28 février, à l'occasion du salon de l'agriculture.

Bovins viande : un déséquilibre offre/demande

La filière bovin viande française vit depuis quelques années une crise structurelle liée à plusieurs facteurs : baisse de la consommation (-10 % entre 2006 et 2017) qui s'explique par la sédentarisation, le vieillissement de la population, les discours anti-viande rouge, un pouvoir d'achat affecté par la crise économique, parallèlement à une diminution de la part consacrée à l'alimentation dans le budget des familles. Sans compter un changement dans les modes d'alimentation, avec des consommateurs qui mangent moins de viande rouge chez eux, préférant la consommer à l'extérieur. Le revenu des éleveurs est, lui, en baisse, en raison notamment d'une augmentation des coûts de production : la part du prix des intrants est ainsi passée de 40 % des charges en 2002 à 48 % en 2017. Conséquence : la production doit s'adapter aux débouchés. Les résultats de l'étude indiquent un déséquilibre entre l'offre, constituée à 50 % de vache laitière et à 33 % de jeune bovin, alors que la demande française est évaluée à 65 % de vache et 15 % seulement de jeune bovin. «*Adapter le produit à la demande est devenu une priorité. Consommer de la viande n'est plus obligatoire. Pour que le consommateur continue d'en acheter, il doit être satisfait par le produit*», explique Philippe Dimon, de l'Institut de l'élevage. Le poids des carcasses est, à cet égard, un facteur clé. La filière attend des carcasses de moins en moins lourdes, pour la restauration hors domicile et les GMS qui souhaitent des portions bien calibrées, ne dépassent pas de l'assiette, alors que les animaux produits gagnent en moyenne de 1 à 3 kg par vache par an, précise Philippe Dimon.

Des pistes pour produire des animaux plus légers

Pour produire ces animaux plus légers, les éleveurs ont plusieurs leviers : réduction des cycles de production avec des babynettes, des génisses finies à 18 mois, l'utilisation de nouveaux types raciaux (comme l'Angus par exemple), ou encore la réduction du gabarit des troupeaux. Ces solutions, testées dans le cadre de l'étude, conservent des «*performances qui restent mitigées à l'échelle des systèmes d'élevage*», explique Philippe Dimon, car ils conduisent à une réduction de la viande produite et donc vendue, engendrant une réduction du revenu. Il apparaît ainsi nécessaire de trouver des compromis. Pour les éleveurs interrogés, le signal prix reste en effet un élément incontournable pour impulser une transition, d'autant plus quand les changements de système doivent se raisonner sur plusieurs années. Sans compter que les attentes des consommateurs ne sont pas toujours lisibles et peuvent fluctuer rapidement. Parmi les pistes d'amélioration évoquées par l'étude, la contractualisation est donc un élément pouvant conforter les éleveurs dans le changement. L'accompagnement technique est également primordial, note l'étude qui cite aussi les voies d'adaptation à promouvoir, à savoir les systèmes plus efficients dans l'utilisation des ressources fourragères, et les systèmes qui recherchent plus d'efficacité alimentaire et de précocité.

Lait : bonne rémunération et endettement maîtrisé

La deuxième étude avait pour but de comprendre comment certaines exploitations laitières avaient mieux résisté que d'autres lors des trois dernières crises (2008-2009, 2013, 2015-2016). À partir d'une analyse de la marge de sécurité - à savoir, ce qui reste quand l'éleveur a remboursé ses annuités et effectué ses prélèvements privés, certains critères ont été mis en avant.

Car même lors des bonnes années, comme en 2014, certaines exploitations n'ont jamais réussi à avoir une marge de sécurité positive. C'est par exemple le cas de 30 % des exploitations des systèmes de plaine. L'étude a testé les différents systèmes et exploitations en les soumettant à sept aléas : -30 % de rendements fourragers, prix de vente du lait diminué de 100 € les 1 000 l., prix de la viande bovine et des cultures diminués de 30 %, augmentation de 50 % du prix des intrants, des engrais et des carburants. Il en ressort que les exploitations les plus robustes sont celles qui ont un bon niveau d'efficience par 1 000 litres, ainsi qu'un niveau d'endettement maîtrisé. Les écarts observés entre les exploitations sont surtout liés aux prix du lait, ainsi qu'aux postes de charges (alimentation, mécanisation, bâtiment…)

Plusieurs facteurs d'amélioration sont identifiés : l'amélioration du prix du lait, en travaillant par exemple sur la prévention des accidents (inhibiteurs, germes, cryoscopie…), la maîtrise des comptages cellulaires et butyriques, l'optimisation des taux TB-TP, mais aussi la meilleure rémunération des coproduits viande en limitant les pertes et en recherchant des plus-values (sur les veaux naissants par le croisement, les réformes par la finition). Enfin, globalement, l'étude recommande une rémunération de 100 à 110 € les 1 000 litres, avec un niveau maximum d'annuités à respecter autour de 80-100 euros maximum les 1 000 litres.

Chronique ovine

Quatre méthodes pour faire adopter un agneau

L'adoption n'est pas toujours couronnée de succès mais certaines méthodes offrent plus de réussite que d'autres.

Frotter l'agneau à adopter avec le placenta de la brebis qui vient de mettre bas en est une. Hubert Germain, vétérinaire et formateur explique *«qu'il est possible de simuler un nouvel agnelage afin de déclencher l'ocytocine par la compression des sciatiques. Quatre doigts sont introduits dans le vagin, le pouce à l'extérieur. Un message est alors réalisé en appuyant bien sur le plancher du bassin. Cette technique est à essayer lorsque l'agnelage est récent»*. La case d'adoption est une autre solution. La brebis est alors attachée au cornadis en permanence.

L'alimentation et l'abreuvement sont réalisés par devant. La mère ne peut pas voir ni sentir l'agneau à adopter et l'éleveur se poste dans la case plusieurs fois par jour pour le faire téter. Pour vérifier si l'adoption a réussi, elle est détachée du cornadis et observée de près pendant quelque temps.



En case d'adoption, la brebis ne peut pas sentir l'agneau qui tête.

Une corde à l'attache de la queue

Il est également possible d'attacher la brebis dans sa case d'agnelage à l'encolure en continue afin qu'elle ne fasse pas de mal à l'agneau à adopter.

Pour faire téter l'agneau, un jarret est mis en suspension sur la barrière pour libérer la mamelle. La présence de l'éleveur est indispensable afin d'éviter les risques d'étouffement et de préserver le bien être de la brebis. Enfin, une autre méthode consiste à utiliser un masque et une corde.

L'objectif est de bloquer l'articulation des pattes arrière pour empêcher la brebis de taper l'agneau.

Pour ce faire, la corde est passée autour de la brebis, juste devant la mamelle et sur la pointe des hanches. Un nœud qui se défait très rapidement est ensuite réalisé car la corde est enlevée aussitôt que l'agneau a tété.

La corde est ensuite ramenée au niveau de l'attache de la queue.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche technique *«Une méthode d'adoption avec un masque et une corde»* et la vidéo *«une méthode d'adoption en élevage ovin»* sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)



Herbicides

Du nouveau dans le désherbage du tournesol et du soja

Depuis quelques semaines, l'herbicide Proman / Inigo / Soleto a obtenu son AMM (autorisation de mise en marché) sur ces deux cultures après avoir été homologué sur pommes de terres il y a trois ans. Quel est son intérêt au sein d'une offre aujourd'hui assez limitée ?



LJung – Terres inovia

AMM sur tournesol et soja pour ce nouvel herbicide.

Cet herbicide est composé de métobromuron à 500 g/l, un inhibiteur de la photosynthèse (urées substituées, groupe HRAC C2) dont l'action est racinaire et systémique (même mode d'action que le chlortholuron, isoproturon et linuron).
Il est sélectif du soja et du tournesol par un positionnement en postsemis-prélevée et présente un profil à large spectre d'action sur les dicotylédones.
Son action sur graminée reste plus limitée. Ce sera donc, la plupart du temps un produit d'association ou de programmes.

Une nouvelle solution sur tournesol

Dans les essais Terres Inovia, Proman a été évalué en comparaison au Racer ME. Ces deux produits ont été associés à Mercantor Gold en raison du complément sur graminées (tableau 1).

A la dose de 2 l/ha, les deux solutions sont similaires sur chénopode, matricaire, renouée à feuille de patience et renouée persicaire, séneçon ou encore graminées.

La solution avec Proman est en léger retrait sur morelle et plus encore sur mercuriale et renouée des oiseaux. Les deux solutions sont insuffisantes sur renouée liseron ou gaillet.

En terme de coût, c'est la dose de 2,5 l/ha qui est proche du programme avec Racer ME à 2 l/ha. Dans ce cas, l'action est nettement renforcée sur renouée à feuille de patience, renouée liseron (efficacité supérieure au programme avec Racer ME), ambroisie, gaillet et géranium disséqué.

Proman est donc une solution de plus pour les associations. Sa dose (2 ou 2,5 l/ha) sera choisie en fonction de la flore. Mercantor Gold est un partenaire préférable pour les fortes pressions graminées et morelle, Atic-Aqua pour la renouée des oiseaux et les fortes pressions en renouée liseron (mais en retrait sur graminées). Le partenaire Dakota est un compromis intéressant à bon rapport qualité-prix. Enfin, en situation de pression modérée en graminées, Proman à 1,5 l/ha représente un très bon complément au Pulsar 40 (dose de 0,8 l/ha + actirob B) sur chénopode, matricaire et renouée liserons qui sont les points faibles de cette postlevée (graphique 1).

Mais un réel progrès en soja

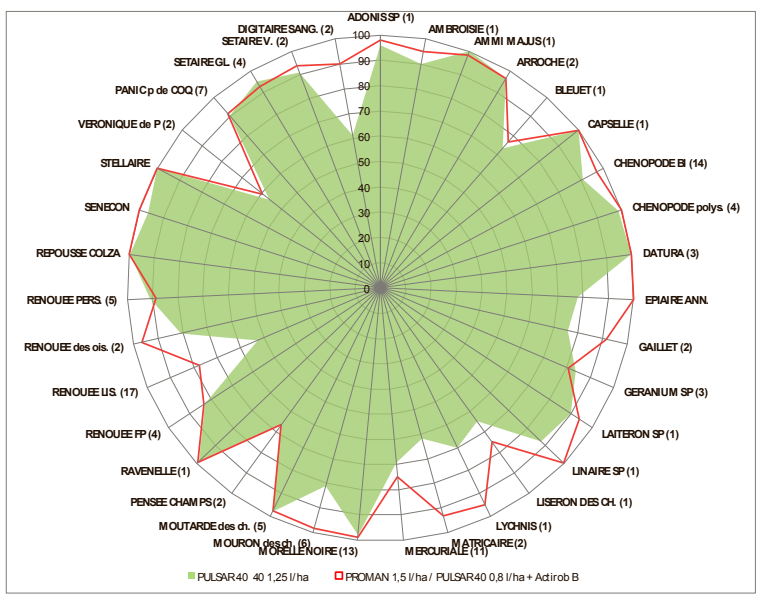
C'est bien sur soja que cette solution revêt un caractère innovant dans un contexte d'offre restreinte en prélevée (Sméto-machlore/Mercantor ; pendiméthaline/Prowl400 ou Atic-Aqua). Proman vient renforcer l'efficacité sur chénopode, morelle, renouées et matricaire pour des programmes avec postlevée mais ne peut concurrencer les bases classiques (moins onéreuses) sur graminées. La lutte contre l'ambroisie se trouve nettement améliorée par le métobromuron (+25% d'efficacité que Prowl400 en programme avec une application de Pulsar 40 – 4 essais Terres Inovia) à condition de rester sur la dose de Proman à 2,5 l/ha.

Cette dose peut être modulée à 1,5 ou 2 l/ha à la seule condition de réaliser une double application de Pulsar 40 (0,6 l/ha + actirob B - première application dès 2-3 feuilles vraies du soja). Cette action de prélevée est stratégique dans un contexte d'apparition de la résistance de l'ambroisie au Pulsar 40 et à l'Express SX.

L'utilisation de Proman en prélevée ou Basagran SG (1 kg/ha) en première application de postlevée, la technique de décalage de semis (au 10-20 mai) après préparation du sol précoce et destruction des premières levée et le binage sont des leviers incontournables à la gestion de ce risque de résistance.

Franck Duroueix – Terres Inovia

(1)Herbicid résistance action committee.
Regroupement des essais tournesol 2012-2017 – Terres Inovia
Regroupement des essais tournesol 2012-2017 (excell)



Regroupement des essais tournesol 2012-2017 (excell)

Adventice	MERC. GOLD + RACER 1,2 + 2	MERC. GOLD + PROMAN 1,2 + 2	MERC. GOLD + PROMAN 1,2 + 2,5
AMBROISIE (1)	87	88	92
ARROCHE (1)	93	75	78
BLEUET (1)	43	23	20
CAPSELLE (1)	100	98	100
CHENOPODE blanc (7)	94	96	96
CHENOPODE polys. (2)	100	100	100
DATURA (1)	0	0	0
GAILLET (1)	73	60	70
GERANIUM diss. (1)	98	85	95
GERANIUM TG (1)	93	17	20
MERCURIALE (6)	86	56	63
MORELLE NOIRE (6)	95	87	89
MOURON des ch. (3)	100	98	98
MOUTARDE des ch. (2)	92	95	84
PENSEE (1)	37	17	67
RENOUEE FP (2)	68	74	81
RENOUEE LIS. (5)	74	73	84
RENOUEE LIS. (3)	69		82
RENOUEE PERS.	85	84	88
VERONIQ PERSE	98	50	70
PANIC faux-mill. (1)	78	82	87
PANIC PdeQ (2)	63	68	68
DIGITAIRE sang. (2)	100	99	99
SETAIRE GLAUQUE	100	98	98
SETAIRE GLAUQUE	94	92	95
SETAIRE GL (2)	97	95	97
RAY GRASS (1)	65	58	58

Sur une base Mercantor Gold
Proma 2 l/ha est assez proche de Racer ME
Proman 2 l/ha est inférieur sur gaillet, morelle, géranium, mercuriale, véronique de perse



Terres de Bourgogne
ARVALIS Institut du végétal
SPÉCIAL MALADIES & Blés Orges

Maladies des blés et orges

Une nuisibilité variable à lever dans chaque parcelle

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur les principaux leviers à mettre en œuvre pour lutter contre des maladies des céréales à paille.

Avant de passer en revue les principales maladies pouvant affecter les blés et les orges en Bourgogne, il est important de relativiser leur fréquence d'apparition.

Concernant les blés, à partir des observations réalisées chaque année au cours des 29 dernières, le tableau 1 est un bon indicateur pour faire des priorités sur les maladies à considérer en priorité ou pas.

Force est de constater que la maladie la plus fréquente est bien la septoriose. Présente tous les ans, son intensité est variable selon la pluviométrie enregistrée au printemps. A raison d'une année sur trois, les attaques peuvent être graves comme en 2016, voire 2012 et 2013. En revanche, elle se fait plus discrète lorsque le printemps est sec. Du côté de sa nuisibilité, elle est bien moindre sur les plateaux argilo calcaires que dans les zones de plaines et vallées où elle peut atteindre, dans le pire des cas, 25 à 30 q/ha. Il est encore trop tôt pour caractériser la septoriose qui se développera en 2018. Néanmoins, le climat pluvieux enregistré depuis de nombreuses semaines est de nature à multiplier l'inoculum présent depuis l'entrée de l'hiver.

Généralement absente de la région, la rouille jaune fait son apparition de manière significative depuis trois ans. Le piétin verse est plutôt discret depuis une bonne dizaine années. C'est à se demander si l'inoculum, inféodé à chaque parcelle est toujours là ? Par ailleurs, sa nuisibilité est modeste, autour de 4 à 6 q/ha par exemple dans les zones favorables à la maladie en Puisaye, dans le Gâtinais et le Val de Saône.

L'oïdium est quasi absent du paysage depuis le début des années 90, fruit des progrès de la sélection variétale.

La rouille brune est relativement rare et ne s'exprime que lorsque que l'hiver est doux et la fin du printemps assez humide. Mais, non contrôlée, sa nuisibilité peut atteindre 30 q/ha sur variété sensible et dans tous les milieux comme en 2007.

Enfin, la fusariose (roséum) des épis ne se développe que lorsque le climat autour de la floraison est humide comme ce fut le cas en 2007 et 2008 et encore plus en 2016. Plus que le dégât occasionné au rendement, environ 6 – 7 q/ha au maximum, c'est la potentielle production de mycotoxines DON qui peut poser problème à l'aval de la filière.

Du côté des orges, la maladie la plus fréquente est l'helminthosporiose teres. Son développement est conditionné par un contexte climatique proche de celui de la septoriose. Les dégâts enregistrés sont du même ordre que pour la septoriose avec aussi la différenciation entre les milieux pédoclimatiques. Absente depuis quelques années, la rhynchosporiose refait son apparition depuis le développement des variétés d'orges d'hiver ETINCEL et ISOCEL, sensibles à cette maladie. Dans le pire des cas la nuisibilité de cette maladie s'établit autour de 15 q/ha.

Les autres maladies telles que l'oïdium et la ramulariose sont plus rares. Enfin, depuis quelques années, on observe le développement de fusariose sur les épis d'orges d'hiver comme de printemps dont les effets sont encore méconnus.



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez gratuitement les fiches accidents d'ARVALIS - Institut du végétal sur www.arvalis-infos.fr
Les Fiches Accidents vous décrivent les différents problèmes auxquels peuvent être confrontées les grandes cultures ainsi que les solutions préventives et curatives à adopter. La sélection se fait par culture et par type d'accident : d'ordre physico-chimique, climatique, ou agronomique, ou lié aux ravageurs, maladies, virus, et mauvaise utilisation de produits phytosanitaires.

BOURGOGNE - FRANCHE COMTE

Tableau 1 : Niveau annuel d'intensité des principales maladies du blé en Bourgogne Franche-Comté — **Selon ARVALIS Dijon**

Années / Maladies	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
PIÉTIN VERSE	++ ++	+	+	+	+	++	++	++ ++	+	+	+	++ +	++ +	++ ++	++	+	+	+	+	++	++	+	+	+	+	+	+	+	+
SEPTORIOSE	++ ++	++	++ +	++	+	++ +	++	++ +	++	++	+	++	++	++ +	+	+	++	++ +	++	++	++ +	++	++	+	++ +	++ +	+	+	++ ++
OÏDIUM	+	++ +	++	++ +	+	+	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+	++	++	++	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+
ROUILLE JAUNE																										+	++ +	++	++
ROUILLE BRUNE	+	++ +	++ +	++	++	++	++	+	+	+	++	++	+	++ +	++	+	+	+	+	++ ++	+	+	+	+	++	+	+	++	+
FUSARIOSE DES EPIS	+	+	+	++ +	++	++	+	+	+	++ +	+	++	+	+	+	++	+	+	+	++ +	++ ++	+	+	+	+	+	+	+	++ ++

INTENSITE : ++ ++ Très forte | ++ + Forte | ++ Moyenne | + Faible

FOCUS LES PRINCIPALES MALADIES DU BLÉ

SEPTORIOSE

C'est une maladie du feuillage des blés dont les attaques se font de manière homogène à l'échelle de la parcelle. Lorsque le printemps est pluvieux, elle peut se développer significativement à partir du stade 2 nœuds. Néanmoins, en général en Bourgogne, le risque est attendu autour des stades dernière feuille pointante à étalée. La progression de la maladie se fait de la base vers le haut de la plante par les pluies. Les éclaboussures entraînent les spores vers les organes supérieurs de la céréale. Sur feuille la maladie se développe sous forme de taches brunes, ovales, éparses, souvent bordées d'un halo jaune, puis se rejoignant pour former de grandes plages irrégulières allongées dans le sens des nervures. Elles sont visibles sur les deux faces de la feuille. Au milieu de ces tâches, le champignon forme des points noirs bien visibles caractéristiques de cette maladie que l'on nomme des pycnides.
Les matières actives fongicides efficaces sur la septoriose sont les triazoles (Epoxyconazole, Prothioconazole, Metconazole, …), SDHI associés à triazoles, Chlorothalonil associé à triazole. Les strobilurines ne sont plus efficaces sur cette maladie. La recommandation forte reste d'associer et d'alterner ces matières actives afin de limiter le développement de souches résistantes.
Ne pas confondre la septoriose avec d'autres symptômes observés sur le feuillage. Des taches physiologiques ou liés à une phytotoxicité peuvent être observées au cours de la montaison. Pour différencier les symptômes, il est nécessaire d'observer les plantes dans leur ensemble. Si les symptômes sont plus marqués sur le haut du feuillage, les causes sont liées le plus souvent à une phytotoxicité ou à des symptômes physio – climatiques : applications phytosanitaires en présence d'écarts de température importants, symptômes climatologiques variétal associés à des variations brutales de températures et d'hygrométrie …



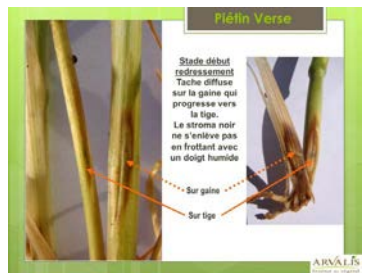


Septoriose


Symptômes physiologiques

PIÉTIN VERSE

Le risque piétin-verse est largement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle dans la mesure où ce pathogène est inféodé à la parcelle. Son estimation peut être utilement complétée par la prise en compte du climat de la levée jusqu'à début montaison (modèles) et par des observations à la parcelle.
Dans les situations à risque, les premiers symptômes peuvent être visibles à partir du stade épi 1 cm – 1 nœud. Ne pas confondre avec le rhizoctone et la fusariose du pied.
Les traitements fongicides contre cette maladie ont des efficacités modestes. Aujourd'hui, la Métrafénone, voire le Cyprodinil sont considérés comme des anti piétin verse.



ROUILLE BRUNE

La maladie apparaît généralement tardivement sur les feuilles supérieures entre le stade dernière feuille pointante et l'épiaison. Les pustules allant du brun au brun orangé sont dispersées sur la feuille, essentiellement sur la face supérieure. Les quelques pustules du début d'attaque peuvent générer des centaines de pustules, si le climat est chaud et humide.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille brune sont les triazoles (Tébuconazole, …) et les strobilurines.



ROUILLE JAUNE

La rouille jaune apparaît en début de montaison, généralement de 1 noeud à dernière feuille, plus rarement au stade tallage à épi 1 cm sauf au cours des deux dernières années.
Au niveau de la parcelle, des foyers de petite surface (1 m^2) apparaissent, jaunes de loin, nettement délimités (la contamination se fait essentiellement à l'intérieur du champ et peu depuis l'extérieur).
Si le climat est favorable, ces foyers peuvent ensuite infester toute la parcelle. Les premières pustules jaunes sont localisées sur les feuilles du bas de quelques plantes dans la parcelle, alignées entre les nervures.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille jaune sont les triazoles (Epoxyconazole, Tébuconazole, …) et les strobilurines.



Rouille jaune

FUSARIOSE DES ÉPIS

Lorsqu'on voit les symptômes, il est déjà trop tard pour intervenir. Ils sont homogènes sur la parcelle.
En tendance, les complexes de fusarioses présentent les symptômes suivants :
- Epillets échaudés roses-orangés par groupe pouvant aller jusqu'à échaudage complet de l'épi = F. graminearum ou roseum, F. culmorum, M. nivale et M. majus. Ce sont ces Fusarium qu'on rencontre le plus fréquemment en Bourgogne. Ils sont responsables de la production de mycotoxines DON.
- Auréole noire sur une glume de couleur marron plus ou moins clair à noir = F. poae, F. tricinctum, F. langsethiae, F. sporotrichioides, F. avenaceum, M. majus et M. nivale.
Outre le risque agronomique (précédent, travail du sol, variété), le risque climatique est la principale cause d'apparition de la maladie.
Les fusarioses sont favorisées par une forte humidité ou une période pluvieuse persistante pendant plusieurs jours entre la période épiaison-début floraison. Un court épisode pluvieux à la floraison, précédé d'une période sèche n'est pas suffisant pour l'installation de la maladie.
Les matières actives fongicides efficaces sur la F.graminearum ou roseum sont les triazoles (Tébuconazole, Prothioconazole) ainsi que le Méthyltiophanate associé aux triazoles.


Fusarium graminearum ou roséum

FOCUS LES PRINCIPALES MALADIES DES ORGES

HELMINTHOSPORIOSE TERES

Les symptômes s'observent durant la montaison jusqu'à la maturité selon une répartition homogène dans la parcelle. Comme la septoriose, l'helminthosporiose progresse du bas vers le haut de la plante sous l'effet de pluies dites « éclaboussantes ». Ce sont des colorations brun foncé visibles sur les deux faces des feuilles. Elles engendrent des symptômes de type « réseau » ou de type « petites tâches ovales ».
Les matières actives efficaces sur l'helminthosporiose sont les triazoles (Prothioconazole), les SDHI associés à des triazoles et les strobilurines associées aux précédentes.



Helminthosporiose teres

RHYNCHOSPORIOSE

Cette maladie affecte généralement les orges tôt en saison dès le stade épi 1 cm à 1 nœud. Elle se développe particulièrement quand le climat est frais humide, en particulier avec la présence d'eau libre. Les jeunes tâches de rhynchosporiose débutent par une modification de la couleur verte de la feuille. Des plages de feuilles palissent et deviennent vert – gris. Progressivement le centre des tâches s'éclaircit pour devenir pratiquement blanc. La base du limbe, au niveau de l'oreillette et de la ligule de la feuille, peut être attaquée.
Les matières actives efficaces sur la rhynchosporiose sont les triazoles et le Cyprodinil.



Rhynchosporiose

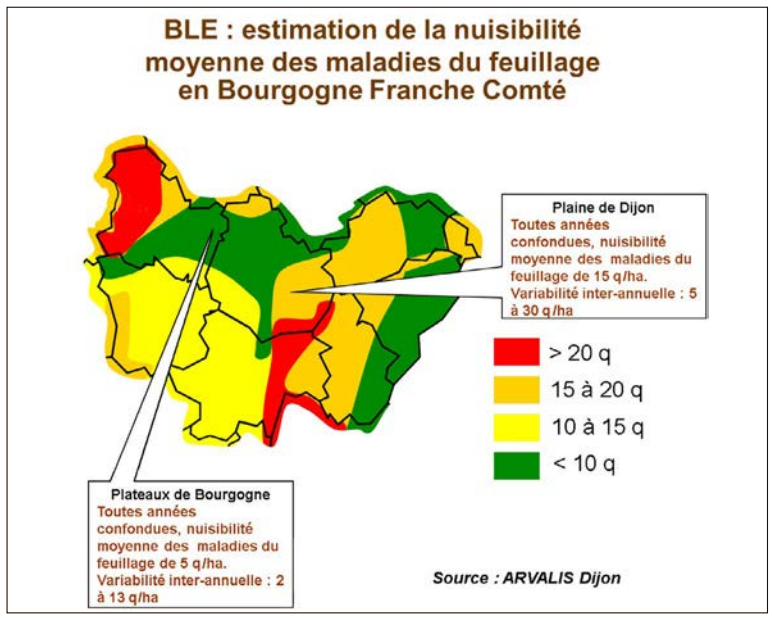
Première étape de la lutte contre les maladies

Estimer leur nuisibilité pour caler un besoin de protection

La nuisibilité se mesure communément grâce à l'écart «traité – non traité». Que soit pour les blés ou les orges, la nuisibilité varie en fonction des années et des conditions agronomiques. En bourgogne, la maladie la plus fréquente sur blé est la septoriose. C'est l'helminthosporiose teres sur les orges d'hiver et plutôt l'oïdium et la rhynchosporiose précoces sur les orges de printemps.

Les tableaux 1 et 2 permettent d'évaluer l'impact de chaque décision technique sur la pression des principales maladies des blés et des orges d'hiver. Chaque maladie ayant son propre développement, les réponses prophylactiques les plus adaptées ne sont pas les mêmes selon les pathogènes.

Du côté des blés, cette nuisibilité, caractéristique d'un contexte pédoclimatique, peut varier de quelques quintaux à une trentaine de q/ha, par exemple pour le blé (voir carte ci-joint). Les Plateaux argilo-calcaires, avec des potentiels de rendement moindres, sont les moins touchés. En revanche, dans des végétations plus denses de plaines et vallées, d'autant plus en zones hydromorphes de Puisaye et du Val de Saône, les dégâts peuvent être importants.
Les nuisibilités moyennes des maladies sont également du même ordre de grandeur pour les orges d'hiver bien que depuis 3 ans le développement de variétés plus tolérantes à l'helminthosporiose teres, limite sensiblement les dégâts.
Enfin, sauf exception, les orges de printemps subissent moins les effets des maladies, soit une nuisibilité autour de 5 à 10 q/ha.
Connaître la pression parasitaire moyenne de son secteur permet de situer son besoin global de protection et par conséquent sa dépense potentielle de fongicides. Par ailleurs, il faut toujours avoir en tête que l'impact des techniques culturales (choix variétal, type de fongicide par exemple) sur le rendement est plus faible sur les milieux à moindre potentiel que dans les zones les plus favorables.



Activer, si possible, des leviers agronomiques en amont

Pour lutter efficacement contre les maladies des céréales d'hiver, des mesures agronomiques peuvent intervenir en amont de la lutte chimique afin de limiter la pression des bioagresseurs. Ces pratiques précèdent généralement de l'apparition des maladies.
Gestion du risque maladies des orges avec les leviers agronomiques

Tableau 1 Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des blés

Principales maladies des blés	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faibl
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	++	=
Piétin verse	+++	+	+++	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	-	+	++
Septoriose	=	+	++	=	++	+	+
Rouille jaune	*	=	+++	+	*	+	++
Rouille brune	*	=	+++	+	=	=	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	++	*	=	+	+

Tableau 2 Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des orges d'hiver

Principales maladies des orges d'hiver	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	+	+
Piétin verse	+++	+	*	*	++	+	+
Oïdium	=	=	+++	+	++	+	+
Rhynchosporiose	++	=	+++	*	++	=	+
Helminthosporiose	++	=	+++	*	++	=	+
Rouille naine	*	=	+++	+	++	+	++
Ramulariose	=	*	+	*	=	*	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	*	*	+	*	+

Légende :
+++ Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
++ Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
+ Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
= Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
- Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire
* Absence d'information sur l'incidence des techniques culturales sur la pression para

LE CHOIX VARIÉTAL PRINCIPAL LEVIER POUR MODÉRER LA NUISIBILITÉ DES MALADIES

Pour les céréales à paille,la résistance variétale n'existe pas ou peu. On parle plutôt de tolérance qui recouvre la capacité de la variété à limiter le développement de la maladie et à supporter la présence du pathogène en limitant plus ou moins l'impact sur le rendement.

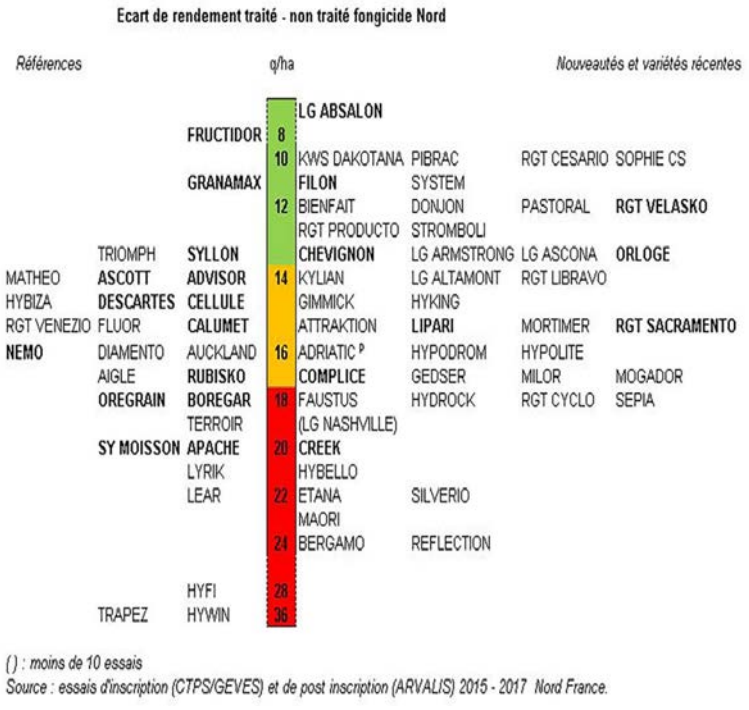
Sur blé pour la septoriose comme sur orges pour l'helminthosporiose teres, la tolérance ne permet pas de rester indemne. Par contre, on est plus proche de la résistance concernant le piétin verse et les rouilles.

Une fois la nuisibilité moyenne du pédoclimat définie, il faut l'ajuster en fonction de la variété, notamment par rapport à sa sensibilité globale aux maladies. La nuisibilité attendue sera alors majorée de 5 à 10% sur une variété très sensible et minorée d'autant sur une variété peu sensible. Ces valeurs ne sont, bien entendus, que des tendances, dépendantes de la pression de l'année.

A partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés de blé de la zone Nord, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (graphique 1).

Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à la septoriose. Cette maladie est la plus fréquente dans la région. (graphique 1)

Graphique1



Ce tableau met en exergue les variétés qui présentent des risques spécifiques qui demandent une protection adaptée. Par exemple, Arezzo est très sensible au piétin verse alors que Boregar est résistante. Du côté de la rouille jaune Hyfi, Hywin ainsi qu'Oregrain et Goncourt sont très sensibles. La rouille brune peut violement affecter Boregar Pakito et Oregrain alors que Fructidor et Rubisko sont généralement indemnes.
Enfin, vis-à-vis de la fusariose des épis, significativement présente en 2016, on observe qu'Apache, Hyfi, Boregar, Descartes et Oregrain possèdent une bonne résistance aux symptômes sur épis.

Variété	Comportement des variétés vis-à-vis des principales mal (liste non exhaustive)			
	Piétin verse	Oïdium	Rouille jaune	Septoriose
Nouveautés 2017				
CHEVIGNON	+/-	+	+	++
FILON	+/-	+/-	+	++
LG ARMSTRONG	+	+	+	++
LIPARI	+/-	++	++	+/-
MUTIC	+/-	+	++	++
ORLOGE	+/-	+	-	-
Inscriptions 2016				
COMPLICE	+/-	-	--	+/-
HYKING hyb	-	--	+	+/-
LG ABSALON	+	++	+	++
PIBRAC	+/-	+/-	+/-	+/-
RGT CESARIO	+/-	++	+	++
RGT VELASKO	+	-	+	-
SILVERIO	+	+/-	--	+/-
Variétés européennes récentes				
CREEK	(+/-)	+	-	+/-
RGT SACRAMENTO	+/-	--	+/-	+/-
Références				
FRUCTIDOR	+/-	+	+	++
RUBISKO	-	+/-	+	-
CELLULE	+/-	+/-	+/-	+
SYLLON	+	++	+/-	++
NEMO	-	--	+*	+/-
OREGRAIN	-	--	--	--
DESCARTES	+	--	++	+/-
BOREGAR	++	+/-	-	+
APACHE	-	--	+	--
RGT VENEZIO	+/-	--	++	-
CALABRO	-	+	++	+/-
CALUMET	+/-	--	++	+/-
SY MOISSON	+/-	+	+	--
ADVISOR	+	+	+	-
ARKEOS	-	--	+/-	-
ASCOTT	+/-	-	+/-	+/-
DIDEROT	+/-	++		++
HYBIZA hyb	+	++	+	+/-
DIAMENTO	+/-	+/-	+	+/-
SOLEHIO	-	-	+	+/-
GONCOURT	-			
GRANAMAX	-	--	+	+

Parmi les variétés fréquemment rencontrées en Bourgogne, le dégât dû aux maladies peut varier du simple au double. Récemment inscrite, LG Absalon se distingue par sa très bonne tolérance aux maladies aux maladies du feuillage. A l'inverse, Rubisko et Nemo sont particulièrement sensibles à la septoriose.







De la même manière pour les orges d'hiver, partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (graphique 2). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à l'helminthosporiose teres. Cette maladie est la plus fréquente dans la région. (graphique 2)

Les orges d'hiver à 2 rangs sont sensiblement moins sensibles aux maladies que les orges 6 rangs. Parmi ces dernières, PASSEREL, TOUAREG et AMISTAR accusent les plus forts dégâts. ETINCEL et ISOCEL qui se développent fortement sur la zone brassicole sont moins sensibles aux maladies.

Néanmoins, ces 2 variétés montrent une certaine sensibilité à la rhynchosporiose et l'helminthosporiose teres semble les affecter plus que dans un passé récent. Les hybrides HOOK et TEKTOO sont peu sensibles aux maladies.

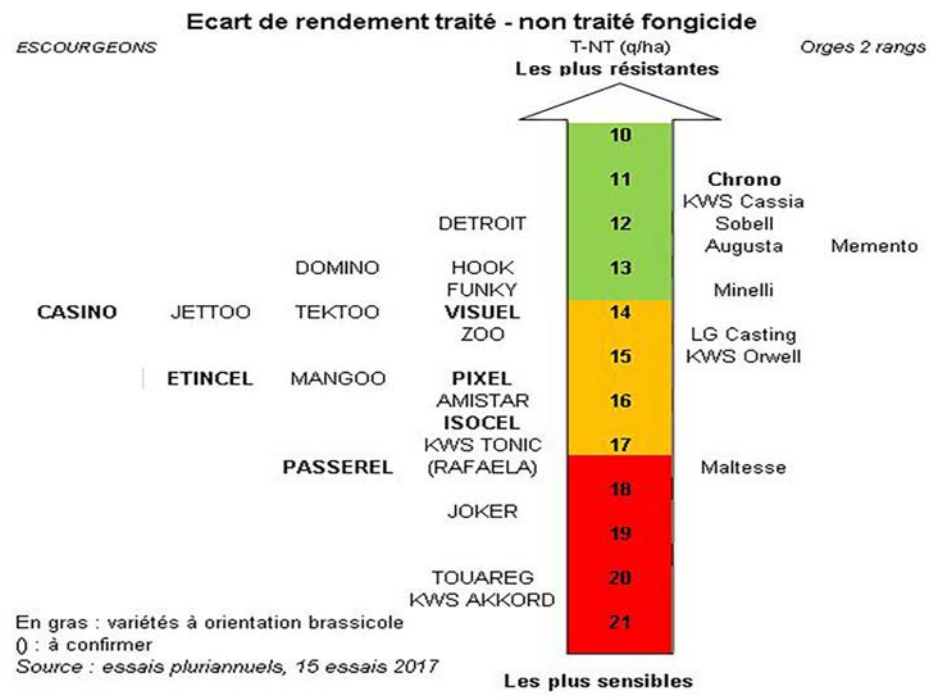
Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce.

Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles.

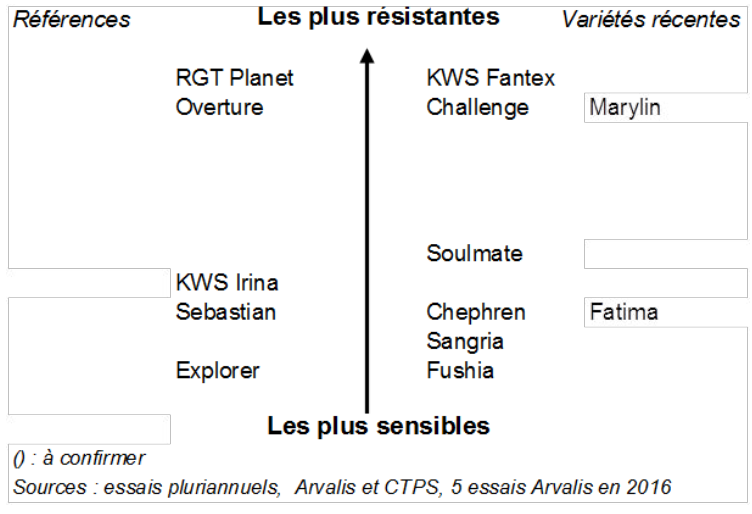
Sur cette espèce, c'est l'arrivée précoce de rhynchosporiose et d'oïdium qu'il faut particulièrement observer. Des différences variétales existent.

Les semis d'orges de printemps à l'automne sont à surveiller notamment vis-à-vis du risque rhynchosporiose pour des variétés sensibles.

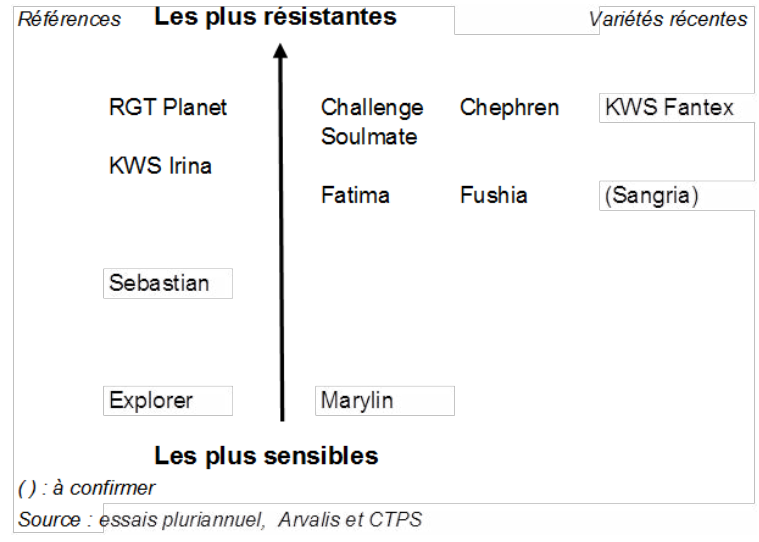
Graphique 2



Graphique3
Comportement vis-à-vis de la rhynchosporiose



Comportement vis-à-vis de l'oïdium



BLÉ TENDRE QUELS CHOIX POUR ÉTABLIR SON PROGRAMME DE PROTECTION ?

Étape 1 DÉFINIR SON ENVELOPPE DE DÉPENSE OPTIMALE

Il est possible pour une nuisibilité et un prix de vente données d'établir un investissement fongicide qui assurera la meilleure marge sur la base d'une synthèse de nombreux essais.
Pour une nuisibilité des maladies foliaires attendue entre 10 et 15 q/ha, la dépense fongicide idéale s'échelonne de 40 à 60 €/ha selon le prix du blé retenu. Pour 14,5 €/q, la dépense idéale serait en moyenne de 45 à 55€/ha, enveloppe de dépense à ajuster en fonction de la pression de maladie observée en cours de saison. Les repères présentés dans le tableau ci-dessous valent pour les pertes occasionnées par les maladies foliaires, c'est-à-dire septoriose et rouille brune. Si d'autres maladies plus secondaires ou occasionnelles, comme le piétin verse, la rouille jaune (précoce), l'oïdium ou la fusariose venaient s'y ajouter, la dépense devra intégrer ces risques et évoluer en conséquence.



Dépense fongicide optimale théorique sur blé[3] en fonction de la pression parasitaire attendue en septoriose et rouille brune et sous 7 hypothèses du prix du quintal (90 essais 2010 à 2017).

Nuisibilité attendue q/ha Prix blé €/q	5 q/ha	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha
11 €/q	18	30	42	53	65
12 €/q	21	33	45	58	70
13 €/q	24	36	49	61	74
14 €/q	26	39	52	65	78
14.5 €/q	**27**	**41**	**54**	**67**	**80**
15 €/q	29	42	55	69	82
16 €/q	31	45	59	72	86

Étape 2 CHOISIR SA STRATÉGIE DE PROTECTION

Stratégie en 2 traitements	
1er traitement (3 nœuds - dernière feuille étalée)	**En fonction du stade de déclenchement,** traiter avec un produit à base de triazole associé à du chlorothalonil ou du prochloraze (déclenchement précoce) ou une association SDHI + triazole (déclenchement tardif). Adapter la dose en fonction de la sensibilité variétale et du contexte de l'année. **Risque rouille brune :** ajouter une strobilurine ou choisir un produit 3 voies (triazole+SDHI+strobilurine).
2ème traitement (Épiaison - floraison)	**Pas de risque fusariose** Relayer avec une triazole efficace sur septoriose ou une association SDHI + triazole (à adapter en fonction du T1 pour ne pas faire plus d'un SDHI par campagne). **Risque fusariose moyen à élevé** Traiter à début floraison avec un produit efficace sur fusarioses et septoriose.
Stratégie en 3 traitements	
1er traitement (2-3 nœuds)	**Septoriose** Choisir un produit à base de triazole associé à du chlorothalonil ou du prochloraze. Déclencher le T1 en adaptant la dose à la sensibilité et au contexte de l'année. **Piétin verse** En cas de risque, on préfèrera recourir aux variétés résistantes.
2ème traitement (Dernière feuille étalée)	Utiliser une association SDHI + triazole. Adapter la dose en fonction de la sensibilité variétale et du contexte de l'année. **Risque rouille brune :** ajouter une strobilurine ou choisir un produit 3 voies (triazole+SDHI+strobilurine).
3ème traitement (Floraison)	**Pas de risque fusariose** Relayer avec une triazole efficace sur septoriose. **Risque fusariose moyen à élevé** Traiter à début floraison avec un produit efficace sur fusarioses et septoriose.
Rouille Jaune	
Traitement spécifique	En présence de foyers actifs au stade Epi 1 cm ou à l'arrivée des premières pustules au stade 1 nœud, une intervention spécifique est nécessaire, de l'ordre de 15€ à 20€ avec une triazole efficace comme l'époxyconazole.

Étape 3 ÉTABLIR SON PROGRAMME FONGICIDE

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal sur blé tendre



CIBLE SEPTORIOSE

Investissement optimal calculé pour un prix du blé à 145€/t

Nuisibilité attendue <10 q/h: traitement unique

Terroir à faible nuisibilité <10 q/ha et/ou variétés peu sensibles à la septoriose
(LG ABSALON, CHEVIGNON, FILON, FRUCTIDOR, MUTIC, SYLLON…)
investissement maladies foliaires 30-40 €/ha
Prix du blé tendre 145€/t

Les programmes présentés ci-dessous prennent en compte l'alternance des matières actives.

2 NŒUDS	DERNIÈRE FEUILLE POINTANTE	DERNIÈRE FEUILLE ÉTALÉE	ÉPIAISON	DÉBUT FLORAISON

Stratégie n°1 : Variétés peu sensibles aux maladies, situation de sécheresse, déclenchement tardif des modèles de septorise, pas de risque de fusariose

	€/ha
AVIATOR XPRO 0,55	36
ADEXAR 0,75	38
AVIATOR XPRO 0,55	36
ELATUS ERA 0,6	41
ELATUS PLUS 0,44 + ARIOSTE 90 0,44	40
KARDIX 0,7	38
LIBRAX 0,75	38
SAKURA 0,9 + IMTREX 0,7	43

Tout compte du contexte annuel de développement des maladies et savoir ajuster à la hausse ou à la baisse ces stratégies bâties en morte saison.

Nuisibilité attendue 10 à 15 q/h: 2 traitements

Terroir à nuisibilité moyenne 10-15 q/ha
et/ou variétés moyennes sensibles à la septoriose
(CALUMET, CELLULE, COMPLICE, DESCARTES, DIAMENTO, GONCOURT, NEMO, RUBISKO…)
investissement maladies foliaires 40-55 €/ha
Prix du blé tendre 145€/t

Les programmes présentés ci-dessous prennent en compte l'alternance des matières actives.

2 NŒUDS	DERNIÈRE FEUILLE POINTANTE	DERNIÈRE FEUILLE ÉTALÉE	ÉPIAISON	DÉBUT FLORAISON

Stratégie n°2 : Déclenchement précoce des modèles septoriose et variétés moyennement sensibles, pas de risque fusariose

	€/ha
BROADWAY 1,2	25
CHEROKEE 1	20

	€/ha
AVOCA PREMIUM 1 + ULYSSES 0,2	20
DJEMBE 0,5 + CLORIL 0,5	20
KANTIK 0,8 + FONCIL FL 0,5	22

	€/ha
JUVENTUS 0,5 + BRAVO 0,5	20

	€/ha
AVIATOR XPRO 0,7	45
ELATUS ERA 0,55	37
ELATUS PLUS 0,4 + ARIOSTE 90 0,4	35
KARDIX 0,55	35
LIVRAX 0,7	38
SAKURA 0,9 + IMTREX 0,6	35

AVIATOR XPRO 0,7	45
ELATUS ERA 0,55	37
ELATUS PLUS 0,4 + ARIOSTE 90 0,4	35
KARDIX 0,55	35
LIVRAX 0,7	38

AVIATOR XPRO 0,7	45
ELATUS ERA 0,55	37
KARDIX 0,55	35
SAKURA 0,9 + IMTREX 0,6	35

Tout compte du contexte annuel de développement des maladies et savoir ajuster à la hausse ou à la baisse ces stratégies bâties en morte saison.

Nuisibilité attendue > 15q/ha

Terroir à nuisibilité forte >15 q/ha
et/ou variétés très sensibles à la septoriose
(APACHE, BERGAMO, BOREGAR, OREGRAIN, PAKITO, SYMOISSON, TERROIR…)
investissement maladies foliaires 55-70 €/ha
Prix du blé tendre 145€/t

Les programmes présentés ci-dessous prennent en compte l'alternance des matières actives.

2 NŒUDS	DERNIÈRE FEUILLE POINTANTE	DERNIÈRE FEUILLE ÉTALÉE	ÉPIAISON	DÉBUT FLORAISON

Stratégie n°3 : Déclenchement précoce des modèles septoriose, pluviométrie régulière en mai

	€/ha
BROADWAY 1,2	25
CHEROKEE 1	20

	€/ha
AVOCA PREMIUM 1 + ULYSSES 0,2	20
DJEMBE 0,5 + CLORIL 0,5	20
KANTIK 0,8 + FONCIL FL 0,5	22

	€/ha
JUVENTUS 0,5 + BRAVO 0,5	20

Tout compte du contexte annuel de développement des maladies et savoir ajuster à la hausse ou à la baisse ces stratégies bâties en morte saison.

	€/ha
AVIATOR XPRO 0,7	48
ELATUS ERA 0,55	44
ELATUS ERA 0,6 + BRAVO 0,6	44
ELATUS PLUS 0,5 + ARIOSTE 90 0,5	45
KARDIX 0,75	41
MACFARE 0,6 + BRAVO 0,5	43
LIVRAX 0,8	41
LIVRAX 0,65 + BRAVO 0,65	43
SAKURA 0,9 + IMTREX 0,7	43

AVIATOR XPRO 0,75	48
ELATUS ERA 0,65	44
ELATUS ERA 0,6 + BRAVO 0,6	44
ELATUS PLUS 0,5 + ARIOSTE 90 0,5	45
KARDIX 0,75	41
MACFARE 0,6 + BRAVO 0,5	43
LIVRAX 0,8	43
LIVRAX 0,65 + BRAVO 0,65	43

AVIATOR XPRO 0,55	36
ELATUS ERA 0,6	41
ELATUS ERA 0,5 + BRAVO 0,5	44
ELATUS PLUS 0,44 + ARIOSTE 90 0,44	40
KARDIX 0,7	38
SAKURA 0,83 + IMTREX 0,766	43
SAKURA 0,83 + IMTREX 0,66	35

CIBLES SEPTORIOSE + RISQUES SPÉCIFIQUES

Nuisibilité septoriose attendue 10-15 q/ha + risque piétin verse

Dans le cas d'une variété sensible au piétin verse et/ou milieu à présence fréquente de piétin verse, il est nécessaire de caractériser son risque agronomique à la parcelle. Pour cela, rendez-vous au chapitre «Risque agronomique Piétin Verse» page 23.

Si le seuil de risque est dépassé et qu'un traitement est indispensable, les matières actives utilisables pour lutter contre le piétin verse sont d'abord la métrafénone et le cyprodinil et dans une moindre mesure le prothioconazole. Le cyprodinil et la métrafénone n'ont pas d'efficacité contre la septoriose.

o Les bases Unix Max 2.5 l/ha (cyprodinil) ou Flexity 0.5 l/ha (métrafénone) associées assurent une efficacité modeste sur piétin verse depuis ces dernières année.

o Le prochloraze, longtemps utilisé en T1, ne présente plus d'activité sur un piétin verse qui lui est devenu résistant.

Début floraison

SWING GOLD 0.75 + CARAMEL STAR 0.5	39 €/ha
FANDANGO S 1.25	46 €/ha
PROSARO 0.7	34 €/ha
KESTREL 0.6	32 €/ha
BALMORA 1	16 €/ha
CARAMBA STAR 1	34 €/ha

Attention, veuillez à alterner les matières actives au cours de votre programme fongicides

Nuisibilité septoriose attendue 10-15 q/ha + risque fusariose des épis

Dans le cas d'un précédent maïs et/ ou variété sensible et situation climatique pluvieuse à floraison, un traitement anti-fusariose peut être envisagé avec les produit proposé ci-après. Le traitement doit être positionné dès le début de la floraison (1ère étamines visibles).
Attention, veuillez à alterner les matières actives au cours de votre programme fongicides.
Afin d'évaluer votre risque agronomique en amont, la grille de risque fusariose peut être utilisée, elle est disponible ici: http://www.yvoir.fr/image/galleryelement/pj/39/26/59/bc/grille_agronomique4448846233177305101.jpg

NOTES

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur blé

	Prix indicatif (€/ha)	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille Brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
							F. graminearum	*Microdochium spp*
OPUS NEW 1.5 l	47			++	++	++		
OPUS NEW 0.75 l	23			+	+	+		
ABACUS SP 1 l	31			+	+	++		
OSIRIS WIN 1.5 l	36			++	++	++	+	
prochloraze 450 g	17			+				+
OSIRIS WIN 1.25 l + PYROS EW 0.63 l	40			+	++	++	+	+
CHEROKEE 2 l	46			++	++	++		
JUVENTUS 0.8 l + BRAVO 0.8 l	30			++	+	++		
PIXEL 2 l + ATTENTO 1 l	52			++	++	++		
ATTENTO STAR 3 l + PROPI 25EC 1 l	58			++	+	++		
DJEMBE 0.75 l + CLORIL 0.75 l	31			++	+	++		
BROADWAY 1.8 l	36			++	++	++		
PRIORI XTRA 1 l	46			+	+++	+++		
BELL 1 l	37	+		+	+	+		
BELL STAR 1.25 l	41	+		++	++	++		
VIVERDA 1.25 l	49	+		++	+++	+++		
ADEXAR 1 l	50			+++	++	++		
ADEXAR 0.8 l	40			++	++	++		
CERIAX 1.25 l	56			+++	+++	+++		
CERIAX 1 l	45			++	++	++		
LIBRAX 1 l	53			+++	++	++		
LIBRAX 0.8 l	42			++	++	++		
LIBRAX 0.76 l + COMET 200 0.25 l	50			++	+++	+++		
SAKURA 1 l + IMTREX 0.8 l	48			+++	++	++		
JOAO 0.4 l	30	+		+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	42	++		++			+	++
PROSARO 1 l	49			++	++	++	++	++
PROSARO 0.5 l	25			+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	54			++	++	++	++	++
KESTREL 0.5 l	27			+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l	37	+		+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	49	++		++	+	+	+	++
AVIATOR XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
AVIATOR XPRO 0.6 l	41			++	+			
SKYWAY XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
SKYWAY XPRO 0.6 l	41			++	+			
VARIANO XPRO 1.2 l	60			++	++	+		
VERTISAN 0.9 l + CREDO 0.9 l	60			++	++	+		
ELATUS PLUS 0.6 l + CERMIRA 0.4 l				+++	+++	+++	+	
ELATUS PLUS 0.6 l + CHEROKEE 1.2 l				+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 l + METCOSTAR 60 0.6l				+++	+++	+++	+	
FLEXITY 0.3 l	18	+	+					
GARDIAN 0.5 l	24		+					
TALENDO 0.25 l	22		+++					
NISSODIUM 0.5 l	50		+++					
SUNORG PRO 1 l	33			+	++	+	+	
BALMORA 1 l	16		+		++	++	+	
ÉPOPÉE 1.5 l	36		+	+	+	++		+
SWING GOLD 1.5 l	44			+	++	++	+	+
CERCOBIN 1.5 l	21						+	

LÉGENDE +++ Très bonne efficacité ++ Bonne efficacité + Efficacité moyenne Faible efficacité

ORGE D'HIVER QUELS CHOIX POUR ÉTABLIR SON PROGRAMME DE PROTECTION ?

Étape 1 DÉFINIR SON ENVELOPPE DE DÉPENSE OPTIMALE

Le prix de vente de l'orge et le niveau de dégâts des maladies attendu au printemps 2018 sont des éléments déterminants dans le choix du programme de protection. Synthèse des deux clés du raisonnement, la variété, qui par son débouché prévu et son niveau de tolérance aux maladies peut faire varier la dépense fongicides à priori.

Dépense fongicide optimale théorique (€/ha) sur escourgeon et orge d'hiver en fonction de la pression parasitaire attendue et sous plusieurs hypothèses du prix (11 à 17 €/q) - 53 essais pluriannuels

Nuisibilité attendue q/ha Prix orges d'hiver	10 q/ha	13 q/ha	16 q/ha	19 q/ha	22 q/ha	25 q/ha
11 €/q	30	37	44	51	58	65
13 €/q	36	43	50	58	65	72
15 €/q	41	49	57	65	72	79
17 €/q	46	54	62	70	78	86

Prix calculés sur la base du tarif sociétés phytosanitaires

Compte tenu du paysage variétal actuel, on peut distinguer 3 types de programmes fongicides, en morte saison. Le prix de vente retenu est de 15 €/q pour un débouché brassicole et 13 €/q pour un débouché fourrager, à réajuster en fonction de l'actualité.

- Variétés globalement tolérantes aux maladies : Salamandre, brassicole, et DETROIT, KWS Cassia, Augusta, Memento, … toutes fourragères.

Avec un dégât dû aux maladies d'environ 10 q/ha et un prix de vente de 13 €/q à 15 €/q selon le débouché : environ 35 à 40 €/ha de dépense fongicides à priori.

- Variétés moyennement sensibles aux maladies : ETINCEL, ISOCEL, CASINO, PIXEL et VISUEL pour les brassicoles ainsi que AMISTAR, TEKTOO, MANGOO et KWS Orwell pour les fourragères.

Avec un dégât dû aux maladies d'environ 13 à 16 q/ha et un prix de vente de 13 €/q à 15 €/q selon le débouché : environ 45 à 55 €/ha de dépense fongicides à priori.

- Variétés sensibles aux maladies : PASSEREL, brassicole, et TOUAREG, JOKER, Maltesse … toutes fourragères.

Avec un dégât dû aux maladies d'environ 19 à 22 q/ha et un prix de vente de 13 €/q à 15 €/q selon le débouché : environ 60 à 70 €/ha de dépense fongicides à priori.



Au-delà du résultat donné par le modèle, il faut néanmoins rester attentif au fait que la protection fongicide a un effet marqué sur le calibrage. En conséquence, il serait hasardeux de ne s'en tenir qu'au simple calcul de rentabilité des fongicides sans penser qu'il faut assurer une production d'orges de qualité brassicole.

La liste des produits proposés dans les programmes régionaux n'est pas exhaustive. Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la «liste des spécialistes phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasseire».

Étape 2 CHOISIR SA STRATÉGIE DE PROTECTION

Stratégie en 2 traitements	
1er traitement (1 nœud)	**Rynchosporiose - helminthosporiose** Dans l'optique de positionner le SDHI préférentiellement en T2, le choix du T1 s'orientera plus sur des associations cyprodinil +triazole (UNIX MAX + MELTOP) ou des produits à base de prothioconazole (MADISON, FANDANGO S,…).
2ème traitement (Sortie des barbes)	**Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose** Le choix des produits placés en T2 dépend de ceux qui auront été positionnés en T1. Si l'on est intervenu avec un produit à base de prothioconazole, le choix s'orientera préférentiellement sur l'ADEXAR, associé ou non à une strobilurine, ou le VIVERDA. Dans le cas contraire, on pourra intervenir avec un AVIATOR XPRO, associé ou non à une strobilurine. Les programmes ont été construits afin de diversifier au maximum les matières actives : un seul prothioconazole, une seule strobilurine et un seul SDHI par programme ont été utilisés. Le tout est basé sur une hypothèse de prix de vente de l'orge par le producteur d'environ 150 €/T.

Étape 3 ÉTABLIR SON PROGRAMME FONGICIDE

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal en Orge d'hiver

Variétés tolérantes
Brassicoles : Salamandre
Fourragères : DETROIT, KWS Cassia, Augusta, Memento
Nuisibilité autour de 10 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 35 et 40 €/ha
Prix de vente : orge brassicole 15 €/q - orge fourragère 13 €/q

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

	SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose	
	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro	0.6	35
VIVERDA	1.0	38
KARDIX	0.7	38
LIBRAX	0.8	41
ELATUS ERA	0.6	41

Variétés moyennement sensibles
Brassicoles : ETINCEL, ISOCEL, CASINO, PIXEL, VISUEL
Fourragères : AMISTAR, TEKTOO, MANGOO, KWS Orwell
Nuisibilité autour de 13 à 16 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 45 et 55 €/ha
Prix de vente : orge brassicole 15 €/q - orge fourragère 13 €/q

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD Rhynchosporiose - Helminthosporiose		
	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP 500	0.5+0.25	19
KAYAK + BRAVO PREMIUM	04+0.75	19
UNIX MAX + KANTIK	0.5+0.5	20
UNIX MAX + INPUT	0.4+0.2	19

SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Grillures - Ramulariose		
	Dose	€/ha
CERIAX	0.8	33
AVIATOR Xpro + AMISTAR	0.4+0.25	34
LIBRAX + COMET 200	0.5+0.25	34
VIVERDA	0.9	34
PRIAXOR EC + RELMER PRO	0.4+0.4	34
KARDIX + TWIST 500 SC	0.6+0.12	36
ELATUS ERA + AMISTAR	0.5+0.25	41
CERIAX	0.8	33
LIBRAX + COMET 200	0.5+0.25	34
VIVERDA	0.9	34
PRIAXOR EC + RELMER PRO	0.4+0.4	34

Variétés sensibles :
Brassicoles : PASSEREL
Fourragères : TOUAREG, JOKER, Maltesse
Nuisibilité autour de 19 à 22 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 60 et 70 €/ha
Prix de vente : orge brassicole 15 €/q - orge fourragère 13 €/q

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD Rhynchosporiose - Helminthosporiose		
	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP 500	0.75+0.4	27
KAYAK + BRAVO PREMIUM	0.5+1.0	25
UNIX MAX + KANTIK	0.75+0.6	26
UNIX MAX + INPUT	0.5+0.3	27

SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose		
	Dose	€/ha
CERIAX	0.9	37
AVIATOR Xpro + AMISTAR	0.5+0.3	41
LIBRAX + COMET 200	0.6+0.3	40
VIVERDA	1.0	38
PRIAXOR EC + RELMER PRO	0.5+0.5	42
KARDIX + TWIST 500 SC	0.7+0.15	43
ELATUS ERA + AMISTAR	0.6+0.3	49
CERIAX	0.9	37
LIBRAX + COMET 200	0.6+0.3	40
VIVERDA	1.0	38
PRIAXOR EC + RELMER PRO	0.5+0.5	42

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur orges

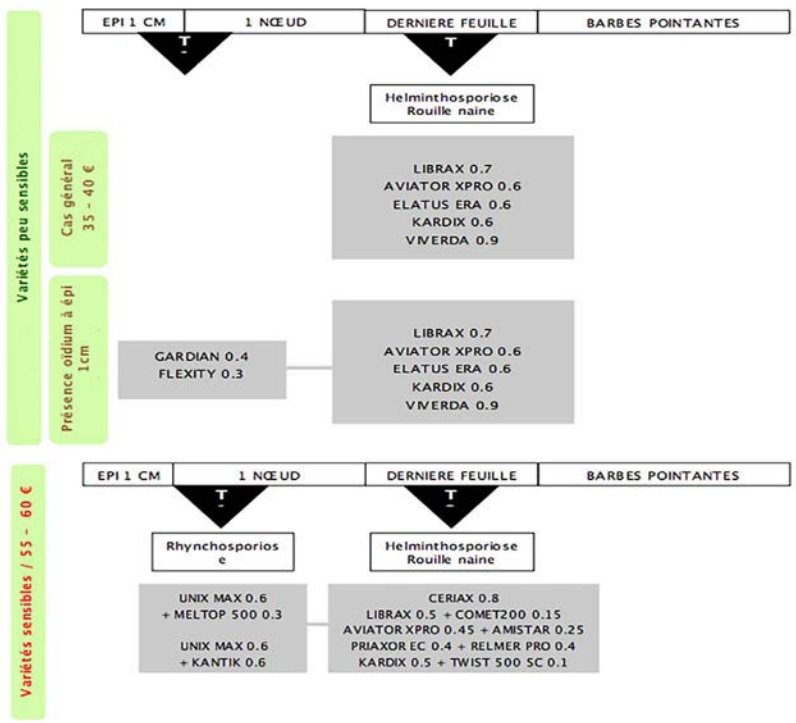
	Prix indicatif (€/ha)	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille Brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
							F. graminearum	*Microdochium spp*
OPUS NEW 1.5 l	44			++	++	++		
OPUS NEW 0.75 l	22			+	+	+		
ABACUS SP 1 l	30			+	+	++		
OSIRIS WIN 1.5 l	38			++	++	++	+	
prochloraze 450 g	19			+				+
OSIRIS WIN 1.25 l + PYROS EW 0.63 l	43			+	++	++	+	+
CHEROKEE 2 l	44			++	++	++		
JUVENTUS 0.8 l + BRAVO 0.8 l	32			++	+	++		
KANTIK 1.3 l	29		++	++	++	++		
ATTENTO STAR 3 l + PROPI 25EC 1 l	58			++	+	++		
DJEMBE 0.75 l + CLORIL 0.75 l	26			++	+	++		
BROADWAY 1.8 l	38			++	++	++		
PRIORI XTRA 1 l	44			+	+++	+++		
BELL 1 l	37	+		+	+	+		
BELL STAR 1.25 l	41	+		++	++	++		
VIVERDA 1.25 l	48	+		++	+++	+++		
ADEXAR 1 l	51			+++	++	++		
ADEXAR 0.8 l	41			++	++	++		
CERIAX 1.25 l	51			+++	+++	+++		
CERIAX 1 l	41			++	++	++		
LIBRAX 1 l	51			+++	++	++		
LIBRAX 0.8 l	41			++	++	++		
LIBRAX 0.76 l + COMET 200 0.25 l	49			++	+++	+++		
SAKURA 1 l + IMTREX 0.8 l	58			+++	++	++		
JOAO 0.4 l	30	+		+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	43	++		++			+	++
PROSARO 1 l	48			++	++	++	++	++
PROSARO 0.5 l	24			+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	52			++	++	++	++	++
KESTREL 0.5 l	26			+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l	36	+		+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	49	++		++	+	+	+	++
AVIATOR XPRO 0.75 l	49			++	++	+		
AVIATOR XPRO 0.6 l	39			++	+	+		
SKYWAY XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
SKYWAY XPRO 0.6 l	41			++	++			
KARDIX 1.5 l	82			+++	++	+		
KARDIX 0.9 l	49			++	+	+		
VARIANO XPRO 1.2 l	54			++	++	+		
VERTISAN 0.9 l + CREDO 0.9 l	64			++	++	+		
ELATUS PLUS 0.6 l + CERMIRA 0.4 l	49			+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 l + CHEROKEE 1.2 l	56			+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 l + METCOSTAR 60 0.9 l	50			+++	+++	+++		
ELATUS ERA 1 l	68			+++	+++	+++		
ELATUS ERA 0.75 l	51			++	+++	+++		
FLEXITY 0.3 l	19	+	+					
GARDIAN 0.5 l	20		+					
TALENDO 0.25 l	22		+++					
NISSODIUM 0.5 l	50		+++					
SUNORG PRO 1 l	31			+	++	+	+	
BALMORA 1 l	16		+		++	++	+	
ÉPOPÉE 1.5 l	33		+	+	+	++	+	+
SWING GOLD 1.5 l	39			+	++	++	+	+
CERCOBIN 1.5 l	21						+	
EPOPEE 1.2 l + CERCOBIN 1.2 l	43						+	+
SWING GOLD 0.75 l + CARAMBA STAR 0.5 l	35			+	++	++	+	+

LÉGENDE +++ Très bonne efficacité ++ Bonne efficacité + Efficacité moyenne Faible efficacité

Sans intérêt ou non autorisé

ORGE DE PRINTEMPS QUELLE STRATÉGIE ADOPTER ?

Si l'helminthosporiose domine le complexe des maladies sur les orges de printemps, des attaques précoces d'oïdium et/ou de rhynchosporiose, restent possibles sur les variétés sensibles comme SEBASTIAN et EXPLORER. La rouille naine et la ramulariose peuvent aussi s'inviter. Néanmoins, on considérera encore ces maladies comme peu fréquentes dans la région.
Les programmes fongicides proposés sont établis sur la base d'un prix de vente des orges de 16.5 €/q. La principale recommandation est d'alterner le plus possible les matières actives afin d'assurer la pérennité de leur efficacité. La liste des produits proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Néanmoins elle tient compte de la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires.
Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la *«Liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie»*.



BLÉ ET ORGES AJUSTER SES INTERVENTIONS EN COURS DE CAMPAGNE

Chaque année apporte ses spécificités en matière de développement des maladies. Pour adapter finement la stratégie de protection des cultures, il est utile de prendre en compte les données météo en plus des observations au champ. Il est possible de faire varier la stratégie de l'année en cours à l'aide « outil d'aide à la décision » : grilles de risques, modèles agrométéorologiques ou technologies innovantes satellitaires constituent une voie de progrès vers une agriculture de plus en plus précise

Avant tout, l'observation visuelle est une première étape essentielle qui permet d'adapter les interventions à effectuer sur une parcelle. Elle consiste à repérer avec précision les stades clés de la culture pour l'observation des maladies et à connaître le seuil d'intervention. Un programme fongicide pourra ainsi être ajusté (nombre de traitements, dose…). Afin de réaliser convenablement l'observation visuelle, un guide est proposé par ARVALIS - Institut du végétal regroupant des fiches stades, maladies et seuil d'intervention (Fongiscope®).
Diffusées gratuitement, les grilles de risque (fusariose, piétin-verse, verse) permettent d'évaluer la situation agronomique de la parcelle au regard du problème concerné. Le cumul des différents facteurs de risque fournit un risque global qui donne des indications sur la nécessité ou non de protéger la parcelle.
Les modèles agrométéorologiques allient prise en compte du climat et mesures de terrain.



Consultable en accès libre, sur ordinateur, tablette et mobile, le baromètre maladies combine l'expertise des modèles agronomiques d'Arvalis et les prévisions climatologiques de Météo France pour calculer instantanément le risque associé à 5 maladies du blé tendre: piétin-verse, rouille jaune et brune, septoriose et fusariose : www.barometre-maladies-arvalis-infos.fr

ET DU CÔTÉ DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE ?

Le biocontrôle est fortement encouragé dans la loi d'avenir pour l'agriculture votée en Octobre 2014 et dans le plan Ecophyto II. La loi apporte une définition officielle : « Les produits de biocontrôle sont des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier, les macro-organismes et les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale ».
Les entreprises phytosanitaires se positionnent en faveur de ces nouvelles solutions et investissent dans la recherche et le développement. Ce contexte favorable est important car le nombre de solutions opérationnelles accessibles aux grandes cultures reste faible et est loin de couvrir toutes les cibles majeures.

Solution de biocontrôle disponibles à ce jour pour les principales grandes cultures

Cultures	Macro-organismes	Micro-organismes	Substances Naturelles
Céréales à paille		Cerall® (Pseudomonas chlororaphis) : Carie Polyversum® (Pythium oligandrum) Fusarium	Vacciplant® (laminarine) à Stimulateur de Défense des Plantes blé, orge Nb spé (soufre) oïdium Copseed® (sulfate de cuivre) : carie blé, seigle Silicosec® (terre de diatomée) : ravageurs des denrées stockées
Maïs	Trichotop Maïs / TR16+… (Trichogramma brassicae) : pyrale	Helicovex® (virus) : à Héliothis Ostrinil® (Beauvaria bassiana) pyrale	Success 4® (Spinosad, extrait de Saccharopolyspora spinosa) : pyrale, chenilles phytophages.
Colza		Ballad® (Bacilus pumilis) : sclérotinia	
Traitements généraux		Constans WG® (Coniothyrium minitans): champignons autres que pythiacées (sclérotinia). Dipel DF®/Delfin® (Bacillus thuringiensis var. kurstaki) chenilles phytophages	Sluxx HP® (phosphate ferrique) : limaces

Le biocontrôle s'intègre dans une stratégie globale de lutte intégrée, pas dans une stratégie de traitement systématique. Les agents de lutte de type biocontrôle sont complémentaires des produits phytosanitaires et sont utilisés dans un but de gestion d'équilibre plus que d'éradication. Néanmoins, on peut regretter que les solutions en grandes cultures soient encore rares en biocontrôle avec des efficacités variables, un spectre limité, un surcoût parfois non négligeable et des conditions plus exigeantes de conservation et d'application. Par ailleurs le cadre réglementaire est encore en devenir afin de bien différencier produits de biocontrôle, biostimulants, substances de base et substances à faible risque… En effet, si le produit ne revendique pas d'action ni sur des ravageurs et/ou maladies ni sur la croissance de la plante, il peut passer par la voie d'homologation des engrais qui est plus light que celle pour les produits phytosanitaires.

Le Bulletin de Santé du Végétal Une information hebdomadaire pour déclencher une intervention

Chaque semaine, la DRAAF de Bourgogne publie, tous les mercredis, sur son site internet un Bulletin de Santé du Végétal (BSV), disponible en libre accès : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-Sante-du-Vegetal,330.
Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal grâce aux observations des partenaires suivants : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.
Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites. Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

AGCO - John Deere

Les concessionnaires autorisés à vendre hors secteur

Renforcement de la concurrence entre concessionnaires chez John Deere et AGCO, désormais autorisés à vendre hors de leur zone de chalandise, sous certaines conditions.



Lesieur/PM Pro

L'Autorité de la concurrence a annoncé le 7 mars dernier, qu'elle vient de clore une enquête à l'encontre des constructeurs John Deere et AGCO (Fendt, Laverda, Massey Ferguson et Valtra), après que ceux-ci ont accepté de modifier les pratiques commerciales vis-à-vis de leurs concessionnaires. John Deere et AGCO distribuent leurs tracteurs via un réseau de concessionnaires dont la plupart disposent d'un territoire exclusif. Le droit admet que ces concessionnaires ne puissent pas prospecter la clientèle située en dehors de leur territoire, mais ils doivent pouvoir vendre leurs tracteurs à tout client qui leur en fait la demande, quelle que soit sa situation géographique. Or, de nombreux concessionnaires de John Deere et AGCO s'interdisaient de répondre aux demandes de clients situés hors de leur territoire, à cause des contrats de concession et conditions générales de vente (CGV) des constructeurs. John Deere et AGCO ont accepté de modifier leurs contrats de concession et CGV. Cette évolution doit permettre d'améliorer la concurrence intra-marque. L'Autorité de la concurrence avait ouvert cette l'enquête de sa propre initiative, après des remontées de la DGCCRF.

Manitou

Manitou en croissance de 19% sur 2017



Manitou

Avec un chiffre d'affaires de 1,59 milliard d'euros en 2017, le groupe Manitou atteint un résultat opérationnel courant de 95,4 millions d'euros. Le spécialiste de la manutention affiche une belle santé à l'issue d'un exercice 2017 aboutissant à un chiffre d'affaires de 1,59 milliards d'euros, en hausse de 19% par rapport à 2016. *«Cela s'accompagne d'un renforcement de nos positions commerciales, d'un accroissement de notre présence à l'international avec l'acquisition de deux entités en Inde et en Australie et enfin, d'une nouvelle amélioration de notre rentabilité»*, détaille Michel Denis, Directeur Général. Le résultat opérationnel courant atteint 95,4 millions d'euros, en hausse de 35% et atteignant un taux de 6% du CA. Pour 2018, Manitou prévoit une poursuite de la croissance de son chiffre d'affaires de plus de 10% et un taux de marge à 6,5% du CA. Preuve de ce dynamisme, Manitou lance une campagne de recrutement *«Join the Up Movement»* de plus de 300 personnes. Un site dédié careers.manitou-group.com voit également le jour.

Valtra

Tous les tracteurs qui sortent de l'usine Valtra roulent vert

L'usine Valtra en Finlande est la première du genre à exploiter un biocarburant sur tous les véhicules qui sortent de chaîne.
L'usine Valtra de Suolahti en Finlande est le premier site de production de tracteurs, où tous les véhicules (tracteurs sortant de la chaîne et chariots élévateurs pour la manutention) qui y circulent, roulent avec du carburant diesel 100% renouvelable, réduisant de 90% les émissions de gaz à effet de serre. Ceci est le résultat d'un accord avec la marque Neste MY, qui fabrique une huile végétale hydrotraitée (différent du biodiesel) pouvant supporter une température de -34°C. Ce carburant peut être utilisé tel quel dans tous les moteurs diesel et dans n'importe quel rapport de mélange avec le gazole.


Valtra

▶ Des professionnels à votre service

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
L'Éleveur Bourguignon
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE POUR GARDER VOS ANIMAUX ET LIMITER L'ENTRÉE DU GIBIER SUR LES PARCELLES
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Cab Concept Cluster La cabine du futur

Destinée principalement aux automoteurs de récolte ou pulvérisateurs, la cabine Smart Cab regroupe les dernières technologies pour pousser au maximum le confort et la sécurité du chauffeur. Afin d'optimiser la vision de ce dernier, la cabine embarque un système de caméra 360° et les rétroviseurs sont remplacés par des caméras, dont les images sont affichées sur deux écrans verticaux dans l'habitacle. Un drone accompagnateur équipé d'une caméra peut également assister le chauffeur. Côté confort, le siège suspendu et ventilé s'accompagne de deux accoudoirs multifonctions. Deux écrans tactiles regroupent les paramètres, le premier en bout d'accoudoir, le second dans le toit de cabine. La cabine fait l'impasse sur la vision tête haute, mais intègre de petits afficheurs translucides fonctionnant par électroluminescence au sommet du pare-brise. Bénéficiant d'une suspension active, la cabine reçoit par ailleurs un éclairage full led adaptatif, ainsi qu'un éclairage de sécurité projetant des images au sol.


M. Portier

Case IH Des Puma plus économiques

Les trois tracteurs Puma X se positionnent en entrée de gamme avec une offre d'équipements plus sommaire que les versions Multicontroller et CVX. Dotés de la transmission semi-powershift à 6 rapports sous charge, ces modèles sont équipés de distributeurs hydrauliques à commande mécanique et ne proposent que deux régimes de prise de force (540 et 1 000 tr/min) de série. Ils reçoivent également un pont arrière plus léger. La simplification opère par ailleurs dans la cabine avec la disparition des affichages sur le montant, remplacé par un simple tableau de bord. Accueillant une offre de sièges plus basique, la cabine s'équipe d'un toit bas et d'une porte à droite, appréciés notamment des éleveurs. En option, figurent l'autoguidage, la direction adaptative ASC ou encore la suspension de cabine mécanique.
Modèle : Puma 140, 150, 165 X
Puissance nominale : 140, 150, 165 ch
Puissance maxi avec boost : 175, 190, 210 ch
Hydraulique : LS 110 l/min


Case IH

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 27/03/2018	Bourg-en-Bresse 27/03/2018	St-Christophe-en B. 21/03/2018	National 21/03 au 27/03/2018
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,73 €	3,79 €
	R	3,40 €	3,35 €	3,53 €	3,41 €
	O	3,25 €	3,00 €	-	3,13 €
Vaches mixte (M)	R	3,30 €	-	-	3,30 €
	O	3,25 €	3,05 €	-	3,13 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,81 €
	P	2,75 €	2,60 €	-	2,56 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,05 €
	R	3,30 €	3,55 €	3,66 €	3,48 €
	O	3,25 €	2,90 €	-	3,12 €
Taureaux VML	URO	2,80 €	2,50 €	3,05 €	2,74 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/04/2018**

Effectif total: 612 - Nombre d'invendus: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	-	-	-	-
		U	200-250	3,27 €	3,36 €	3,32€	+0,14
			250-300	2,98 €	3,05 €	3,01 €	-0,05
			300-350	2,84 €	2,95 €	2,92 €	=
			350-400	2,75 €	2,90 €	2,83 €	+0,04
			400-450	2,61 €	2,85 €	2,74 €	+0,02
			450-500	2,44 €	2,67 €	2,58 €	-0,04
		R	250-300	2,91 €	3,15 €	2,99 €	-0,03
			300-350	2,68 €	2,89 €	2,84 €	+0,09
			350-400	2,70 €	2,74 €	2,73 €	+0,12
			400-450				
			450-500	2,51 €	2,51 €	2,51 €	-
	F	U	200-250	2,85 €	3,04 €	2,92 €	+0,09
			250-300	2,63 €	2,87 €	2,76 €	+0,03
			300-350	2,65 €	2,79 €	2,71 €	+0,08
			350-400	2,55 €	2,76 €	2,61 €	+0,01
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,62 €	2,71 €	2,67 €	+0,03
			300-350	2,53 €	2,67 €	2,59 €	+0,10
			350-400	2,30 €	2,47 €	2,43 €	-0,03

L'offre est un peu moins importante cette semaine en raison des fêtes pascales. La quasi totalité des exportateurs sont présents et assurent la commercialisation de 95% des bovins présentés à des cours en légère progression dans les catégories.

Effectif total: 119 - Nombre d'invendus: 96%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			500 et +	2,34 €	2,48 €	2,39 €	+0,14
			600 et +				-
	F	U	300-350	2,62 €	2,62 €	2,62 €	-
			400 -450	2,34 €	2,45 €	2,38 €	- 0,03
		R	350-400	-	-	-	
			400-450	-	-	-	-

L'offre est un peu moins importante cette semaine en raison des fêtes pascales. La quasi totalité des exportateurs sont présents et assurent la commercialisation de 95% des bovins présentés à des cours en légère progression dans les catégories.

Effectif total: 202 - Nombre d'invendus: 88%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,15 €	2,89 €	2,42 €	+0,11
			5 à 10 ans	2,12 €	2,43 €	2,25 €	-0,01
		U	- 5 ans	1,83 €	2,08 €	1,92 €	-0,07
			5 à 10 ans	1,80 €	2,08 €	1,89 €	-0,03
			+ 10 ans	1,70 €	1,95 €	1,79 €	=
		R	- 5 ans	1,69 €	1,84 €	1,79 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,63 €	1,79 €	1,73 €	-0,01
			+ 10 ans	1,62 €	1,72 €	1,69 €	+0,03
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
	F	E	24 à 36 mois	2,17 €	2,79 €	2,38 €	-0,44
		U	24 à 36 mois	2,02 €	2,18 €	2,09 €	+0,03
		R	24 à 36 mois	1,80 €	1,96 €	1,90 €	-0,04
	M	U	+ 500 kg	1,69€	1,86 €	1,76 €	-0,03
		R	+ 500 kg	1,59€	1,69 €	1,65 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Moins d'apports cette semaine, les acheteurs sont moins nombreux par rapport à la normale. Néanmoins malgré le manque d'offre, la demande est toujours présente, les cours sont reconduits dans les bons animaux, qu'ils soient jeunes ou âgés.

TAUREAUX : Offre qui ne couvre toujours pas la demande. On note cette semaine un cru de taureaux hétérogène ce qui explique la légère variation de tarifs

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/04/2018

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (305)		
Broutards		
190 à 375 kg	630 - 1000	2,74 - 3,37
390 à 500 kg	1050 - 1210	2,35 - 2,80
Laitonnes		
235 à 310 kg	670 - 850	2,56 - 2,88
330 à 350 kg	810 - 900	2,42 - 2,66
Génisses		
325 à 480 kg (16-24mois)	790 - 1040	2,18 - 2,44
470 à 570 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
895 à 1495 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	820 - 1100	
Vaches entre deux	1130 - 1350	
Vaches lourdes	1360 - 1790	

Vente active en broutards à des tarifs fermes dans l'ensemble de la catégorie. Seulement 2 lots invendus. Meilleure demande en laitonnes légères à des cours en progression. Cours facilement reconduits en lourdes. Vente globale.
Présentation de bonne qualité en vaches. Cours facilement reconduits en lourdes viandées léger fléchissement en légères ou âgées.

Bovins gras : 6

Prochain marché bovins le 9 avril 2018 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 28/03/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 246 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,86 €	3,35 €	3,15 €	-0,03
			250 - 300	2,67 €	3,21 €	3,10 €	+0,09
			300 - 350	2,53 €	3,06 €	2,85 €	-0,02
			350 - 400	2,61 €	2,87 €	2,80 €	+0,04
			400 - 450	2,30 €	2,76 €	2,61 €	-0,07
	F	U	200 - 250	2,46 €	2,75 €	2,50 €	-0,03
			300 - 350	2,12 €	2,72 €	2,63 €	+0,12S
			400 - 450	-	-	-	-

Broutards: vente soutenue dans toutes les catégories.

Laitonnes: l'offre est plus importante, malgré tout la tendance est inversée par rapport au marché précédent: les sujets de +300 kg trouvent facilement preneurs.

Bovins

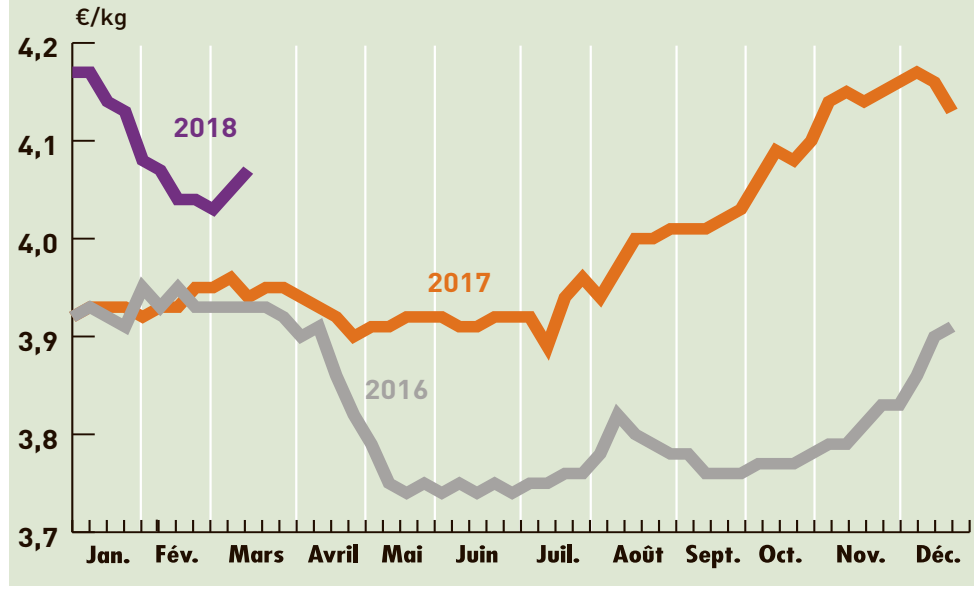
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 19/03 au 25/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,00 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	-	3,64 €	-	-	
Races lait					-	3,41 €	3,38 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	6,08 €	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,34 €	3,33 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,13 €	3,11 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	3,85 €	3,70 €	-	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg		3,74 €	3,68 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,12 €	-				
Races mixte				3,34 €	3,27 €		
Races lait					-	2,96 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,91€	4,31 €	3,95 €	3,72 €			

Tendance : petite hausse ponctuelle

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 19/03 au 25/03/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,02 €	4,00 €	3,95 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	-	3,70 €	3,56 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,85 €	3,69 €				
Races mixte					3,27 €	3,27 €		
Races lait						2,96 €	2,93 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	5,55 €	4,31 €	3,95 €	3,72 €				

Tendances SEM. 14/2018

Bovins de boucherie

Les volumes sont réduits avec le lundi de Pâques. Ce recul de l'offre permet un maintien des prix dans les bonnes femelles de qualité bouchères. Malgré une demande très réservée, les tarifs se stabilisent dans les Charolaises de choix secondaire ou pour les allaitantes bas de gamme. En laitières, les industriels n'ont aucune difficulté pour s'approvisionner pour cette semaine écourtée. Ces derniers en profitent pour mettre ponctuellement la pression sur les vaches Holsteins ou Montbéliardes. La demande reste soutenue dans les taureaux de réforme. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande est peu favorable avec une tendance baissière qui se poursuit dans tous les pays européens..

Bovins d'embouche et d'élevage

L'activité est perturbée avec des volumes réduits par le lundi de Pâques. Les tarifs pratiqués sont stables et toujours contraints par des prix à la viande qui n'évoluent pas. La demande est suivie pour les montbéliardes à finir à l'herbe.

Broutards

Avec un lundi férié, l'activité est fortement perturbée. Le climat commercial reste régulier avec des tarifs toujours très intéressants face à la faiblesse l'offre. Néanmoins, le recul des ventes dans les jeunes bovins pour Pâques peut être inquiétant, avec des ateliers qui peinent à se vider. Les gros engraisseurs ont un peu moins de besoins ce qui permet aux plus petits de pouvoir s'approvisionner. Dans la marchandise plus légère, les débouchés sont plus larges, ce qui permet un écoulement régulier pour des tarifs qui se stabilisent cette semaine. Dans les femelles, les échanges sont normaux avec des tarifs sans changement dans les bonnes laitonnes de 300/350kg. La vente reste très calme dans les ordinaires sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Malgré la modestie de l'offre, les intégrateurs ont maintenu leurs prix dans les veaux Holsteins, Monbéliards, mais la demande est plus forte dans les bons sujets export. La commercialisation reste sélective dans les croisés laitiers, mais les tarifs se sont également stabilisés. Dans les veaux de race pure ou croisés, si les vêlages de printemps mettent un peu plus de disponibilité dans les campagnes, ces veaux n'ont pas été ramassés ce week-end ce qui entraîne une reconduction globale des prix. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 28/03/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 158 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,91 €	2,07 €	1,93 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,56 €	2,03 €	1,84 €	+0,03
			+ 10 ans	1,59 €	1,82 €	1,69 €	+0,05
Génisses		U	24 à 36 mois	1,86 €	2,21 €	2,15 €	+0,14

L'offre en vaches cette semaine est de qualité plus homogène et bénéficie de cours en légère progression.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/03/2018**

Effectif total: 398 - Taux de vente: 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Il reste encore quelques lots d'agneaux gris, mais qui intéressent peu les acheteurs dont les besoins s'orientent désormais vers des laitons. Ceux-ci sont présents en plus grand nombre et ne permet pas de couvrir les besoins des acheteurs qui ont déjà honoré la majeure partie de leurs commandes à seulement une semaine de Pâques. Les cours sont en retrait après la forte hausse enregistrée au cours du marché précédent.		U	de 32 à 38 kg	3,55 €	3,90 €	3,55 €	-
			de 38 à 44 kg	3,32 €	3,86 €	3,56 €	-
			> 44 kg	3,11 €	3,57 €	3,31 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
		R	de 32 à 38 kg	3,33 €	3,40 €	3,37 €	-
			de 38 à 44 kg	3,13 €	3,20 €	3,16 €	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-
Effectif total: 115 - Taux de vente : 94%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : Demande suivie. Cours sans changement.	M		(M)	0,93 €	1,14 €	1,03 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,16 €	1,47 €	1,32 €	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,32 €	1,26 €	
		R	> 60 kg (F)	0,81 €	1,21 €	1,10 €	-
		O	< 60 kg (F)				
Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%				**AGNEAUX LAITONS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux		U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
			38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
			> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
		R	38 à 44 kg	-	-	-	
Effectif total:				**AGNEAUX MAIGRES** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux :		U	25-35 kg	-	-	-	

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 03/04/2018*

Ovins : 78	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	96 - 135	2,23 - 2,70
Brebis	35 - 70	0,63 - 1,08

Peu d'apports et de qualité ordinaire ne facilitant pas la vente.
Prochain marché le lundi 9 avril0- aux horaires habituels.

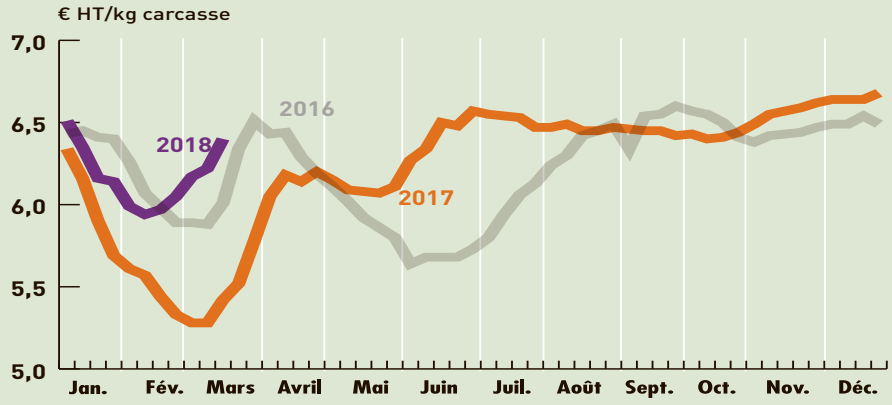
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 19/03 au 25/03/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,90 €	6,14 €
Couvert	16 -19 kg	7,63 €	6,87 €	6,23 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,02 €	5,43 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 19/03 au 25/03/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,67 €	7,584 €	2,41 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 19/03/2018 au 25/03/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,79	7,71	6,83	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,01	-0,02				
	R	7,22	7,38	7,24	-	6,94	6,89	6,93	-
	Var.	0,05	0,09	0,06		0,34	0,32	0,28	
	O	6,20	6,27	-	-	6,26	6,14	-	-
	Var.		0,20			0,40	0,29		
3 (couverts)	U	-	7,73	7,65	6,66	-	7,06	6,89	6,16
	Var.		0,06	0,05	-0,03		0,24	0,20	
	R	7,15	7,20	7,02	6,37	6,84	6,78	6,57	6,13
	Var.	0,01	0,09	0,10	0,15	0,15	0,18	0,26	0,27
	O	6,45	6,40	6,37	5,59	6,35	6,18	6,04	5,63
	Var.	0,18	0,14	0,17	0,04	0,21	0,29	0,29	0,30
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	6,03	5,86	-
	Var.						0,20	0,27	
	O	-	-	-	-		5,74	5,47	-
	Var.						0,24	0,20	

Zone nord : AGNEAUX : Hausse de circonstance en agneaux, demande un peu plus soutunue en bonnes brebis. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

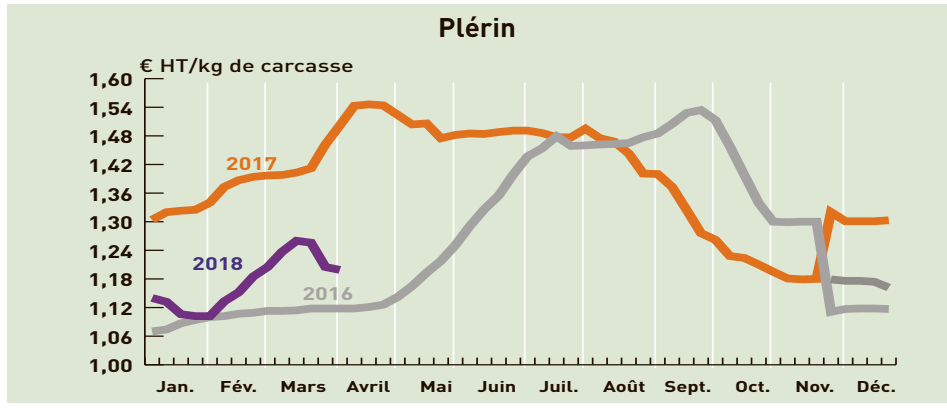
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 3 avril 2018) :

«Dans les sujets légers et de qualité, les cours sont facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 625 porcs présentés) *Cotations du mardi 3 avril 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,199 €**



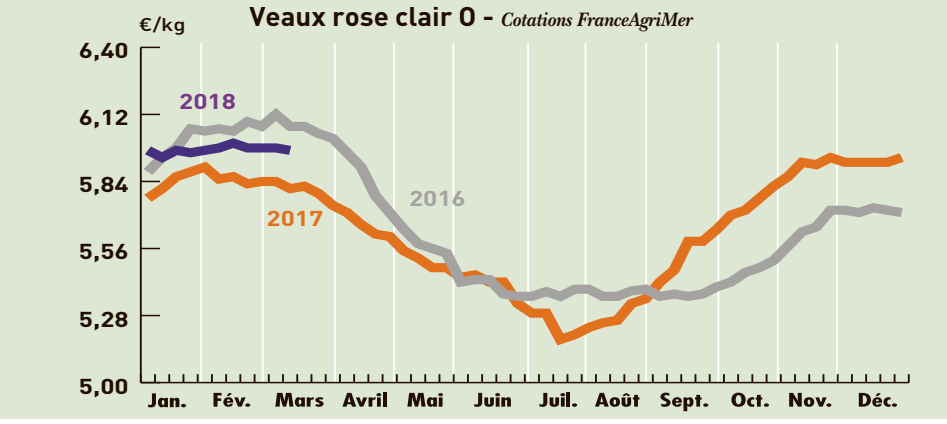
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 09/03 au 15/03/2018*

1,46 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 19/03 au 25/03/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,86 €	-	-
U	-	7,56 €	6,06 €	-
R	-	6,49 €	5,26 €	3,81 €
O	-	5,98 €	4,95 €	3,85 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 26/03 au 01/04/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	714	La vente de veaux montbeliards et laitiers lourds a destination de l'espagneoriente les cours a la hausse.
La Talaudière	450	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	234	3
Femelles	149	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	146	1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 26/03 au 01/04/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,20	0,00	0,00

Céréales

Marché du 22 mars 2018

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	mars-juin	147	N	C
	fourrager	mars-juin	142		C
Nord Côte d'Or	meunier				C
	fourrager				C
Aube	meunier	mars-mai	142	N	C
	fourrager	mars-mai	140	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	mars-juin	142	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de mars	140	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl		inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saone	48-50 kg/hl	4 de mars	120	V	C
SEIGLE PANIFIABLE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or		.	inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	66 kg/hl		inc.		C
Yonne			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		mars-juin.	149	N	C
Côte d'Or			inc.		C
Sud Côte d'Or/Saône-et-Loire		mars-juin.	150		C
SORGHO	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Yonne	alim. animal		inc.		C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne	fourrager	mars-avr.	165	T	C
Aube	fourrager	mars-avr.	170	T	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	2 de mars	172	V	
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	11 de mai	172	V	
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main		157	V	

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur IH 856XL heures 8428 démarreur batterie pivot avant droit neuf, factures à l'appui prix 9000 euros
✆ 07 85 13 62 40

18 - Exploitation polyculture élevage caprin, cherche salarié expérimenté pour conduite matériels et soins caprin. Téléphoner entre 12 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h.
✆ 02.48.73.74.14

21 - VENDS Lambordini 4 x 4, 115 cv, 10 000 euros, - BM 350 Volvo, 4 500 euros, - 405 Peugeot GRDT Break, contrôle OK, 2 200 euros (réf. 130F)
✆ 03 80 51 87 65 HR

38 - Vds tracteur Renault 88 avec fourche Agram 2200 euros Moteur Ford 5000 + pièces Ford + jantes scie à bois électrique.
✆ 06 75 04 60 70

52 - VENDS tracteur JD 6530 P, 3 500 h, 1ère main, 2008 avec chargeur JD 663, TBE (réf. 140B)
✆ 03 25 87 14 55 après 20 h.

69 - Vds tracteur Case 55 CV arceau repliable 2500 H 1992 TBE PN neufs 4 RM 10 000 euros HT.
✆ 06 07 06 77 50

71 - Vends tracteur Case 5140 pro. 9.400 H, faucheuse Krone 283, 7 assiettes.
✆ 06 14 23 83 37

71 - Cause retraite vends tracteur Claas Ares 617ATZ, 4.700 H, remorque Siam 16 m3, faucheuse Kuhn GMD602GII, pirouette Kuhn GF6502, andaineur Kuhn 4101GM, auges 5 m.
✆ 06 76 99 18 69

Travail sol

01 - 01 vds charrue Grégoire Besson RC 31 4 corps laboure 200 HA matériel traite.
✆ 06 89 57 71 82

01 - Vds charrue Gregoire Besson RC 31, 4 corps, labouré 200 ha matériel traite
✆ 06 89 57 71 82

01 - Vds cover crop Jean de Brun 24 disques tbé
✆ 06 98 36 65 15

52 - VENDS ramasseuse de pierres Konskilde de 2015, 4 m. (réf. 140D)
✆ 03 25 87 14 55 après 20 h

52 - VENDS semoir Semeato 3 m. de 2006, TBE (réf. 140C)
✆ 03 25 87 14 55 après 20 h

88 - Vends semoir pneumatique monosem à maïs 6 rangs très bon état avec plateau de transport.
✆ 03 29 07 94 45

Récolte

18 - Vends dessileuse- pailleuse trainée, 2.000 euros, BE, cause cessation d'activité
✆ 06.42.45.52.97

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 130E)
✆ 06 29 81 80 05

38 - Vends faucheuse rotative pendulaire Pottinger, 2m65 : 2500 euros.
✆ 06 88 98 67 33

57 - Vends combi enrubannage Claas Uniwrap 455, toutes options, vire botte, 2012, 29.800 bottes, révisé, TBE, 36.800 Ð.
✆ 06 62 49 43 33

71 - Cause cessation vds M.B. 3 m, Claas Consul, dessileuse Lucas, option élévateur, bacs galva. B.E.
✆ 06 87 44 87 52

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ 06 21 49 50 89.

Traitement

21 - VENDS pulvé Berthoud porté force 10, 1 000 l., 21 m., BE, contrôle OK, 04/2021, - semoir engrais Amazone ZAM compact, 1 500 l., 20/28 m., BE (réf. 130G)
✆ 06 22 97 30 19

42 - Vos semoir engrais Amazone 1T double plateau, fermeture hydraulique.
✆ 06 21 48 47 71

Agri. divers

21 - Cause retraite VEND herse rotative Kuhn 3 m., 1 000 tours, dents neuves, état moyen, 2 200 euros, - semoir maïs 4 rangs Monosem avec fertilisateur, 2 800 euros, - tracteur Fiat 1180, 10 000 H, petites roues traitement, BE, 5 500 euros (réf. 130D)
✆ 06 63 41 19 75

26 - vds charrue Huard TR3 66 Chisel 5 dents Pulvérisateur Berthoud 600 L 12M Elevateur Aiglon 75
✆ 04 75 03 91 57 hr

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

69 - Vend char 4 roues refait à neuf : plancher, peinture, pneus. Peut se transformer en porte troncs d'arbres (en enlevant le plancher il s'allonge). Armature toute en fer.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Vds cse retraite tracteur Claas Ares 557 ATX, 2007, 4.500 H, semoir engrais Amazone, 2010, B.E.
✆ 06 80 27 96 84

71 - Cse retraite vds cover 1994 Quivogne apl. 22, pulvé. Berthoud 2016 Alto 800, faucheuse Claas 2115 disco 2015, andaineur double 7 40 Roland 46 filet, pirouette Volto 670.
✆ 06 95 69 00 33

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ 06 81 97 38 01

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds Citröen C15 diesel an. 2002, 144000 kms exc. état CT ok vitrée attelage.
✆ 06 70 88 05 97

Tourisme

69 - Vend Partner Tepee EHDI 90 cv. 1,6 l. diesel. Année modèle 2014 137 000 km. 1ère main très bon état 2 pneus neige montés sur jantes. Prix 9900 euros à débattre.
✆ 04 78 19 62 00

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds blé noir, tournesol, pommes de terre conso spunta NT foin paille regain B rect rond.
✆ 0674182926

01 - Vds TB paille de blé 2017 en bottes carrées de 400 kg 60 euros/tonne
✆ 06 74 18 42 54

01 - Vds blé noir tournesol pommes de terre conso spounta NT foin paille regain B. rect. rong
✆ 06 74 18 29 26

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

39 - Vds foin BR 120 2017, région Champagnole (39300). Prix 1,50 euro/tonne
✆ 06 08 12 90 20

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis - paille
✆ 06 82 29 74 85

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

Fourrage

01 - Vds foin 2017 BR 120
✆ 0474428117

01 - Vds foin 2017 BR diam 120 - 01 La Chapelle du Chatelard
✆ 04 74 42 81 17

03 - Vends foin bot ronde 120x150 35 euros + paille 120x150 17 euros + enrubannage 120x140 50 euros - 03210 BESSON
✆ 06 62 00 61 90

63 - AV foin luzerne Bio 2e coupe 2017, BC bien récoltée, stockée ss hangard.
✆ 06 78 38 99 88

69 - Urgent achète paille en bottes carrées et foin de bonne qualité. Quantité minimum 5 tonnes.
✆ 07 78 16 13 33

71 - Vends foin B.C. récolte 2016, départ ou rendu.
✆ 06 16 91 31 82

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

26 - Proche Tain l'Hermitage vend ferme en élevage caprin avec transfo fromagère labellisée bio
✆ 06 89 41 00 29

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

18 - Vends, à Châteauneuf sur Cher, 92 ha de terres et 22 ha de pâtures, soit 114 ha.
✆ 06.79.32.27.49.

38 - Cherche terres agricoles en Drôme étudie toutes propositions.
✆ 06 89 44 75 22

Divers

01 - Vds grumes chênes 60 m3 acacia 30m3 peuplier 12m3 au plus offrant faire offre
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vds grumes chênes 60m3 acacia 30m3 peuplier 12m3 au plus offrant faire offre
✆ 06 82 07 33 68

69 - Vds planteuse à poireaux Monosem 2 R 1996 TBE grand soc aucun réglage sauf écart.
✆ 06 07 06 77 50

69 - Palettes Europ literies compresseur Ingersollrand plaques 36 bouteilles caisses palettes bois.
✆ 06 80 40 03 18

Location

Agricole

21 - RECHERCHE prairie à louer ou pension pour génisses (réf. 1207)
✆ 07 77 08 03 95 - 06 84 70 90 78

Autre

12 - Location maison 6 personnes équpée découvrez L'Aubrac, l'Aveyron, paysages, vaches, couteaux, aligot (réf. 140A)
✆ 06 84 36 63 99

26 - Loue Sud Drôme appartement 50m2 dans grande ferme au calme 350 euros conviendrait à retraité
✆ 06 18 70 42 98

Offre

Emploi

01 - Cuma cherche chauffeur agricole polyvalent CDD 6 mois permis de conduire et expérience obligatoire CV + lettre cuma.chaleins2@orange.fr
✆ 0687447744

01 - Le GAEC des Cordiers 73170 St Jean de Chevelu recherche un salarié avec BTS minimum ou expériences, en vue d'association si affinités. Production vaches laitières en BIO depuis 20 ans, 100 % autonome en alimentation, très bonne valorisation en IGP Tomme de Savoie bio. Recherche de l'efficacité économique et temps de travail. Logements et commodités proche de la ferme. Embauche dès juin ou juillet 2018. Contact: Charly CHAUMON
✆ 06 52 93 00 75

18 - Exploitation polyculture élevage caprin, lait AOP Chavignol, fin de carrière, offre emploi salarié chevrier mobile, passionné par l 'élevage au niveau minimum bac pro. Expérience souhaitée, pourrait convenir à jeune avec l'esprit d'équipe en quête d'installation associative. Téléphoner entre 12 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h.
✆ 02.48.73.74.14

38 - Cherche ouvrier viticole pour travaux de la vigne, cave et conduite tracteur.
✆ 06 82 67 92 45

Terres de Bourgogne
PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un TECHNICIEN D'ÉLEVAGE ou AGENT D'ÉLEVAGE pour mesurer la production laitière des vaches en assurant les prélèvements d'échantillons en salle de traite le matin et le soir sur le secteur du Vercors. Qualité requise : Ponctualité, Sérieux et Autonomie. Connaissance du milieu agricole appréciée – Une formation au poste est assurée par l'entreprise. Domicile sur secteur. Permis B exigé – CDI temps partiel (55 h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN au
✆ 06.68.00.51.35 ou controleperformances.adi@cmre.fr

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable, expérience souhaitée, élevage 500 chèvres, moderne (réf. 110D)
✆ 06 09 91 38 93
e.melet@wanadoo.fr

69 - Le Service de remplacement du Rhône recrute des agents en CDD pour des missions ponctuelles sur le secteur des Monts du Lyonnais en particulier et sur tous les autres secteurs - et des agents en CDI sur les secteurs Monts du Beaujolais, Monts du Lyonnais et Coteaux Sud. Compétence principale : traite vaches laitières. Contact : remplacement@rhone.chambagri.fr
✆ 04 78 19 61 36

74 - Cherche vacher sachant traire pour saison été en alpage du 20/04/2018 au 15/10/2018.
✆ 07 71 74 82 21

74 - Cherche vacher sachant traire pour saison été en alpage du 20/04/2018 au 15/10/2018.
✆ 07 71 74 82 21

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles.. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ 06 63 43 51 15

21 - Agriculteur RECHERCHE chantier moisson 2018, coupe 7.3 m. + coupe colza (réf. 1302)
✆ 06 30 82 41 63

38 - Particulier recherche petite démolition bâtiment terrain à Lotir 50 kms autour de Lyon.
✆ 06 83 87 26 71

69 - Clément Dupont propose pressage enrubannage en combiné et fenaison en prestation complète.
✆ 06 11 87 36 86

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services













Mariage

Rencontre

88 - Jeune femme black 50 ans, sérieuse, gentille, fidèle, cherche un homme sérieux, sincère de 45 à 50 ans pour une relation sérieuse. Pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 12 49 70 15

Animaux

Divers

38 - Vends étalon Comtois 12 ans approuvé, étalon Palomino 3 ans, bonnes chèvres avec ou sans cabris.
✆ 06 76 93 45 96

Bovin

01 - Prends génisses en pension suivi assure 01
✆ 0675747391

01 - Vds 2 mâles repro charolais HBC, 14 mois, poids 700 kg vêlage facile, prix raisonnable.
✆ 0688766781

01 - Prends génisses en pension suivi assuré 01
✆ 06 75 74 73 91

01 - Vds 2 mâes repro Charolais HBC, 14 mois, poids 700 kg, vêlage facile prix raisonnable
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 18 mois élevage inscrit depuis 1982 livraison possible
✆ 06 77 19 11 44

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 14 génisses pleines vêlage septembre - octobre (réf. 020B)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Élevage Charolais HBC repro 14-16 mois viande élevage vache pleines génisses 18 mois
✆ 06 71 52 99 89

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06.81.38.47.12 ou 02.48.56.21.49 ou 06.07.91.98.08.

18 - EARL Breton, vds 2 reproducteurs HBC, avec très bonnes qualités de race, 14-15 mois, à vêlage facile pour génisses.
✆ 06.82.25.17.13.

21 - Bon élevage Bio VEND 2 génisses pleines terme 15 avril et vaches en lactation (réf140J).
✆ 06 77 96 42 98

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 8 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 050D)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)



21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage HBC, VEND taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 110C)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage HB Limousin VENDS reproducteurs mâles de 18 à 24 mois, TGS. Livraison assurée (réf. 130C)
✆ 06 30 82 41 63

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureau adulte et gros veaux 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf - 1305)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage HBC Vends 8 taureaux 16 – 18 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 130I)
✆ 06 15 28 77 63

21 - VEND 7 vaches de 4 à 6 ans et 3 génisses, le tout vêlage avril 2018, inscrit HBC, vac. BVD, IBR A, cheptel IA depuis 35 ans. Parisot Bruno - La Motte Ternant (réf. 130J)
✆ 06 15 28 77 63

21 - VENDS 1 très bon taureau 6 ans en confiance, vêlage facile par Trézégoal, IBR A, prix correct. (réf. 1308)
✆ 06 60 71 80 79

21 - VENDS grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 140H)
✆ 06 84 86 22 72

21 - VENDS taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 1405)
✆ 06 98 38 19 62

21 - VENDS vaches Blonde d'Aquitaine avec veaux de 15 jours cause surnombre (réf. 14VB3)
✆ 06 26 47 30 39

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ 03 81 50 46 81 - 06 82 66 55 60

39 - Vends vaches charolaises avec leurs veaux femelles, indem. sanitaire. Jonnier, Orchamps 39.
✆ 03 84 81 23 59

39 - Vds 10 belles génisses limousines d'un an pour élevage. Bêtes calmes origine (87) (19). Indem. IBR Livraison possible
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vos taureau Aubrac 18 mois, habitué à l'attache.
✆ 06 83 35 39 51

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ 03 45 82 90 10 - 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS (réf. 050B)
✆ 06 08 78 05 01

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ 06 74 69 21 83

58 - VENDS taureaux 2 ans, bonnes origines, HBC, TGS, - gros veaux reproducteurs. GAEC Guillien - Château Gaillard - Epiry (réf. 090D)
✆ 03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32

58 - VENDS confiance bon taureau 5 ans, HBC né en 03 GAEC Mellet, - bon taureau 2 ans HBC, - reproducteurs 14 mois CHAROLAIS HBC et LIMOUSIN, ind. IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB3)
✆ 06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 56

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 15 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 110B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - VEND 1 taureau de 3 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A, qualités et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1101)
✆ 06 50 30 32 26

58 - VENDS veaux de l'année HBC, TGS, IBR A dont cinq vêlages faciles. Charetier - Anlezy (réf. 1106)
✆ 03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 12VB1)
✆ 06 78 59 03 92

58 - VENDS 2 taureaux adultes, - 1 taureau 30 mois vêlage facile, - taureaux 18 mois, HBC, IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 12VB2)
✆ 06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99

58 - VENDS veaux reproducteurs 12 à 14 mois avec bonne qualité de race, HBC, IBR A, TGS, à partir de 2 300 euros. GAEC Poupon - Chiddes (réf. 130A)
✆ 06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

58 - VENDS taureau LIMOUSIN 2 ans, cheptel IND IBR A (réf. 1304)
✆ 06 87 17 93 32

58 - VENDS reproducteurs 12 - 16 mois, - génisses 18 mois HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1306)
✆ 06 88 78 99 53 - 06 47 76 43 44

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans, CHAROLAIS et LIMOUSINS, bonnes origines, - taureau 8 ans CHAROLAIS, TGS. GAEC Pannetier Simon (réf. 1307)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS 1 taureau 2 ans, - plusieurs veaux 14 mois HBC. Champeau - Parigny les Vaux (réf. 1402)
✆ 03 86 68 80 03 - 06 62 66 56 54 - 06 75 69 10 18

58 - VENDS génisses HBC de 24 à 30 mois inséminées, origine insémination - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés, - 1 taureau Limousin né octobre 2016. F. Bouche (inséminateur/éleveur) (réf. 140F)
✆ 06 16 07 54 55

58 - VENDS reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 140E)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureau de 2 ans, - taureau de 5 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 140I)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 14VB2)
✆ 06 84 04 06 89

58 - VENDS 1 taureau 22 mois et veaux HBC dont 2 VF, IBR A, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1403)
✆ 03 86 50 05 60

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ 06 85 73 49 86

70 - Vends 5 broutards Aubrac, bonne origine.
✆ 06 32 82 59 43

70 - Elevage Prim'holstein vds vaches et génisses pleines ou vêlées, mâles reproducteurs tout âge noir et rouge. Garanties sanitaires. Une faneuse Khun GF7609MH Disques de semoir engrais Khun M3. Gaec Collas Anjeux
✆ 06 45 03 77 09

70 - Vends 5 broutardes Aubrac bonne origine.
✆ 06 32 82 59 43

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - VENDS taureaux 5 et 2 ans, - gros veaux issus IA, Castor - Isola - Voimo - Bully, IBR A. Livraison. EARL Plantard - Cuzy (réf - 13VB1)
✆ 06 17 35 43 02

71 - Vends taureaux 5 et 2 ans, gros veaux issus I.A., Castor, Isola, Voimo, Bully, IBR A. EARL Plantard, Cuzy.
✆ 06 17 35 43 02

71 - Vds 6 trx 24 mois, HBC + 10 vaches pl. ou suitées + 25 génisses 2 ans, à saillir, HBC, le tout TBO et qualités. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 130H)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Choix de repros. limousins, génisses prêtes 08-09, mâles automne 2016-17, mixité lait docilité HBL, à Milly, EARL Limouzen, F. Perrin.
✆ 06 86 83 84 64

71 - Choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

88 - Vends mâles Charolais 15 mois HBC dont 1 sans corne, ind IBR, qualité maternel, vêlage facile, livraison possible. Henry R.
✆ 06 76 88 81 45

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 140G)
✆ 06 87 16 54 66

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 1404)
✆ 06 13 13 39 48

Ovin

01 - Vds 12 belles brebis de race Sulffok de 4 à 6 ans cse surnombre région Bourg
✆ 06 11 63 20 23

Porcin

38 - Vends porcelets toute l'année à partir de 20 kg et tous les poids jusqu'au porc finis - née et élevés sur paille.
✆ 06 83 81 45 79

69 - Vends porcelets de 15 à 30 kg élevés aux céréales.
✆ 04 74 26 30 71

Equin

18 - Cause retraite VEND chevaux (réf. 14VB1)
✆ 06 10 65 06 92

Chien

63 - A réserv. 9 chiots type Beauceron nés le 05.02.18 dispo début 04 pucés, vacc. vermifugés. N° mère 250268500605442. SIREN 818 153 629.
✆ 04 73 71 52 44
ou 06 21 31 40 65

LE GROUPE D'AMNESTY INTERNATIONAL DE BEAUNE RECHERCHE
de façon urgente, un local sec et de plain-pied pour entreposer son stock de livres. Le stock se compose d'environ 6 000 livres rangés dans des caissettes, ce qui fait un total de 15 m³.
Le groupe recherche, si possible à Beaune ou ses environs proches.
Pour toutes propositions, vous pouvez contacter M. Eric Manotte au 03 80 26 06 72 ou Mme Nicole Fillon 06 33 93 48 61



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

NOIREAUT

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 200 000.00 EURO
Siège social :
Lieu-dit Layer avenue de la gare
21910 Saulon la Chapelle
333 799 682 RCS Dijon

Avis de changement de commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 26/03/2018 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, la SARL COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT et Associés, 7 rue Marguerite Yourcenar 21079 Dijon, immatriculée sous le n° 389332719 RCS Dijon, en remplacement de Mr. BROICHOT Philippe. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL211421342

SASU NAYLA DELICES

SASU au capital de 200 €
Avenue Jean Moulin,
21160 Marsannay la Côte
820359602 RCS Dijon

Changement de Président

Aux termes de l'AGE en date du 23/03/2018, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 27/03/2018 en qualité de Président M. AZIZ AYAT MOUHOUB, demeurant 2A Rue Du Noyer Marchand, 21600 OUGES en remplacement de Monsieur Ouhajou Omar

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL211421350

LVS78 - LA VIE SAINE

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 6 rue des Frères Montgolfier,
21300 Chenôve
503 358 426 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31 mars 2018, la société AB DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 6 196 050 euros, dont le siège social est situé 29 Rue Musette – 21000 Dijon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 830 605 721, représentée par Madame Pascale CARTIER a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société LA VIE SAINE, démissionnaire.

Pour avis

Le Président

AL211421356

TRANSFERT DE SIÈGE

SERAD

SAS au capital de 2 000€,
61 rue de Belledone,
38500 Voiron,
824 275 424 RCS Grenoble

L'Associé unique a décidé, le 1.12018, de transférer le siège social de la société au 5e rue de l'Abbaye de Fontenay, 21240, Talant. Objet : Activités de santé humaine non classée, animateur psychologique en matière de sécurité routière. Durée : 99 ans. Président : Mme TRONCIN Edwige, 5E rue de l'Abbaye de Fontenay, 21240 Talant, pour une durée indéterminée. La société sera radiée du RCS de Grenoble et réimmatriculée au RCS de Dijon

AL211421343

SCI DE LA COMETE

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social
16, rue du petit Potet
21000 Dijon
788 991 438 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 28 mars 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 2, place Saint Michel 21000 Dijon.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211421357

SCI LA FLOTTE

au capital de 1 200 €
Siège social : 14 Rue Vauban
21000 Dijon
804 653 558 RCS Dijon

L'A.G.E. du 30/03/18 a décidé de transférer le siège social au 5 Chemin des Bataillères 17630 LA FLOTTE à compter du 30/03/18, et de modifier en conséquence

l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211421362

SCI J2H

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social
46 rue d'Auxonne
21000 Dijon
502 089 089 RCS Dijon

Par AGE du 29 mars 2018, le siège social a été transféré au 120 rue d'Amont 21250 Broin à compter du 29 mars 2018. Le titre 1 des statuts, a été corrélativement modifié.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

La gérance

AL211421363

MODIFICATION DE CAPITAL

PHARMACIE DES CHILENES

Société à responsabilité limitée
au capital de 37 500 euros
Siège social : 36 rue des Blanches Fleurs
21200 Beaune
482 230 729 RCS Dijon

Par décision du 22 mars 2018, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 1 462 500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 37 500 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 1 500 000 euros

Pour avis La Gérance

AL211421341

CACAO DE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
porté à 2.000.000 €
Siège social : 10/12 avenue Maréchal Foch
21000 Dijon
835 081 605 RCS Dijon

Modifications

Il résulte des décisions de l'associé unique du 23 mars 2018 et du certificat établi par le commissaire aux comptes du même jour que le capital social a été augmenté de 1.999.000 € par émission d'actions nouvelles de numéraire ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

capital social : 1.000 €

Nouvelle mention : capital social : 2.000.000 €

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

AL211421348

MODIFICATION DE STATUTS

L'AGE du 02.03.2018 de la sté IMMO VALPAS, SAS au capital de 7 622,45 €, siège social Brazey en Plaine(21) 23 b, rue du Tabourot, 335 001 160 RCS Dijon, a décidé la transformation de la sté en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 € divisé en 500 parts sociales de même montant. Sous sa forme de SAS, la sté était dirigée par M Pascal CWYNAR, Président et Mme Valérie CWYNAR, Directeur Général. Sous sa nouvelle forme de SCI, la sté est gérée par M Pascal CWYNAR et Mme Valérie CWYNAR, dt à Brazey en Plaine (21) 23 b, rue du Tabourot, co-gérants de la société.

Pour unique insertion. La Gérance

AL211421307

TFP DIJON EST

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 37 rue de Longvic
21300 Chenôve
798 321 113 RCS Dijon

L' Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 mars 2018 a décidé :

- de réduire le capital social de 20 000 euros à 4 000 euros par voie de rachat de 1 600 parts sociales de 10 euros chacune.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

- de nommer en qualité de gérant pour une durée indéterminée, à compter du 1er mai 2018, en remplacement de Monsieur Michel Dol, démissionnaire, Monsieur Gérald SUTY, demeurant 20 Grande rue à 21130 Pont.

Pour avis, la gérance.

AL211421340

BPS SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin
de la Combe aux Chiens
25000 Besançon

TRANS 2000

S.A.R.L. au capital de 21.600 €
Siège social : rue des Terres d'Or
21220 Gevrey-Chambertin
507 686 962 R.C.S. Dijon

Par décisions du 01/03/2018, l'Associé unique a décidé à compter du même jour:

- la nomination de Cogérants en remplacement du Gérant démissionnaire

- d'adapter l'objet social

Les mentions soumises à publicité sont les suivantes :

Gérance

Ancienne mention : Monsieur François MICONNET

Demeurant à Marsannay la Côte (21160) - 10 avenue Gaston Roupnel

Nouvelle mention : Monsieur Damien RAMEAU

Demeurant à Lons le Saunier (39000) - 12 Place Perraud Cogérant

Madame Laurence DALLOZ

Demeurant à Cesancey (39570) - 29 rue de la Penu Cogérante

Objet social

Ancienne mention : transports routiers, de voyageurs, location de véhicules

Nouvelle mention : la réalisation de toutes prestations de services dans le domaine du

transport et de l'accompagnement de voyageurs, notamment par la

mise à disposition de tous moyens en matériel et/ou en personnel

dans ces domaines d'activité.

Pour avis.

AL211421344

CUMA DES RENTES

N° d'agrément : 21/24/485
RCS Dijon : 330 096 942

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DES RENTES à 21490 Varois et Chaignot du 16/03/2018 a procédé aux modifications suivantes:

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 28 avril 2017

- L'augmentation du montant du capital social à 62 010.91 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 16/03/2018

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Philippe GRANSAGNES

AL211421347

SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL

Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social : 4 Avenue Victor Hugo
21000 Dijon
RCS Dijon 393 829 395

Aux termes d'une délibération en date du 02 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de cogérant Monsieur Julien AULAGNE, demeurant 12-14 Rue du Chaignot à Dijon (21000), pour une durée indéterminée à compter de ce jour ;

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL par SOCIETE CIVILE DE MOYEN MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL211421354

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA TOUR

Les associés de l'EARL DE LA TOUR, au capital de 7 500 €, ayant son siège social au 6 rue Croix Martin 21460 Vieux Château, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°819 643 685, réunis en AGE le 15/03/18, ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 15/03/18 : M. Jean-Philippe Tarteret, demeurant 7 Rue Cherere - Hameau Chevannes 89420 Savigny en Terres Plaine.

Modification sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

La gérance

AL211421360

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA CONCORDE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
24 Place Carnot 21200 Beaune
447 822 479 RCS Dijon

Suivant décisions du 31 mars 2018, la SARL VINO-TOURISME au capital de 8 000 euros, siège social 24 Place Carnot 21200 Beaune, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 524 030 913 a, en sa qualité d'associée unique de la SARL LA CONCORDE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société avec effet au 31 mars 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL LA CONCORDE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis.

AL211421358

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DE BRANCION

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
14, rue de Brancion, 21240 Talant

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Dijon du 9/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale : Société civile immobilière ;

Dénomination sociale : SCI DE BRANCION ;

Siège social : 14, rue de Brancion, 21240 Talant

Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par tout moyen et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;

Gérance : Mme Pascale ROULLE et Mr Thierry ROULLE, demeurant ensemble 26 rue Alexandre Nicolas 21000 Dijon ;

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ;

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

AL211421220

BRUNO PERRIN PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue de Citeaux
21640 Gilly les Citeaux

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Gilly les Citeaux du 15/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;

Dénomination sociale : BRUNO PERRIN PLOMBERIE ;

Siège social : 7 rue de Cîteaux, 21640 Gilly les Citeaux ;

Objet social : La réalisation de travaux de plomberie-chauffage, de climatisation ainsi que de travaux en lien avec l'économie d'énergie à l'attention des particuliers, des professionnels et des collectivités publiques ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 10 000 euros ;

Gérance : Bruno PERRIN,demeurant 7 rue de Cîteaux - 21640 Gilly les Citeaux, pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis - La Gérance

AL211421277

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Beaune du 16/3/18, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Dénomination: RESTART.

Siège : 35 Grande Rue 21700 Nuits-Saint-Georges.

Objet : Achat et vente de prêt-à-porter, chaussures, accessoires de mode.

Durée:99 ans.

Capital : 1000euros.

Gérance: Yaëlle CARTEAU demeurant 1 rue de l'Egalité 21850 Saint-Apollinaire.

Immatriculation au RCS de DIJON.

AL211421282

T.E.F.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mars 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : T.E.F.

Forme : SAS

Objet : Transport routier de marchandises

Siège social : 3 rue de la Potelle, 21310 Mirebeau sur Bèze

Capital : 10.000 euros divisé en 100 actions de 100 euros chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Présidence : Monsieur Christian BANDONNY, demeurant 3 rue de la Potelle, 21310 Mirebeau sur Bèze, a été nommé en qualité de président pour une durée illimitée

Les droits de vote attachés aux titres de capital sont proportionnels à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.

L'agrément d'un nouvel associé est soumis à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL211421297

SANDRINE MANCINI

EURL au capital de 500 €UROS
Siège social: 398 Route de Beaune
Hameau de Gigny
21200 Beaune
RCS Dijon (en cours)

Avis de constitution

Dénomination sociale : SANDRINE MANCINI

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 398 Route de Beaune – Hameau de Gigny – 21200 Beaune

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité d'accompagnateur coach, de consulting et de formation en performance et développement personnel, aussi bien en entreprise, qu'en milieu sportif ou à titre individuel, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 €, divisé en 500 parts de 1 €, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : A été désignée

Madame MANCINI Sandrine, demeurant 398 Route de Beaune – Hameau de Gigny – 21200 Beaune

Acte constitutif : Acte sous-seing privé en date à Beaune du 1er avril 2018.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour insertion,

MANCINI Sandrine

gérante ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL211421320

AVIS DE CONSTITUTION

À Vosne-Romanée, le 23/03/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHARLES LACHAUX,

Siège Social : 3 route Départementale 974, Vosne-Romanée (Côte d'Or)

Objet : l'achat de raisins en vue de leur vinification et la commercialisation du vin; l'achat et la revente sous quelque forme que ce soit de vins; l'activité de prestataire de service viti-vinicole,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 €

Président : Charles LACHAUX, demeurant RD 974, Vosne Romanée (Côte d'Or)

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président

AL211421326

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/02/2018, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes.

Forme : EARL unipersonnelle

Dénomination sociale : APIDAE

Capital social : 8 900 € dont 4 400 € d'apports en nature et 4 500 € d'apports en numéraire

Siège social : 2 B Rue Aimé Césaire – 21800 Chevigny Saint Sauveur

Objet : Élevage d'abeilles, Vente et achats d'essaims, Production et vente de miels, Production et vente de produits dérivés (cire, pollen, propolis, gelée royale, confiserie, bougies, hydromel…)

Durée : 99 années

Gérant associé : Monsieur Maxime CHEVALIER demeurant 2 B Rue Aimé Césaire – 21800 Chevigny Saint Sauveur

Immatriculation : RCS Dijon

AL211421333

BOUILLOT TRAVAUX PUBLICS

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 7 Rue des Mésanges Bleues
21310 Dampierre-et-Flée

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Dampierre-et-Flée en date du 20 mars 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOUILLOT TRAVAUX PUBLICS,

Siège Social : 7 Rue des Mésanges Bleues, Dampierre-et-Flée (Côte d'Or)

Objet :

- Tous travaux de terrassements, travaux publics, VRD, assainissement individuel et collectif, le curage de fossés, étangs, systèmes d'irrigation,

- Tous travaux d'entretien et de création d'espaces paysagers, enrobage,

- Tous travaux forestiers, broyage, toutes prestations se rapportant à la préparation de terres, plantation, semi et protection des cultures, les opérations de récoltes,

- Tous travaux de sous-traitance et opérations accessoires liés aux activités précédemment visées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros

Président : Monsieur JEROME BOUILLOT, demeurant 7 Rue des Mésanges Bleues, Dampierre-et-Flée (Côte d'Or),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis,

AL211421346

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Dijon du 27/03/18, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : K'RO DEKO

Siège : 14 avenue de la Gare, 21490 Ruffey Les Echirey

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 euros

Objet : Agent commercial, commissionnaire pour le compte d'entités commercialisant tous types de produits manufacturés. Conseil en décoration. Home stagigng. Import, achat et vente par tous moyens de tous produits manufacturés. Agent immobilier

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Mme Caroline FOURCAULT, demeurant 14 Avenue de la Gare - 21490 Ruffey Les Echirey

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Pour avis

La Présidente

AL211421349

AVIS DE CONSTITUTOIN

Constitution SSP à Dijon en date du 02-04-2018 de: reservoir immo Dijon Prestige.
Forme: SARL .
Capital: 1000 Euros.
Siège: 66 rue Monge, 21000 Dijon.
Durée: 99 ans. Gérance: Christophe GUION, 17 Rue De La Paix 21240 Talant.
Objet: Transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce.
RCS: Dijon.

AL211421351

CUMA DES AGITÉS DU BOCAL

Suivant acte sous seing privé en date du 20 février 2018, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole dénommée «Cuma des Agités du Bocal».

Son siège social est établi chez M. Frédéric MARCOUYOUX, 3 Route de Mousseneux à 21120 Vernot

Elle sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Le Président

Bruce DUVIC

AL211421353

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/03/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCEA CLOS SAINT JOSEPH

Siège social : 14 rue de Mazeray, 21190 Meursault

Forme : Société Civile D'exploitation Agricole

Sigle : SCEA CLOS SAINT JOSEPH

Nom commercial : CLOS SAINT JOSEPH

Capital : 2000 €

Objet social : Exploitation d'un domaine arboricole et viticole.

Gérant : la société SAS CLOS SAINT JOSEPH, au capital de 8000 €, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 823952585, domiciliée 14 RUE DE MAZERAY représentée par Blandine Simon

Cogérant : la société EVOHE VINS, au capital de 1000€ €, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 792570541, domiciliée 3 rue du Porche «les fermes de Moisey» 21200 Marigny les Reullée représentée par Antoine Laurent

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211421355

FAUCONNERIE TEAM

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LABERGEMENT-LES-SEURRE (21820) du 30 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques

suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : FAUCONNERIE TEAM

Siège social : 26 route de Jossigny – 21820 LABERGEMENT-LES-SEURRE

Objet social : le piégeage et la régulation

des colonies aviaires, dans le respect
de la règlementation en vigueur ; toutes activités liées à l'effarouchement entendu
comme l'utilisation des oiseaux de fauconnerie pour régler les problèmes d'environnement, comme la prolifération de certaines espèces animales ou les dégâts causés par le mode de vie, l'alimentation ou les déjections de ces espèces animales, et dont le nombre ou l'activité cause une gêne à l'activité humaine ; tous travaux de nettoyage courant des bâtiments, intérieurs et extérieurs, entretien de tous locaux commerciaux, industriels et privés, et plus spécifiquement le traitement des dégradations et salissures causées par les nuisances aviaires ; l'organisation de tous évènements, publics, privés ou associatifs, liés à l'objet ci-dessus et notamment l'animation, la sensibilisation, la communication, le team building … ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société
au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros dont 1 100 euros par apport en numéraire et 900 euros par apport en nature

Gérance : Monsieur Timothée JOSSELIN demeurant 26 route de Jossigny – 21820 LABERGEMENT-LES-SEURRE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

AL211421361

NIÈVRE

SUCCESSION

**Maître Valérie PLANÇON,
Notaire à Varzy (58210)**

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 14 mai 1996, Mme Simone Lucienne DESPLAT, née à Garchizy, le 19 janvier 1922, demeurant à Entrains sur Nohain (58410), 16 rue du Château du Bois, veuve de M.Roland Paul DIDREL, décédée à Clamecy, le 29 décembre 2017, a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Valérie PLANÇON, suivant procès-verbal en date du 20 mars 2018, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de Nevers, le 22 mars 2018.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Valérie PLANÇON, Notaire à Varzy (58210), 8 boulevard Dupin, Notaire chargé du règlement de la succession.»

AL581421372

NOMINATION

IMMO SOLAR

Le Président de la société IMMO SOLAR, SAS au capital de 1 500€, Harlot, 58000 Saint Eloi, 830 491 841 RCS Nevers, a décidé, le 1.3.2018, de nommer nouveau président, Mr PRUD HOMME Patrice, Harlot, 58000 Saint Eloi, pour une durée indéterminée en remplacement de Mme PRUD HOMME Christine démissionnaire. Mention au RCS de Nevers

AL581421384

MODIFICATION DE CAPITAL

Alciat-Juris
Société d'avocats

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

LE MEUBLE CAMPAGNARD

**SARL au capital porté à 430 000 euros
Siège social : 6 Route de Champvert
58300 Decize
RCS Nevers 389 026 634**

Selon AGMA en date du 28/02/2018, la mention antérieurement publiée est modifiée ainsi qu'il suit, à compter de ce jour :

CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : 280 000 euros divisé en 500 parts de 560 euros

Nouvelle mention : 430 000 euros divisé en 500 parts de 860 euros

Pour avis, le gérant.

AL581421383

CUMA D'APONGES

**N° d'agrément : 58-296
RCS Nevers 328 552 047**

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « D'APONGES » à Mont et Marré, réunie le 16 Mars 2018, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Chez Mr Jean Claude LARIVE – Aponges – 58110 Mont et Marre

à Le Chagnot – 58110 Mont et Marre

Le Président de la CUMA

AL581421387

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers
25 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le VINGT SIX MARS DEUX MILLE DIX HUIT Monsieur Daniel André VANNEREUX né à Garchizy (Nièvre), le 15 août 1956 et Madame Pascale PETIT son épouse, née à Nevers (Nièvre), le 30 septembre 1957, demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (Nièvre) 10 Rue Galilée mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Coulanges les Nevers (Nièvre) le 1er juillet 1978, ont décidé de maintenir pour l'avenir le régime actuel avec adjonction d'une clause d'attribution intégrale au profit du survivant des époux.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 avenue Pierre Bérégovoy, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis

AL581421370

**SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JACOB et L PAILLARD, le 14/3/2018,

Mr DUPERRY Alix Charles Henri et Mme VEILLARD-BRICOTEAUX Marie-Françoise Eugénie, son épouse, dt à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 24 rue Sadi Carnot, mariés à la mairie de PARIS (6è) le 30/7/1960 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, ont convenu dans l'intérêt de leur famille d'aménager leur régime matrimonial par une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion en la SCP JP JACOB et L PAILLARD, Notaires associés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me PLANCON Julie, Notaire.

AL581421373

**SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 16/3/2018,

Mr JEAN Pierre François Roger et Mme BLOND Marie-Claude Jeanne Irma, son épouse, dt à Auxerre (Yonne) 56 avenue Pasteur, mariés à la mairie de Clamecy (Nièvre) le 24/12/1971, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL581421376

MODIFICATION DE STATUTS

EURL BILLYCOISE

**Société à responsabilité
limitée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : Route d'Etais
58500 Billy Sur Oisy
483 210 902 RCS Nevers**

Le 26 Mars 2018, l'associé unique a décidé :

- d'adjoindre à l'objet social, à compter de ce jour, les activités de plomberie, chauffage, sanitaire
- de modifier l'article 3 des statuts et de refondre en totalité le pacte social

Pour insertion

AL581421279

COIF'ELLE

**SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8, Rue du Pont
58400 La Charité sur Loire
413 920 133 RCS Nevers**

Par décision extraordinaire du 31/03/2018, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du cette décision. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité Capital Ancienne mention : 7 622,45 euros Nouvelle mention : 7 622,45 euros Forme Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée Siège Social Ancienne mention : 8, Rue du Pont - 58400 – La Charité Sur Loire Nouvelle mention : 8, Rue du Pont - 58400 – La Charité Sur Loire Administration Ancienne mention : Gérant : M. NOULIN José, Christian - 8, Rue du Pont - 58400 La Charité Sur Loire Nouvelle mention : Président : M. NOULIN José, Christian - 2, Boulevard Victor Hugo - 58000 Nevers Mention sera faite au RCS de Nevers Pour avis

AL581421368

EARL SIMONNET

**Société civile en liquidation
au capital de 163 890 euros
Ferme de Villemolin - 58800 ANTHIEN
RCS Nevers - N° 347 669 962**

Aux termes d'une délibération d'AGE du 1er mars 2018, l'associé unique de l'EARL SIMONNET a décidé le transfert du siège social de la société au 16 avenue du 8 mai 1945 - 58800 Corbigny, à compter du 1er mars 2018.

L'adresse du liquidateur, M. Guy SIMONNET, et du siège de liquidation sont également modifiées au 16 avenue du 8 mai 1945 58800 Corbigny.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL581421369

SAS NIEVRE CONSTRUCTION

**Capital social : 8.000 euros
Siège social
92, route du Château de Mimont
58320 Parigny les Vaux
824 090 187 RCS Nevers**

Par décisions extraordinaires d'associé unique avec effet au 01/04/2018, il a été décidé : 1. Du transfert de siège social du 92, route du Château de Mimont à PARIGNY LES VAUX (58320) au 24, rue du Commandant Rivière à NEVERS (58000)

2. Du changement de présidence, le nouveau Président est Mme Dilara CELIK, née le 31/10/1999 à NEVERS (58), de nationalité française, dt 3, av Georges Brassens à VARENNES- VAUZELLES (58640)

3. De la nomination d'un Directeur Général : Mme Mathilde CELIK née KUCUKBAS le 02/02/73 en TURQUIE, de nationalité française, dt 3, rue Georges Brassens à VARENNES VAUZELLES (58640).

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL581421388

ALLO ELECTRO

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Ancien siège social
Rue des Grands Jardins
58640 Varennes-Vauzelles
Nouveau Siège social
14, rue Joseph Marie Jacquard
58640 Varennes-Vauzelles
802 504 225 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 29/03/2018, l'Associé Unique a :

- pris acte de la démission de Mr Christophe BRISSET de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour,
- décidé de transférer le siège social sis à Varennes-Vauzelles (58) de la rue des Grands Jardins au 14, rue Joseph Marie Jacquard à compter du 1er avril 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581421394

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DES ETANGS

**Bernay - 58110 Brinay
Au capital social de 30 000 euros
RCS Nevers - 792 793 093**

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2018, Mme Diane DUBOIN a cessé d'être gérante

Mention sera faite au RCS Nevers

Pour avis, le gérant

AL581421377

BAR DES CARRIERES

Marie-Pierre SAUVANET, propriétaire (bailleur) du BAR DES CARRIERES (café-restaurant) situé au 2 Route de Suilly La Tour à Champcelée – 58150 SUILLY LA TOUR, annonce :

La reprise des locaux par l'EURL M.R.C. représentée par sa gérante Mme Aurélie DA CONCEICAO après accord et signature d'un contrat bail location-gérance prenant effet au 1er mars 2018 pour 3 ans.

AL581421382

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA SOCIÉTÉ : SARL LV

**Société à Responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 000,00 €
Siège social : Le Bourg
à Arthel 58700
RCS : 485 039 887 Nevers**

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 15 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 février 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé : Le Bourg à Arthel 58700, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe LAVISSE en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers58000.

AL581421149

SCI LE CHAMP PHILIBERT

L'AGO du 17/03/2018 des associés de la SCI LE CHAMP PHILIBERT, capital 9146 €, siège social à Thianges (58) n° SIRET 434355350 RCS Nevers, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

AL581421196

SCI CASSINAT

**Société civile immobilière
en liquidation au capital de 304,90 €
11 rue Ferdinand Gambon
58150 Pouilly sur Loire
RCS Nevers413 772 823**

Avis de liquidation de société

Suivant acte reçu par Me Anne JUILLET, Notaire à POUILLY S/ LOIRE, le 23 mars 2018, Mr Thierry CASSINAT demeurant à POUILLY S/ LOIRE (58150), 11 rue Ferdinand Gambon, associé unique de la SCI CASSINAT, agissant également en qualité de liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS (Nièvre).

Pour avis

Le notaire

AL581421374

SCI DU 16 RUE DE LA GRAVIERE

**en liquidation
capital social : 32 700 Euros
Siège social : 16 Rue de la gravière
58500 Clamecy
SIREN 403692502 R.C.S. Nevers**

Le 31 décembre l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 Décembre 2017.La société sera radiée au RCS de Nevers

Pour avis.

AL581421380

SCI HOTEL DE LA POSTE

**en liquidation
Capital social : 152.45 Euros
Siège social : 9 Place Emile Zola
SIREN 351 991 708 R.C.S.Nevers**

Le 31 décembre 2017, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 Décembre 2017.La société sera radiée au RCS de Nevers

Pour avis.

AL581421381

BALLADE

L'AGE de la société BALLADE SARL au capital de 54 250€, 62, avenue de Paris, 58320 Pougues-les-Eaux, 398 264 887 RCS Nevers, a décidé, le 28.2.2018, la dissolution anticipée de la société, au 28.2.2018, désigné liquidateur Mme MECHIN Virginie, 1, rue du Manoir, 58320 Pougues-Les-Eaux et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.

Mention au RCS de Nevers

AL581421391

BALLADE

L'AGE de la société BALLADE, SARL au capital de 54 250€, 62, avenue de Paris, 58320 Pougues-Les-Eaux, 398 264 887 RCS Nevers, a approuvé, le 28.2.2018, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme MECHIN Virginie, 1, rue du Manoir, 58320 Pougues-Les-Eaux pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 28.2.2018.

Mention au RCS de Nevers

AL581421392

AVIS DE CONSTITUTION

TACOS BEN

Par ASSP du 28/02/18,il a été constitué une SAS dénommée TACOS BEN.

Siège social :10 rue Colonnel Jean Pierre Résidence la Pagerie 58000 Nevers.

Capital :100 euros.

Objet: vente au comptoir d'aliments et de boissons sur place ou à emporter,présentés dans des conditionnements jetables»sans vente d'alcool».

Président : M. Yassine BENABASSA,10 rue Colonnel Jean Pierre Résidence la Pagerie 58000 Nevers .

Durée : 99 ans.Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581421229

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/02/18,il a été constitué une SAS dénommée CAVE DU TERNIN.

Siège social: château d'Alligny en Morvan 58230 Alligny en Morvan-.

Capital:10000euros.

Objet:le commerce de gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées, ce qui comprend l'achat en vrac et la mise en bouteille sans transformation.

Président : Mars5 sprl, SPRL,au capital de 18600 euros, 0881280929 R.P.M. Bruxelles, avenue maurice, 16 1050 Bruxelles,représentée par Pierre de Leusse.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL581421260

**Maître Marie CHERAMY
notaire à Nevers
25 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le VINGT SIX MARS DEUX MILLE DIX HUIT, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : «BURGAUD - HENRY».

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €).

Siège social : Saint-Eloi (Nièvre), 2 rue des Marguerites.

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Monsieur David HENRY : la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Madame Céline BURGAUD : la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Gérance : Monsieur David HENRY, demeurant à SAINT ELOI (58000), 2 rue des Marguerites Madame Céline BURGAUD, demeurant à SAINT ELOI (58000), 2 rue des Marguerites.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL581421371

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée CHILLYBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 Nevers. Le gérant est Monsieur Thierry BARBET demeurant 61 avenue Jean Baptiste Champeval - 94000 Créteil.

Pour avis

AL581421375

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
5, rue Saint Jacques**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date du 20 mars 2018, il a été constitué une société civile de moyens aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :IDEL POUILLY SUR LOIRE

Objet social : Mise en commun de moyens d'exploitation pour l'exercice de la profession d'infirmier libéral. Gérer en commun des moyens matériels liés à l'exercice de la profession.

Siège social : 11 Avenue de l'Aubespin 58150 Pouilly sur Loire

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Sandrine BAILLY demeurant à Saint Andelain(Nièvre), le Soumard

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis.

AL581421378

AU GRES DU CHATEAU

**S.A.S. au capital de 1 050 euros
10 rue du Docteur Roux
58310 Saint-Amand-en-Puisaye
RCS Nevers**

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé du 28/03/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Raison sociale : AU GRES DU CHATEAU

Capital social : 1 050 euros

Siège social :10 rue du Docteur ROUX 58310 Saint-Amand-en-Puisaye

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement
de tous biens immobiliers, à usage d'habitation ou professionnels,
l'activité de location meublée de tourisme, de chambre d'hôtes, de gite
rural, et de manière accessoire, la réalisation de prestations de services
complémentaires à l'hébergement,

Président : Monsieur PASCAULT Rodolphe demeurant Les Gros Giblins
58310 Saint-Amand-en-Puisaye

Directeur Général : Monsieur PERROT Philippe demeurant 34 Grand Rue
45420 Bonny sur Loire

Durée de la société : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de
Nevers.

Pour avis.

AL581421379

ALEXANDRE BAIN NEGOCE

Suivant acte SSP du 28 mars 2018 constitution de la SAS : ALEXANDRE BAIN NEGOCE

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 18 rue des Levées - Boisfleury - 58150 Tracy sur Loire

Objet : négoce et commercialisation de vins, alcools, spiritueux, mise en bouteille, acquisition de tous produits de la vigne, élevage de vins, toutes activités liées au commerce de la vigne et du vin.

Président : M. Alexandre BAIN demeurant 18 rue des Levées - Boisfleury - 58150 Tracy sur Loire

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision unique.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL581421385

GARAGE PREMIUM

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/03/2018 il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : GARAGE PREMIUM

Capital : 1 000 euros

Siège : 2 rue Jules Verne 58640 Varennes Vauzelles

Objet : Achat revente de véhicules d'occasion avec entretien mécanique

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : M. USOYAN Robert demeurant à 2 rue Jules Verne 58640 Varennes Vauzelles.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention

M.USOYAN Robert, gérant.

AL581421389

MONIZ NUNES CONSTRUCTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 mars 2018 est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MONIZ NUNES CONSTRUCTION

Capital : 1.000 euros

Siège : 92, route du Château de Mimont - 58320 Parigny les Vaux

Objet : la maçonnerie et travaux du bâtiment

Durée : 99 ans

Président : M Joao MONIZ né le 30/05/72 au PORTUGAL dt 92, route du Château de Mimont - 58320 Parigny les Vaux

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL581421390

LES OISEAUX DE NUIT

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES OISEAUX DE NUIT

Forme sociale : SARL

Siège Social : 21, Grande Rue – 58310 Saint Amand en Puisaye

Objet social : Exploitation de fonds de commerce de librairie, papeterie, carterie - Achat, vente de jouets, de disques CD, d'objets de décoration, de cadeaux - Achat, vente de boissons non alcoolisées et de petite restauration - Organisation de conférences, de salons littéraires et d'une manière générale d'évènements et animations à caractère culturel ;

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 €

Gérance : Mr Didier JOUANNEAU dt à Bitry (58) – Le Bois Pensué

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL581421393

**Étude de Me Jean Chinchole
Notaire à Luzy**

GFA DES BROUILLAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58170), le

10/03/2018, enregistré au SPF de NEVERS (58) le 15/03/2018 numéro D 01943a été constituée un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GFA DES BROUILLATS

Siège : Les Brouillats 58250 LANTY

Durée : 99 ans

Début d'activité 1/01/2018

Objet : - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles

Capital social : 217.500 € divisé en 2175 parts de 100 euros

Gérants : Mr Jean Michel LEDEY Les Brouillats 58250 LANTY

Parts sociales : toute cession, à titre onéreux ou transmission à titre gratuit ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés à l'unanimité des parts.

La Société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

Pour avis et mention

AL581421395

YONNE

➜ DIVERS

GIRAULT

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 rue des Glycines
Orgy - 89240 Chevannes
808 296 289 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2016 prenant effet rétroactivement le 1er septembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a constaté le retrait de la société de M. Alain GIRAULT, associé indéfiniment et solidairement responsable.

Pour avis, la Gérance.

AL891421423

➜ NOMINATION

LA BELLE EPOQUE

SASU au capital de 1000 €
Siège social :
2 rue Léon Jaupitre,
89220 Rogny-les-Sept-Écluses
807 645 452 RCS d'Auxerre

L'AGE du 22/03/2018 a nommé en qualité de président M. MALFATTE PATRICE, demeurant 10 rue d'Aillant, 45230 Dammarie-sur-Loing en remplacement de Mme CHATELIN NATHALIE ROSE, à compter du 22/03/2018.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891421419

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 Saint-Doulchard
tél. : 02 48 70 95 81

TEAM EMPLOI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 94 Grande Rue
89400 Bassou
831 820 014 RCS Sens

Aux termes d'une AGE en date du 30 mars 2018, il a été décidé de transférer le siège social au 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE, à compter du 1er avril 2018.

Gérant : M. Julien ALTMAYER domicilié « Les Monts Serin », 3 rue Fortes Terres - 89240 ESCAMPS

Radiation du RCS de sens et immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL891421431

SCI LA VILLEMEROISE

SCI au capital de 1000,00 Euros
Sentier des Ocres, Lieudit la Burliere,
84220 Roussillon 798011318 R.C.S. Avignon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/03/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 34 Grande Rue , Villemer, 89113 Valravillon à compter du 26/03/2018. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble et biens immobiliers. Durée : 99 ans Gérance : Madame MIOT Maryse, demeurant 34 Grande Rue, Villemer, 89113 Valravillon La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Avignon

AL891421440

SARL VAZ CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 77 260 euros
Siège social :
3 Rue du Souvenir Rebourseaux
89600 Vergigny
Rcs Auxerre 492 294 665

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 a pris acte : - Du transfert du siège social au 9 Route de la Gare – 89600 Vergigny, à compter du 1er décembre 2017. - De l'ajout de l'activité de promoteur immobilier et marchand de biens, à compter du 1er décembre 2017.

Pour avis, la gérance.

AL891421447

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DES SOURCES

SCI au capital de 183000,00 Euros
4 ruelle du Plenoy, 89740 Villon
384790085 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12/03/2018 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 183000,00 Euros à 1830 Euros Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891421438

➜ ADDITIF

Additif à l'annonce à paraitre le 30 mars 2018, relative au transfert de siège de la SARL : PERFECTING INTERNATIONAL BUSINESS - P.I.B.

Il y a lieu de lire : **La société sera radiée au RCS de Bobigny**

AL891421427

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 30/03/2018 concernant la société CHARLET il fallait lire:

Dénomination : SCI CHARLET.

AL891421435

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

sur réitération,
le Mardi 15 mai 2018 à 11 H
au Palais de Justice de SENS
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à **TURNY (89)**
Hameau du Saudurand – 8 route des Carbiers

Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage. **De 7 pièces principales**

SUPERFICIE habitable : 157 m² environ. Avec Garage, atelier, ancienne grange.

Petite maison. Cour, cave, piscine. **Sur un terrain total de 27 a 73 ca**

- Ce bien était **OCCUPÉ** au 29 juin 2016 -

MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)

Ce bien a été précédemment adjugé aux sommes de 85.000 euros et de 93.500 euros

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Jeudi 3 mai 2018 à 14 H 00.

AL891421346

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 15 mai 2018 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

3 PARCELLES DE TERRAIN à CHAMPIGNY (89)

Lieudit « La Ruelle » de 02 ha 11 a 59 ca, de 38 a 99 ca et de 70 ca

Soit une contenance totale de 02 hectares 51 ares 28 centiares

MISE A PRIX : 250.000 Euros (outre les charges)

Avec faculté de baisse, en cas de carences d'enchère, de 10 %, puis une 2ème baisse de 10 %, puis une 3ème baisse de 10 %, puis une 4ème baisse de 10 % et une 5ème baisse de 10 %

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 2 mai 2018 à 10 H 00

AL891421425

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B. Société d'Avocats

SARL GARAGE ORBLIN

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
6 Avenue du Docteur Schweitzer
89290 Champs sur Yonne
377 636 188 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions entre associés est libre. La cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la Société. Monsieur Jean Joël ORBLIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : Monsieur Jean Joël ORBLIN, demeurant 6 Avenue du Docteur Schweitzer - 89290 Champs sur Yonne.

AL891421426

SCI BARTHELEMY

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
56 Rue Saint Pèlerin
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre n° 503 969 057

Avis de modifications statutaires

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19 Mars 2018, il a été décidé de :

- Modifier la dénomination sociale de la société de Georges et Barthelemy en Barthelemy

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- De nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Cyrille BARTHELEMY, domicilié au 56 Rue Saint Pèlerin – 89000 Auxerre.

Il est également constaté la démission de Madame Fanny BARTHELEMY née GEORGES de ses fonctions de gérante.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Monsieur Cyrille BARTHELEMY

AL891421429

ACTIVCESSION

SARL au capital de 100 000 euros
21 Rue de l'Europe
89100 Maillot
RCS Sens 501 657 025

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes du PV de l'AGE du 28/03/2018 la dénomination sociale a été modifiée et devient LES ARTISANS DE L'IMMOBILIER à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 3 est modifié.

Pour avis.

AL891421434

➜ CESSION

AVIS D'INSERTION

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY , Notaire à AVALLON, le 21.03.2018, enregistré au SPFE d'AUXERRE le 26.03.2018 dossier 2018 09287 validation 2018N00354 reçu 30 €, M. Franck BLANDIN, Boucher, né à PANTIN (93), le 21.05.1960, et Mme Florence JACOBI, Bouchère, son épouse, née à VILLEMOMBLE (93), le 02.11.1963, demeurant ensemble à LORMES (58140), Chemin de la Grange Billon, ont cédé à M. Luke PARADOT, né à CLAMECY (58500), le 19.03.1999, et Mme Océane REBOULLOT, née à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), le 7.11.1996, un fonds de commerce de détail de viandes et produits à base de viande, charcuterie produites, détail de produits alimentaires divers, situé et exploité à LORMES (58140), 13 Rue Paul Barreau,

Moyennant le prix de 26.000 € (éléments incorporels 20.000 € éléments corporels 6.000 €), payé comptant et quittancé à l'acte.

Transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte par la prise de possession réelle.

Les oppositions devront être faite chez M et Mme BLANDIN à LORMES (58140) Chemin de la Grange Billon où domicile est élu dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

AL891421459

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

COMPOSE TA CREPE

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
57 rue de Paris, 89000 Auxerre
830 342 903 RCS d'Auxerre

L'AGE du 31/01/2018 a nommé en qualité de gérant Mme AMMAR épouse JADNOUN ASMA, demeurant 25 rue du 08 Mai 1945, 93600 Aulnay-sous-Bois en remplacement de M. MHIRA MAROUANE, à compter du 01/02/2018.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891421430

S.J.B. Société d'Avocats

LINEAM

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 12, boulevard du 11 Novembre - 89000 Auxerre
539 061 309 RCS Auxerre

Démission Co-Gérante

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Madame Martine DUBOIS de ses fonctions de co-gérante. Madame Elisabeth MOYNE-BOUILLOT reste seule gérante.

Les statuts ont été modifiés en conséquence par la suppression du nom des premiers gérants.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL891421449

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI MJF

L'Assemblée Générale réunie le 21 mars 2018 de la SCI MJF, société civile immobilière en liquidation au capital de 305 euros, dont le siège est 9 Rue des Bergerats, Les Bries, 89380 Appoigny, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°439340498 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrice BOURGEOIS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 1er mars 2018. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés

Le Liquidateur

AL891421358

EURL PIAGET SERVIES

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 26 000,00 euros
Siège social : 1 les Rechaux-
89150 Savigny sur Clairis
524 366 978 Rcs Sens

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 16 Mars 2018, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL891421410

EARL DE LA MÉSANGERIE

Earl en liquidation
au capital de 130.680 euros
Siège social : cidex 105 – 7 rue de l'Orval
89150 Brannay
410 179 881 Rcs Sens

Liquidateurs : Mme Geneviève Vigneaux épouse Chariot – les Barilliers – 89150 Fouchères Patrice Troussard – la Brûlerie – 89150 Fouchères Olivier Leterme – 10 route de Villeroy – 89150 Fouchères Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL891421422

MAYTOP ISO 89

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation:
23, rue du Fossé du
Bois Les Bries 89380 Appoigny
331579144 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Dominique MILON, demeurant 23, rue du Fossé du Bois Les Bries 89380 APPOIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social, 23, rue du Fossé du Bois Les Bries 89380 Appoigny. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

Le Liquidateur

AL891421424

MEDIASTART89

SASU au capital de 1.000€
Siège social :
12 Rue de la Fontaine Saint MARTIN,
89400 Bonnard 820 373 249 RCS de Sens

Le 27/03/2018, l' AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2018, nommé liquidateur M. Nicolas COSTE, 12 Rue de la Fontaine Saint MARTIN, 89400 Bonnard et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Sens

AL891421428

REMY

SARL au capital de 30.000 €
6bis avenue Gambetta, 89000 Auxerre
391629201 RCS Auxerre

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du 26/03/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/03/2018. M. Didier COIFFARD, demeurant 37 rue des Violettes, 89290 Augy a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre

AL891421432

S.J.B. Société d'Avocats

L'ERMITAGE DU PETIT PRE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 45 Rue de la Gare
89570 Neuvy Sautour
499 729 309 RCS Auxerre

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 mars 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Marie TRITTO, demeurant 45 Rue de la Gare – 89570 Neuvy Sautour, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 45 Rue de la Gare – 89570 Neuvy Sautour. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL891421450

DOMAINE DE BOIS D'YVER

Société à responsabilité limitée
au capital de 57 600 euros
Siège social
Grande rue Nicolas Droin
89800 Courgis
390 372 415 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Thomas PICO demeurant 26 rue Jacques Ferrand - 89800 Courgis.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Grande rue Nicolas Droin - 89800 Courgis.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL891421454

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude

SASU LOUP

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à Saint Sauveur en Puisaye (Yonne), le 22 mars 2018 a été constituée une société par actions

simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : activité d'agence immobilière comprenant les activités suivantes :

transactions immobilières et commerciales, gestion locative, administration

de biens, mandat de vente et d'achat, estimations, marchand de biens.

Dénomination : S.A.S.U LOUP

Siège social : Ouanne (89560) , 2 rue des Cotats, Chastenay le Haut.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S d'Auxerre.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR)

Cessions d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Présidente : Madame LOUP Nadège Yvonne Eliane, demeurant à Ouanne

(89560) 2 rue des Cotats, Chastenay le Haut.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL891421408

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/03/2018, il a été constitué une EURL dénommée : GAUDIN

Siège social : 14 rue Joubert, rdc, 89500 DIXMONT

Capital : 100€

Objet : Pizzéria: restauration rapide service de livraison

Gérance : M. christopher GAUDIN, 5 rue de la source, vaulévrier, 89500 DIXMONT

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL891421418

S.J.B. Société d'Avocats

CONSTITUTION EARL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Courgis (Yonne), du 26 mars 2018, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : EARL DU SOUSBOIS ;

- **Siège** : 1 Rue des Pressoirs – 89800 Courgis

- **Durée** : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre;

- **Objet** : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ; - Capital : 7 500,00 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- **Gérance** : Monsieur Romain LEBLANC, demeurant 1 Rue des Pressoirs – 89800 Courgis et Madame Mélanie DUPRE, épouse LEBLANC, demeurant 1 Rue des Pressoirs – 89800 Courgis.

AL891421420

S.J.B. Société d'Avocats

CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à Avallon (Yonne), du 26 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : STAR-LOC Siège : 11 Route d'Annéot - Z.I. La Grande Corvée – 89200 Avallon

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros

Objet : Location de véhicules de tourisme et utilitaires. Achat et vente de véhicules et réparations. Location de matériel de travaux publics et de matériel de bricolage. Location de matériel de réception. Prestations de services liées à l'établissement des cartes grises sur site ANTS et SIV. Convoyage et dépannage de véhicules avec transport sur dépanneuse. Toutes prestations de services liées aux activités ci-dessus. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur François-Xavier NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 Magny.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL891421421

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/09/2017 à Tonnerre, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DOMAINE DE CHERON

Objet : Activité de chasse et ses dérivés, achats et ventes de gibiers, marchand de bois. Activités évènementielles, sportives récréatives et de loisirs, prestations de services de loisirs. Activités découvertes de la nature, chambres d'hôte, gîtes, hôtellerie, restauration. Commercialisation de tous objets, vêtements accessoires et de tous produits en relation avec la nature, notamment alimentaires et boissons.

Siège social : Route de Sarry, Domaine de Cheron 89700 Tonnerre

Capital : 3.000 euros

Durée : 99 ans

Président : Mme Monika BARTKOWIAK, Route de Sarry, Domaine de Cheron 89700 Tonnerre

La société sera immatriculée au RCS Auxerre

AL891421439

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : MILLS OE,

Siège social : 10 Promenade de l'Ouest, Véron (89510).

Objet : Détention et utilisation de tous biens mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 Euros.

Gérance : - John MILLS, demeurant 165 Onslow Road, KHANDALLAH, WELLINGTON 6035 (NOUVELLE ZELANDE), - Anna MILLS, demeurant 165 Onslow Road, KHANDALLAH, WELLINGTON 6035 (NOUVELLE ZELANDE),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL891421441

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13 mars 2018, il a été constitué une société civile :

Dénomination : DOUGALL.

Siège social : 10 Promenade de l'Ouest, Véron (89510).

Objet : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 Euros.

Gérance : - Janice JOHNSTONEDOUGALL, demeurant 69 Harding Street, Hendra 4011, Brisbane, (AUSTRALIE). - Robert JOHNSTONEDOUGALL, demeurant 69 Harding Street, Hendra QLD 4011, Brisbane, (AUSTRALIE).

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL891421442

BOULANGERIE PÂTISSERIE ROUSSIERE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 1 Rue du Moulin d'En Haut
89410 Cézy

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé à Cézy en date du 21 Mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BOULANGERIE PATISSERIE ROUSSIERE,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 1 Rue du Moulin d'En Haut 89410 Cézy,

Objet social : Boulangerie, Pâtisserie ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 500 euros,

Président : Monsieur ROUSSIERE Rodolphe, demeurant 1 rue du Moulin d'En Haut 89410 Cézy

Directeur général : Madame POUJOL Manon, demeurant 1 rue du Moulin d'En Haut 89410 Cézy

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Présidence

AL891421448

LAPLANCHE COSTE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
660 avenue du Général de Gaulle
89130 Toucy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Toucy en date du 28 Mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LAPLANCHE COSTE,

Forme sociale : Société par actions simplifiée, Siège social : 660 Avenue du Général de Gaulle 89130 Toucy,

Objet social : Commerce de détail en vins, alcool, bières, spiritueux et toutes boissons, articles de caves, vente de produits régionaux, produits fins et traiteur, vente en ligne, dégustations de toutes boissons, formation oenologique ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10 000 euros,

Président : Monsieur LAPLANCHE Arnaud, demeurant 3 rue de l'Eglise 89300 Chamvres,

Directeur Général : Madame COSTE Sandrine, demeurant 3 rue de l'Eglise 89300 Chamvres.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Présidence

AL891421451

SNC DE LA PORTE PERCY

Société en Nom Collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social :
107 rue Jacques d'Auxerre
89300 Joigny

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Joigny en date du 15 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SNC DE LA PORTE PERCY,

Forme sociale : Société en nom collectif, Siège social : 107 rue Jacques d'Auxerre 89300 Joigny,

Objet social : Gérance d'un débit de tabac, commerce de jeux, vente de produits de la Française des jeux, diffusion de presse, relais colis ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérant : Monsieur MARCEL David, demeurant 107 rue Jacques d'Auxerre 89300 Joigny

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Gérance

AL891421452

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CARRÉ BRUNO CONSTRUCTION BOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à Avallon, le 26 mars 2018, enregistré à AUXERRE, a été constitué la société dont les caractéristiques

principales sont les suivantes :

Dénomination : CARRÉ BRUNO CONSTRUCTION BOIS

Forme : Société par actions simplifiées

Capital société : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €)

Siège social : JOUX LA VILLE (Yonne), Le Puits d'Edme, 5 route départementale 944.

Objet social :

- fabrication et construction ou achat et construction, de maisons bois,
- extension ou transformation bois de maisons existantes,
- charpente-couverture-zinguerie de maisons neuves ou rénovation,
- agencement intérieur et extérieur,

En France et à l'Etranger.

Président : Monsieur Bruno Emile François CARRÉ, demeurant à JOUX LA VILLE (Yonne) 5 route départementale 944 - Le Puits d'Edme

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour Avis, Maître Gérard LEGUY.

AL891421453

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles



bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

MSA Bourgogne

Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en au 09 69 39 29 19

Mal-être, solitude, idées suicidaires… Vous-même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse ? La MSA propose un service d'écoute, accessible à tout moment, pour dialoguer anonymement avec des professionnels.

Mettre des mots sur un mal-être

Le mal-être en milieu agricole est une réalité préoccupante. Pour y faire face, la MSA se mobilise pour accompagner les exploitants et salariés agricoles, ainsi que leur famille, en cas de situation de souffrance.

Une situation de mal-être ou de détresse peut être liée à des difficultés professionnelles ou personnelles, un isolement, des problèmes sociaux, familiaux, de santé ou au stress. Face à ces risques, le dispositif Agri'écoute, joignable au 09 69 39 29 19*, permet d'échanger anonymement et à tout moment, week-end et nuit compris, avec un professionnel.

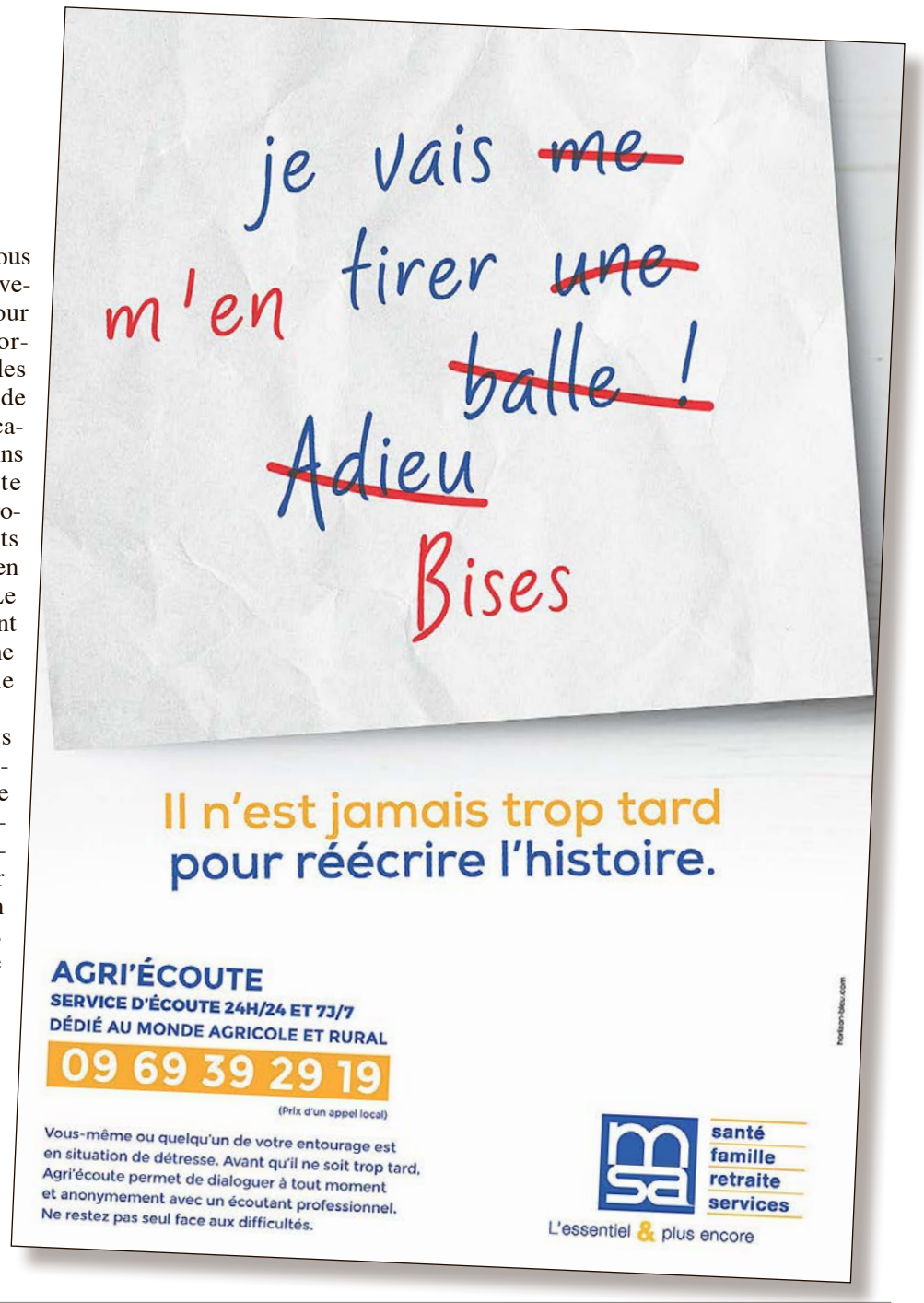
Il propose, grâce à une écoute active, de mieux cerner les éléments qui déclenchent le mal-être, et prendre du recul par rapport à une situation difficile. Il aide à mettre des mots sur ses émotions et orienter vers des solutions. L'utilisation d'un simple pseudonyme peut permettre un suivi personnalisé dans le temps, tout en gardant son anonymat.

Tous concernés

Chacun d'entre nous peut agir pour prévenir le suicide. Pour cela, il est important de détecter les premiers signes de détresse. Les évocations plus ou moins directes à l'acte suicidaire et les propos dévalorisants doivent être pris en considération. Le suicide est souvent évoqué comme une solution pour ne plus souffrir.

Un tel processus n'est pas inéluctable. Face à une situation difficile, Il est possible d'orienter les personnes en souffrance vers les dispositifs de la MSA, en premier lieu le service Agri'écoute, afin de les aider à récrire l'histoire.

*prix d'un appel local (gratuit depuis une « box »)



Quelques fausses idées sur le suicide

• Ceux qui en parlent ne le font pas
FAUX : La plupart des tentatives sont annoncées de façon plus ou moins explicite. 80 % des personnes qui passent à l'acte en ont parlé avant. Toute évocation doit être prise au sérieux.

• Faire une tentative de suicide, c'est un choix.
FAUX : en réalité, c'est un non choix : c'est la seule solution trouvée pour ne plus souffrir.

• Parler du suicide à quelqu'un, c'est l'inciter à le faire
FAUX : accepter d'en parler, c'est rompre l'isolement et ainsi permettre à l'autre d'être reconnu dans sa souffrance.

• Le suicide est imprévisible, on n'y peut rien
FAUX : la plupart des tentatives sont annoncées de façon plus ou moins explicite.

Juridique

Nouvelle possibilité de don de jours de repos aux salariés proches aidants

Depuis le 15 février 2018 dans le secteur privé (et à compter de la publication d'un décret en Conseil d'État dans le secteur public), les salariés peuvent faire don de leurs jours de repos non pris à leurs collègues proches aidants de personnes âgées ou dépendantes.

Ce dispositif de don de jours de repos s'ajoute au congé de proches aidants dont bénéficient les salariés ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise. Ce dispositif de don est identique à celui existant déjà en faveur des parents d'enfants gravement malades.

Le salarié volontaire pour offrir des jours de repos à un autre salarié de l'entreprise doit obtenir l'accord de son employeur. Le don est anonyme et sans contrepartie. Il ne peut se faire que pour un collègue appartenant à la même entreprise.

Peuvent être cédés les jours de congés payés pour leur durée excédant 24 jours ouvrables, les jours de RTT ou les jours de récupération. Pour pouvoir être donnés, ces jours doivent être disponibles, affectés ou non sur un compte-épargne temps.

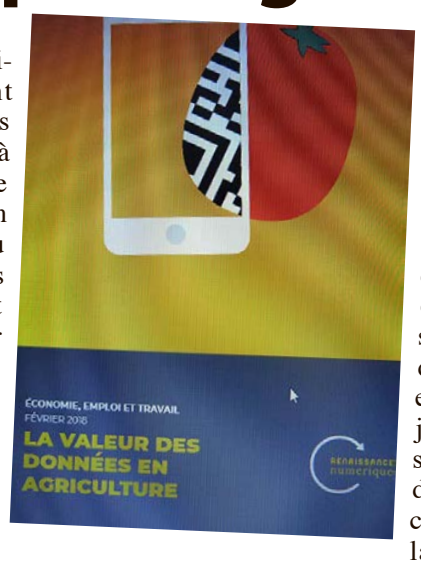
Il est donc impossible de céder des jours de repos par anticipation. Pour bénéficier du don, le salarié doit venir en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

VICTORIA LEGAL

Vient de paraître

Données numériques et agriculture

«La valeur des données numériques en agriculture» est une note de la collection *«Économie, Emploi et Travail»* de l'organisation Renaissance Numérique.



Le think tank (laboratoire à idées et réflexion sur des grands enjeux) Renaissance Numérique a publié, fin février, une note pour mieux cerner et comprendre ce que les données produites par le secteur agricole à travers les différents échanges numériques qui gagnent le secteur peuvent changer pour les différents acteurs en présence. Les auteurs n'hésitent pas à écrire qu'il s'agit là d'un enjeu crucial pour l'avenir des filières agricoles, arguant que les données pourraient être à l'origine d'une reconfiguration des équilibres au sein des filières agricoles. Ils font aussi remarquer que plusieurs plans de transformation des filières, issus des États généraux de l'alimentation, traduisent une prise de conscience en la matière, notamment la nécessité de mieux informer le consommateur.

Mais, toujours selon eux, aucune des filières agricoles, encore moins les pouvoirs publics ne semblent toutefois avoir abouti à une vision stratégique globale sur les données dans la chaîne de valeur agro-alimentaire. La note poursuit ensuite sur la richesse inhérente que constituent les données dans ce secteur et sur le manque de limpidité en matière juridique (il ne s'agit pas tant de rajouter des couches législatives que de bien appliquer celles existantes). Enfin, ils observent qu'un mouvement de *«plateformisation»* (mise en réseau d'activités et partage accéléré des données qui en sont issues) émerge, comme dans d'autre secteurs économiques.

THIERRY MICHEL

Note : téléchargeable sur www.renaissancenumerique.org

Sondage

Les Français attachés à la formation

Le Fafsea (Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles), en partenariat avec Les Échos, a commandé un sondage à BVA sur le regard des Français sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.



J. Nanteuil

Les Français ont une bonne image de l'apprentissage.

Le gouvernement a annoncé qu'il allait modifier le compte personnel de formation (CPF). Jusqu'à présent comptabilisé en heures, il le sera désormais en euros : les salariés pourront ainsi bénéficier de 500 euros par an, plafonnés à 5 000 euros. Les personnes sans qualification disposeront de 800 euros par an, plafonnés à 8 000 euros. Une application mobile devrait être lancée prochainement afin de pouvoir vérifier le nombre d'euros déjà crédités sur son compte mais aussi de s'inscrire directement en ligne et de payer la formation. Autre possibilité : comparer les formations grâce aux commentaires laissés par les autres salariés et aux indications fournies. Le sondage, qui a été réalisé avant les annonces du gouvernement, révèle que 52 % des Français attendent de la réforme une augmentation du nombre de formations en alternance. La formation bénéficie d'une bonne image aux yeux de 77 % des Français. À 82 %, les 15-64 ans ont une opinion très positive de l'apprentissage et à 77 % du contrat de professionnalisation. Il est à noter qu'en milieu rural, l'opinion positive au sujet du contrat de professionnalisation a progressé de 19 points en un an pour s'établir à 76 %. 85 % des personnes ayant suivi une formation estiment qu'elle était adaptée à leurs besoins, 85 % qui ont suivi une formation en sont satisfaits et 76 % estiment qu'elle leur a permis de progresser.

Par ailleurs, 96 % des personnes interrogées pensent qu'il est important de se former tout au long de sa carrière, d'ailleurs 71 % des 15-64 ans interrogés ont déclaré avoir déjà suivi une formation ; 42 % affirment avoir un projet de formation dans les deux ans. Parmi les personnes ne souhaitant pas se former, la raison majoritairement invoquée est le sentiment de pas avoir besoin (40 %). Chez les personnes désireuses de se former, les deux raisons majoritairement avancées sont l'approfondissement des compétences pour conserver son employabilité (41 %), puis la reconversion professionnelle (37 %).

Le coût : un frein

Il est à noter que 72 % des 15-64 ans souhaitent bénéficier d'un conseil personnalisé avant la formation et l'orientation sur Internet sans l'aide d'un professionnel n'est une bonne chose que pour 54 % des interrogés. Par ailleurs, une formation réalisée à 100 % en ligne est jugée comme une mauvaise chose par 66 % des personnes sondées. Mais 46 % des personnes pensant que la formation uniquement sur internet est une mauvaise chose sont ouvertes à des formations mixtes : présentiel plus à distance en ligne. 58 % des sondés aimeraient se former hors temps de travail, notamment les moins de 35 ans (67 %). Le refus de financer eux-mêmes une partie de leur formation concerne 64 % des 15-64 ans, sachant que le financement reste le 3ème frein cité parmi les personnes ne souhaitant pas se former (19 % des réponses). Il existe une sous-estimation du coût des formations par une large majorité des 31 % des personnes prêts à payer une partie de leur formation ou bien une volonté de ne pas investir à titre personnel : 85 % seraient prêts à dépenser jusqu'à 1 000 euros dont 49 % moins de 500 euros.

Quant au sentiment d'information sur la formation, il reste encore à améliorer : seulement 39 % des sondés se sentent bien informés. Les personnes se sentant peu informées pensent que cela est dû à un manque d'informations provenant de leur employeur (64 % et même 81 % des salariés) ou bien de l'État (59 %).

Valérie Godement

Coin cuisine

Baba à l'eau-de-vie de poire et pistaches

(pour 6 personnes)



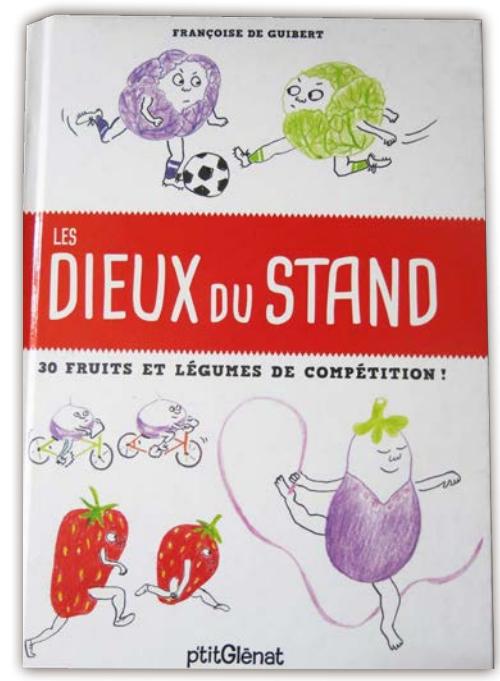
Joseph Cartron

Ingrédients :
Pâte :
250 grammes de farine T55, 10 grammes de levure fraîche de boulanger, 50 grammes de sucre en poudre, 120 grammes de beurre pommade, 3 œufs, 100 grammes de lait, 1 pincée de sel.
Sirop :
400 grammes de sucre en poudre, 750 grammes d'eau,
170 grammes d'eau-de-vie de poire Williams,
1 bâton de vanille, 50 grammes de pistaches en morceaux.
Garniture : 2 poires, 50 grammes de chocolat, 20 centilitres de crème fleurette.
Réalisation :
Dans le bol d'un robot équipé du crochet ou du fouet plat, mélanger la farine avec la levure, le sel et le sucre. Fouetter légèrement les œufs avec le lait et ajouter les 2/3 au mélange du robot, pétrir puis ajouter le reste des œufs jusqu'à obtenir un appareil lisse et brillant. Ajouter alors le beurre et pétrir jusqu'à ce que la préparation soit élastique. Filmer et laisser monter à température ambiante chaude pendant 30 minutes.
Beurrer un moule à baba et déposer la pâte à l'aide d'une poche à douille en le remplissant aux 2/3. Laisser monter la pâte dans le moule une 2ème fois pendant 30 minutes et enfourner dans le four préchauffé à 180° pendant 20 minutes environ.
Préparer le sirop en portant à ébullition l'eau et le sucre. Hors du feu, ajouter la vanille fendue en deux et l'eau-de-vie de poire williams. Laisser infuser à couvert pour préserver les parfums pendant 15 minutes.
Peler les poires puis les détailler en quartiers. Dans une casserole, prendre la moitié du sirop, pocher les poires puis ajouter les pistaches pour leur donner de la brillance. Réserver le tout et conserver le sirop.
Dans une casserole, déposer le chocolat en morceaux et la crème. Faire fondre doucement afin de réaliser une ganache. Réserver.
Réunir les 2 sirops dans un plat creux et déposer le baba afin qu'il s'imbibe petit à petit en l'arrosant de temps en temps.
Sur un plat de service, déposer le baba imbibé, le parsemer aves les pistaches et déposer les poires au centre.
Dans une coupelle proposer la sauce chocolat à discrétion !
Rectifier l'assaisonnement du baba avec de l'eau-de-vie de poire williams selon le gout de chacun.

Note : *Cette recette est proposée par Joseph Cartron, spécialiste des liqueurs, eaux-de-vie et crème de fruits.*

Coin lecture

Des fruits et des légumes pour la forme



«*Les dieux du stand*» est un livre pour enfant de Françoise de Guibert paru aux éditions Glénat (www.ptitglenat.com) dans la collection Vitamine. L'auteure, spécialiste des livres pour la jeunesse, a trouvé une idée originale pour amener les plus petits à mieux prendre en considération les fruits et légumes.
Elle en a sélectionné une trentaine (litchi, patate, radis, kiwi, pomme, poireau…) et a associé à chacun un sport (catch, patinage, football, ski, kayak, course…). Et cela donne des associations aussi évocatrices que drôles. Quelques exemples ? Le lancer de petit pois, l'haltérophilitchi, le tir à l'arctichaut, le ping-pomme, le badmintomate… Et bien sûr, en cette année de jeux olympiques d'hiver, on termine par les champignons olympiques. À chaque page son légume ou son fruit et son sport : les dessins sont simples et frais et reprennent couleurs et formes des fruits et légumes éclairés par un visage humain.
Thierry Michel

Prix : 9,90 euros

Patrimoine

Reconquérir les chemins ruraux

L'essor des randonnées pédestres, des cyclo-cross et des balades dans la nature ont amené bon nombre de Français vers les petits chemins. Sauf que ceux-ci sont menacés de disparition. Des associations réclament des inventaires et une protection légale abandonnée.



Photo : P.L. Berger

Plusieurs associations œuvrent à la sauvegarde des chemins ruraux qui font partie du patrimoine français.

Les chemins ruraux ont irrigué nos campagnes pendant des siècles. Ils furent les traits d'union entre fermes et champs ; hameaux, villages entre eux. Ils sont pratiqués aujourd'hui par un grand nombre d'usagers, randonneurs pédestres, cavaliers, VTTistes quadistes, chasseurs, écologistes, promeneurs et amoureux de la nature. Mais ce fil, ce linéaire devient fragile et les communes qui en conservent la gestion (c'est une voie privée des communes affectée à l'usage public) n'ont pas toujours les moyens de les entretenir. L'association Chemins du Nord Pas de Calais Picardie, une association pour la défense des chemins ruraux des Hauts de France s'inquiète de la disparition lente de ce patrimoine historique. Elle réalise depuis 2017 un inventaire, un recensement des chemins ruraux dans la région des Hauts de France qui s'achèvera en 2020. Mylène Eschemann, gestionnaire et encadrante au sein de l'association dresse le constat suivant : *«Aujourd'hui, il n'existe quasiment aucune commune en France qui possède la totalité de ses chemins ruraux en état. Nous sommes confrontés à deux phénomènes : la végétalisation, l'avancée des broussailles sur les chemins ruraux ou la privatisation»*. L'association veut inciter les communes de la région à faire un recensement précis. Il y a plusieurs intérêts dans cette démarche : connaître le patrimoine, réaffirmer la propriété de la commune, aider à la décision grâce à une meilleure connaissance du patrimoine. Ailleurs, des communes ont intégré la valeur de leurs chemins dans le cadre d'activités de loisirs s'adressant à divers utilisateurs de la nature. Des intérêts, ces espaces n'en manquent pas : maintien de la trame verte et bleue, lutte contre l'érosion, la protection des routes vis à vis de la formation des congères, accès aux parcelles biodiversité, patrimoine de la commune, circulation douce en toute sécurité, multiple activités plein air…

Protéger les chemins ruraux face aux abus et aux négligences

«Souvent des balades se terminent en impasse. Il y a beaucoup de dégradations et parfois des labours, qui sont interdits, puisqu'il s'agit de propriétés privées des communes. Les chemins ruraux n'ont pas été classés comme voie communale. Ils font partie du domaine privé de la commune selon l'article l 161-1 du code rural. Il faut les protéger car ils sont menacés de disparition face aux abus de toutes sortes et au manque d'entretien. Depuis la seconde guerre mondiale, on estime à plus de 2000 km le nombre de chemins ruraux disparus. Il n'y a jamais vraiment eu d'inventaire précis sur le plan national» constate Jacky Boucaret de l'association Vie et Paysage à Château Thierry (Aisne) et du collectif Chemins en danger. Un collectif qui s'est constitué durant les débats des assemblées pour la loi biodiversité. Il s'est réuni en mars dernier pour plancher sur la question d'une proposition de loi. Le collectif comprend la Fédération nationale de la Chasse, France Nature Environnement, la Fédération française de la randonnée pédestre et un collectif des usagers. Jacky Boucaret, administrateur du collectif, a bon espoir : *«Nous réfléchissons à une proposition de loi pour préciser ou modifier le statut des chemins ruraux, procéder à des inventaires, renforcer la police des maires, entretenir les chemins par les associations, permettre l'échange des chemins ruraux entre la commune et l'agriculteur qui souhaite déplacer le chemin, introduire les chemins ruraux dans les trames bleues et vertes, permettre aux associations d'entretenir les chemins ruraux»*.

PIERRE-LOUIS BERGER

L'histoire mouvementée des chemins ruraux

Les chemins ruraux ont un statut complexe. À la suite d'un inventaire complet effectué dans les années 1880, ces routes obtiennent un statut légal de voie communale publique affectée à l'usage des citoyens et qui sont entretenues par une "corvée" obligatoire d'entretien par les habitants de la commune. Avec l'exode rural et les remembrements agricoles, une loi de 1959 transfère les chemins dans le domaine privé communal bien qu'ils aient toujours un usage public. Ils sont considérés comme des voies de passage mais ils peuvent être abandonnés par les communes qui n'ont pas d'obligation d'entretien. Ce changement de statut permet aux maires de vendre plus facilement des passages peu fréquentés et qu'ils ont du mal à entretenir. La proposition de loi dite Tandonnet (Sénat) sur l'échange des CR n'a pas abouti. P.L. B.

Les risques et les droits des agriculteurs face aux randonneurs

Depuis plusieurs années, la randonnée s'est largement démocratisée. On voit les marcheurs se multiplier et leurs pratiques évoluer. Et, comme la campagne est souvent plus agréable que la ville pour se promener, ils empruntent chemins ruraux et forestiers. Ils passent souvent sur des voies privées. Du coup, mieux vaut prévenir que guérir et être sûr que l'on est en règle pour voir passer les randonneurs sans risque ou leur interdire clairement l'accès (chaînes, barrières, panneaux). D'autre part, si le chemin privé est tout de même emprunté par les promeneurs, il est plus prudent de souscrire une assurance de responsabilité et d'entretenir le chemin et ses bas-côtés pour éviter tout souci.

Attention, en bordure des cours d'eau domaniaux, les propriétaires riverains sont tenus de laisser une servitude de pêche ou de marchepied de 3,25 m. Mais cette servitude n'autorise ni le balisage, ni les randonnées en VTT ou équestre.

Les risques de nuisances

Bien sûr, il peut être tout à fait sympathique de croiser des randonneurs respectueux des lieux et de la nature, qui ne piétinent pas les cultures et ne laissent pas de papiers gras sur leur passage. D'ailleurs, le code civil (articles 1382 à 1385) indique que les randonneurs *«devront supporter leurs propres dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles sur les itinéraires de randonnée»*.

Mais il arrive que des indélicats prennent un chemin de randonnée pour une piste de sport mécanique. Il existe un recours pour cela. Il faut faire appel au maire de la commune. Celui-ci pourra alors opposer l'article L. 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui indique que *« le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la protection des espaces naturels, des paysages et des sites ou de leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières, touristiques»*. La loi du 31 décembre 1992 sur le contrôle des niveaux sonores vient renforcer cette mesure.

Les risques d'accident

Il faut savoir que passer une convention avec sa commune ou son département peut être très avantageux. En effet, selon les articles 1382 et 1383 du code civil, un propriétaire riverain d'un chemin privé, ouvert au public peut voir sa responsabilité engagée car il est responsable des choses et des animaux qu'il a sous sa garde (chiens qui mordent, arbres et branches qui tombent, racines, puits…). Mais si le chemin fait partie d'un itinéraire de randonnée, c'est celui qui assume son entretien qui est responsable des dommages. En signant une convention avec la collectivité, le propriétaire privé voit donc sa responsabilité civile et pénale dégagée de l'emprise du chemin. Et son chemin entretenu par la collectivité et non par ses soins.



Toutes les formes de randonnées ne sont pas tolérées partout. Les balades équestres ou à VTT, par exemple, ne sont pas autorisées sur les droits de passage en bordure de cours d'eau.

M.TRICOCI